



**HAL**  
open science

# La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

Hugo Paillart

► **To cite this version:**

Hugo Paillart. La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958). Sciences de l'Homme et Société. 2022. dumas-04406291

**HAL Id: dumas-04406291**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04406291>**

Submitted on 19 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Université d'Artois, Arras

UFR d'Histoire-Géographie

Histoire et civilisation

La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités  
de guerre (1945-1958)



Mémoire de Master 1 réalisé par Hugo Paillart  
Sous la direction de Monsieur Michel-Pierre Chélini  
Année Universitaire 2021-2022

***A - REMERCIEMENTS :***

---

En préambule de ce mémoire, je souhaite avant tout adresser mes remerciements à toutes les personnes qui m'ont suivi, soutenu et porter dans la conception de ce mémoire et la réussite de cette année de Master

Je veux tout d'abord remercier mon directeur de Recherche Monsieur Michel-Pierre Chélini pour m'avoir suivi dans cette année. Il m'a aiguillé dans l'élaboration du mémoire ainsi que les pistes à creuser, explorer, dans l'optique d'améliorer mon travail et ma culture.

Je remercie aussi le personnel du centre d'archive départemental Mahaut d'Artois pour leur accueil, pour mon dépouillement, leurs conseils.

Enfin, je veux remercier ma famille et particulièrement mes parents et mon frère pour m'avoir soutenu et aidé dans la réussite de cette année entre corrections, relectures et encouragements

## Sommaire

A - Remerciements :.....	3
B - Introduction.....	2
C - Partie 1 : Une ville meurtrie par la guerre.....	10
C.I - Chapitre I : Une ville continuellement sous les bombes .....	12
C.I.1 - Arras bombardée.....	12
C.I.2 - La politique de Vichy et l'occupation allemande : les premières bases d'une Reconstruction.....	17
C.I.3 - Le Nord-Pas-De-Calais : entre forces et faiblesses.....	19
C.I.4 - Les difficultés de la région.....	21
C.II - Chapitre II : Le cadre national de la Reconstruction.....	26
C.II.1 - La reconstruction vue par les politiques.....	26
C.II.2 - La création du MRU.....	27
C.II.3 - Les politiques mises en œuvre pour reconstruire la ville.....	29
C.II.4 - Les hésitations politiques.....	31
C.II.5 - Les attentes des sinistrés.....	34
C.II.6 - Une volonté de retour à un logement « décent ».....	35
C.II.7 - Les associations de sinistrés.....	37
C.III - Chapitre III : Les débuts timides de la Seconde Reconstruction.....	40
C.III.1 - Les périodes de reconstruction.....	40
C.III.2 - Premiers travaux.....	41
C.III.3 - La crise de 1947 et calculs des indemnités.....	42
C.III.4 - L'impact des architectes.....	44
C.III.5 - Architectes, urbanistes mode d'emploi.....	45
C.III.6 - Des contestations entre sinistrés et architectes.....	48
C.III.7 - Contre les architectes et le modernisme.....	49

## A - Remerciements :

---

D - Partie II : Une reconstruction lente de la ville.....	52
D.I - Chapitre IV : Les dossiers d'indemnités de guerre.....	54
D.I.1 - La partie administrative du dossier.....	54
D.I.2 - La partie financière du dossier.....	55
D.I.3 - La partie technique du dossier.....	58
D.II - Chapitre V : Les cas particuliers.....	60
D.II.1 - Une annulation « automatique » pour cause de collaboration.....	60
D.II.2 - Les ventes et rachats d'indemnités.....	62
D.II.3 - Des cas particuliers, entre accélération et transfert.....	65
D.III - Chapitre VI : L'habitat arrageois.....	68
D.III.1 - L'extérieur des habitations.....	68
D.III.2 - L'intérieur des maisons arrageoises.....	70
E - Partie III : Arras, ville nouvelle ?.....	74
E.I - Chapitre VII : Un processus long et lent de reconstruction.....	76
E.I.1 - Les problèmes encore présents.....	76
E.I.2 - Les solutions de secours.....	78
E.II - Chapitre VIII : Les problèmes économiques.....	82
E.II.1 - Une situation économique plus stable ?.....	82
E.III - Chapitre IX : Un changement de la physionomie de la ville ?.....	88
E.III.1 - Vers une américanisation du bâti ?.....	88
F - Conclusion.....	92
G - Annexes.....	96
H - Sources Manuscrites.....	124
I - Bibliographie.....	130

## ***B - INTRODUCTION***

---

« La reconstruction tout du moins son projet, est bel et bien le reflet d'un modèle de société archaïsant et rural, comme le montre ce passage de la Charte de l'architecte reconstruteur de 1941 : ‘‘Songez que depuis plus d'un demi-siècle, les petites villes et les campagnes s'enlaidissent, les caractères régionaux s'effacent’’ [...]. N'hésitez pas à regarder les maisons traditionnelles des petites villes et des villages, chef-d'œuvre des artisans d'autrefois. Elles sont l'expression parfaite du genre de vie de nos ancêtres »<sup>1</sup>. A travers cette citation, nous pouvons observer que dès les débuts de la Reconstruction, une opposition s'est installée entre ceux qui veulent moderniser le parc immobilier français, les gouvernants et ceux qui souhaitent un retour à la situation d'avant-guerre, les sinistrés. Cette divergence d'opinion va se concrétiser dans mes recherches.

Après cette longue citation de l'article de Bertrand Vayssière, je souhaite introduire ce mémoire par un premier ‘‘aspect’’, c'est-à-dire que le travail rédigé n'a pas pour vocation de traiter une énième fois de la Reconstruction. Mon but, ici, est d'étudier la Reconstruction à travers le cas des indemnités de guerre de la ville d'Arras. En effet, hormis l'historienne Danièle Voldman<sup>2</sup>, peu d'historien de la reconstruction économique et urbaine ont peu ou pas utilisé les dossiers de dommages de guerre dans leurs écrits ou articles. Ces dossiers sont d'une importance capitale dans la France d'après Seconde Guerre mondiale puisqu'ils vont permettre aux « sinistrés » de retrouver leurs logements perdus sous les bombardements de l'Axe et des Alliés. Cette situation n'est pas nouvelle pour les Français car pour certain, c'est un retour à la situation d'après Première Guerre mondiale. Contrairement à ce qui s'était produit après la « Der des Ders », le nombre de villes sinistrées a explosé. « La France de 1945 est bien différente de la France de 1918 avec ses 1800 communes détruites. Le Nord-

---

1 Citation tirée de l'article de Vayssière Bertrand , « RELEVER LA FRANCE DANS LES APRÈS-GUERRES : RECONSTRUCTION OU RÉAMÉNAGEMENT ? », n°236,04/2009, pages 45 à 60

2 Historienne de la Reconstruction de la France, Directrice de Recherche du IHPI-CNRS.

Pas-De-Calais est parmi les plus touchées que ce soit sur le littoral avec Calais, Boulogne-sur-Mer ou le Touquet-Paris-Plage. »<sup>3</sup>. Avec Monsieur Chélini, nous avons décidé de travailler sur une période allant de 1945 à 1958. En effet, 1945 marque la fin de la guerre, il faut maintenant REBÂTIR certes mais aussi se projeter dans l'AVENIR pour redonner un visage à la France et relancer son économie. Cependant, pour présenter ce travail dans son entièreté, nous devons commencer quelques années auparavant pour comprendre le fonctionnement et le début de la Reconstruction.

Quant à 1958, cette année, marque l'avènement de la Vème République, ce qui me permet de dire que l'essentiel de la Reconstruction s'est effectuée sous la IV ème République. Une République souvent décriée mais qui malgré son instabilité a réussi à rebâtir la France. De plus, c'est un tournant dans la construction urbaine puisqu'une majorité de logements sont livrés sur cette année. Mais là encore, nous devons déborder légèrement pour voir la suite de ces travaux et des perceptions d'indemnités ont lieu jusqu'en 1976.

Ensuite, je souhaite poser un second "aspect" à savoir mon lieu d'étude. En effet, la ville d'Arras a connu des destructions par deux fois durant la Deuxième Guerre mondiale et a vu son visage changé par la Reconstruction. Mais profitons-en pour présenter le chef-lieu du département du Pas-de-Calais dans l'optique de comprendre dans quel cadre, les architectes en charge de la reconstruction de la ville ont-ils travaillé. La ville d'Arras n'est pas n'importe quelle ville du Pas-de-Calais. Pour une majorité de français, elle est la ville qui reflète la région par son Histoire (ville natale de Robespierre), l'architecture de ses places datant de l'époque moderne et son passé militaire (les batailles des deux guerres mondiales et la citadelle de Vauban). Comme aujourd'hui, la capitale artésienne occupe une place de choix comme « nœud ferroviaire ». De plus, sa population de plusieurs milliers d'habitants travaillait en majorité soit à Paris soit dans les mines du côté de Lens ou au sein même de la ville. Enfin, les architectes qui se sont occupés de la ville ont dû faire face à une population qui avait déjà connu les ruines et les destructions suite à la bataille de la Première Guerre mondiale. Elle en garde les stigmates telles que les carrières Wellington où les armées anglaises et allemandes se sont affrontées pendant près de trois ans entre 1915 et 1918 ne

---

3 Chélini Michel Pierre et Roger Philippe, LA RECONSTRUCTION DU NORD-PAS-DE-CALAIS après la Seconde Guerre mondiale, conférence non publiée qui s'est tenue à Arras.

laissant qu'une ville en déliquescence. Les architectes font donc face à une population qui ne rêve que d'une chose : retrouver leurs logements.

De plus, étant étudiant de la ville d'Arras depuis quatre ans, j'étais particulièrement intrigué par le visage de la ville avant et après destructions et comment les sinistrés ont réussi à élaborer leurs dossiers .

Pour poursuivre dans ce sens, je souhaite revenir sur quelques éléments de définition sur les termes importants de ce mémoire. En effet, on parle de reconstruction, comme, « une Action de reconstruire un édifice, un ouvrage d'art, un ensemble complexe et fonctionnel détruit ou inutilisable notamment à la suite d'une guerre; résultat de cette action »<sup>4</sup> ou encore de la manière suivante , « la remise en état, la restauration de la société, de l'économie, de la politique »<sup>5</sup>. Nous retiendrons donc ici que le but de cette reconstruction est de rendre aux sinistrés, leurs logements détruits par la guerre et ainsi par ailleurs, transformer l'économie et la société.

Justement, parlons en de ces sinistrés et des fameux dossiers d'indemnités. Avant de parler des individus, il faut parler des villes car si j'ai parlé de « 1800 communes déclarées comme sinistrées »<sup>6</sup>, toutes ont des statuts bien différents selon leurs degrés de destructions ou le poids de la ville dans le tissu économique. Par exemple, un village entièrement rasé ne se retrouve-t-il pas prioritaire vis-à-vis d'une ville moyenne ou grande. Qu'en est-il des sinistrés ? On considère comme sinistrés selon le CNRTL<sup>7</sup>, « celui qui a subi un sinistre, qui est victime d'une catastrophe naturelle ou d'un fait de guerre entraînant des dommages importants »<sup>8</sup>.

Danièle Voldman, quant à elle, considère comme sinistré, « Toute personne ayant perdu son logement sous les bombardements allemands ou non, qui a vu son logement occupé

---

4 Définition du CNRTL.

5 Définition du CNRTL.

6 Chélini Michel Pierre et Roger Philippe, *LA RECONSTRUCTION DU NORD-PAS-DE-CALAIS après la Seconde Guerre mondiale*, conférence non publiée qui s'est tenue à Arras.

7 Centre national des ressources textuelles et linguistiques.

8 Définition du CNRTL.



ou réquisitionné sans qu'il ait été fait mention d'acte de collaboration »<sup>9</sup>. Il faut par ailleurs, définir ce qu'est le logement ou l'immeuble, « le bâtiment urbain à nombre plus ou moins important de niveaux destiné à abriter des appartements, des installations professionnelles ou des bureaux » ou alors « tout local à usage d'habitation »<sup>10</sup>.

Ainsi, comme lors de la fin de la Première Guerre mondiale, il faut reconstruire le pays et cela passe par les dossiers d'indemnité de guerre aussi appelés dossier de dommages de guerre. L'objectif de ces sommes versées par l'État a pour but d'aider les sinistrés à retrouver leurs biens perdus, mener des réparations sur les immeubles causés par la guerre. On définit l'indemnité de la façon suivante, « Somme d'argent accordée en compensation d'un dommage subi »<sup>11</sup>.

Pour mener à bien ce mémoire, je me suis rendu aux archives départementales du Pas-De-Calais au centre Mahaut d'Artois à Dainville. J'ai consulté durant plusieurs mois les dossiers d'indemnité de guerre de la ville dans la série 84W. La première remarque que l'on peut faire au sujet de ces dossiers, c'est la taille. En effet, certains dossiers étaient étrangement petits tandis que d'autres étaient de tailles importantes. La raison la plus simple serait la durée du dossier mais nous allons voir au long du mémoire que la réponse est plus complexe et nous permettre de comprendre pourquoi ces dossiers sont vus comme des « marasmes administratifs ». J'ai dépouillé 100<sup>12</sup> dossiers de sinistrés afin de comprendre au mieux comment ils percevaient leurs indemnités, en débutant par des choses très simples à savoir, une fiche d'identité où j'ai relevé leurs noms, prénoms, la date du sinistre, la raison du sinistre, l'architecte en charge des travaux, la date de début et de fin des travaux, la présence d'un permis de construire ou d'un certificat de conformité.<sup>13</sup> On peut alors se poser légitimement la question, comment ai-je choisi les dossiers que j'allais utiliser pour traiter

---

9 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

10 Définition du CNRTL.

11 Définition du CNRTL.

12 Nous nous sommes mis d'accord au début du travail avec Monsieur Chélini sur le chiffre de 100 dossiers dans l'optique d'obtenir un échantillon suffisant.

13 Voir annexe n°1.

mon devoir. Au début, je les prenais un peu au hasard tout en regardant les dates du dossiers pour qu'elles correspondent au mieux aux dates de mon sujet. Ensuite, je repérais les rues où se situaient les destructions dans l'optique de faire une carte comportant toutes les maisons détruites puis une autre où j'aurais positionné les maisons reconstruites<sup>14</sup>. Notamment autour du quartier de la gare puisqu'il est le quartier le plus touché car comme tous les nœuds ferroviaires, c'est un point stratégique. Cependant, j'ai rapidement décidé de prendre les dossiers dans l'ordre pour ne point séparer les gens qui cédaient leurs indemnités ou les indivisions. Cela m'a permis de prendre un maximum d'informations pour comprendre au mieux comment se formaient les dossiers d'indemnité après la Seconde Guerre mondiale.

Je souhaite aussi mettre en avant dans cette introduction, l'utilisation de documentaires visuels comme sources. En effet, la plateforme YouTube regorge de documentaires tous plus intéressants les uns que les autres. J'ai ainsi pu avoir accès à quelques vidéos INA qui ont traité en surface le sujet tout comme quelques documentaires provenant de la chaîne ARTE. Cela m'a permis de compléter certains aspects de mon mémoire ainsi que l'apport de nouvelles données chiffrées.

A propos des données chiffrées, je souhaite revenir sur l'utilisation du site informatique de l'INSEE<sup>15</sup> pour les conversions de monnaies. En effet, au cours de mes recherches, je suis tombé sur des sommes en ancien francs. Alors pour trouver des comparatifs avec ce que nous connaissons aujourd'hui et se faire une idée de ce que vaudrait les sommes s'il fallait reconstruire la France de nos jours. J'ai converti les sommes sur trois dates, une première conversion en 1939<sup>16</sup>, puis 20 ans après la perception de la première indemnité<sup>17</sup> et enfin en euros (constant/ courant) de l'année 2021<sup>18</sup>.

---

14 Je n'ai traité ici que de la ville d'Arras en elle-même en raison du grand nombre de dossiers.

15 Institut national de la statistique et des études économiques.

16 L'année 1939 est considérée, par beaucoup d'Historien de l'Histoire Économique de la France, comme la dernière année de croissance avant la Seconde Guerre mondiale.

17 En 1959, un nouveau Franc est mis en circulation, l'inflation ayant été limitée, les indemnités sont à leur tour touchées par ce changement économique.

18 L'intérêt ici est de voir le montant des indemnités de nos jours.

Enfin, la lecture d'ouvrages généraux sur la France de cette époque m'ont permis de mettre à jour un grand nombre de mes connaissances sur cette période. De plus, j'ai pu avoir un maximum d'informations sur les politiques menées par l'État et surtout sur les destructions que le pays a rencontrées. Pour mener à bien ce travail de réflexion, j'ai utilisé en grande majorité, les travaux de Danièle Voldman notamment, son ouvrage sur *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954*. Cet ouvrage m'a été d'une aide capitale pour la réussite de ce mémoire en expliquant les politiques de la reconstruction, la « naissance » des dossiers d'indemnité de guerre. J'ai pu découvrir par cette thèse, les limites et les critiques pointées par les contemporains de cette époque. Je souhaite aussi parler du colloque de *l'année 1947* organisé par les historiens Serge Bernstein et Pierre Milza à Science Po Paris en 2000. Les parties qui m'intéressaient dans cet ouvrage étaient les suivantes : le début du premier chapitre intitulé : « Chapitre I : La Reconstruction matérielle : crise, infléchissement ou ajustement ». Ce passage faisait référence à des lois mises en place par les politiques notamment sur la loi du 28 Octobre 1946 sur les garanties promises par l'État sur la réparation intégrale des dommages de guerre. Ainsi que la loi du 26 Novembre 1946 relative au plan accepté par le conseil du Plan approuvant le rapport général au sujet de la modernisation et des équipements. L'autre chapitre qui m'a véritablement intéressé dans cet ouvrage est le quatrième mené par Danièle Voldman s'intitulant : « Une année charnière pour la reconstruction des villes ». En effet, dans ce chapitre, l'Historienne et Directrice de Recherche du IHPI-CNRS a démontré les enjeux, les débats mais aussi les problèmes qu'ont rencontrés les autorités ainsi que les sinistrés pour mettre en place une reconstruction des villes. Elle met en avant les difficultés entre la modernité voulue par l'administration centrale face au « conservatisme » des sinistrés. Enfin, Madame Voldman met en avant les « hésitations » politiques à travers le ministère qui change plusieurs fois de nom ou est rattaché au ministère des travaux publics.

Tout au long de cette réflexion, nous allons revenir sur la période que les historiens de la Reconstruction nomment la « Seconde Reconstruction »<sup>19</sup> en détaillant les attentes de deux acteurs : l'État constructeur et les sinistrés. Entre modernisme et volonté de conservatisme,

---

19 On nomme Seconde Reconstruction, la Reconstruction menée après la Seconde Guerre mondiale, comme la Grande Reconstruction était le nom donné à la reconstruction qui a suivi la Première Guerre mondiale.

les deux partis vont devoir coopérer pour mener à bien la refonte du tissu urbain français. C'est ainsi, que nous pouvons alors nous demander : Dans quelles mesures peut-on dire que les indemnités de guerre ont-elles suffi à reconstruire la ville d'Arras voire modifier son visage tout en devant faire face à des difficultés lors de son exécution entre 1945 et 1958 ? De cette problématique, on peut voir découler quelques problèmes subsidiaires auxquelles nous allons tenter de répondre. On peut alors se demander, quelles politiques sont mises en place pour répondre aux attentes des sinistrés ? Comment se forment les dossiers ? Peut-on perdre son indemnité ou voir son cas devenir "prioritaire" ? Quelles sont les traductions des indemnités sur le nouveau visage de la ville d'Arras ?

Nous allons diviser ce mémoire en trois grandes parties, elles-mêmes découpées en trois chapitres où nous aborderons différents points. Après avoir exposé une première grande partie sur la ville d'Arras meurtrie par la guerre, nous reviendrons dans les trois chapitres la concernant sur un état des lieux de la ville d'Arras et du Nord-Pas-de-Calais après la Seconde guerre mondiale, la naissance du MRU<sup>20</sup> puis sur les débuts timides de la reconstruction. Dans la partie suivante, nous aborderons la questions des dossiers en détails avec des chapitres portant sur les dossiers de dommages de guerres, des cas particuliers en terminant sur l'habitat arrageois. Enfin, dans une dernière grande partie, nous nous pencherons sur la question de la transformation de la ville d'Arras à travers un processus de reconstruction lent, des problèmes économiques persistants et la nouvelle physionomie de la ville.

---

20 Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

***C - PARTIE 1 : UNE VILLE MEURTRIE PAR LA GUERRE***

---

Suite à cette introduction et l'implantation de ces premiers éléments de décor, je vais débiter par une première partie sur la ville d'Arras et sa situation pendant la guerre. En effet, il est important de voir la « genèse » de la ville avant de revenir sur ses destructions et sa situation post-1940. Nous nous attacherons tout d'abord, à revenir sur les premiers projets de reconstruction.

Dans le chapitre suivant, nous quitterons le cadre de la ville pour nous intéresser à l'échelle nationale dans l'optique de poser le cadre « général » du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme<sup>21</sup>. Le but de ce chapitre est de revenir sur la naissance de ce ministère et sur les grandes orientations politiques ainsi que les lois et les décisions pour mener à bien la Reconstruction du pays et à terme : reconstruire les villes comme Arras. Nous étudierons dans ce mémoire, les attentes des deux grands ensembles de cette Reconstruction : les politiques et les sinistrés. Il semble intéressant de revenir sur les attentes de chacun car tous ont la même ambition : reconstruire, mais les deux entités n'ont pas la même vision du projet. Les politiques veulent avant tout reconstruire pour moderniser<sup>22</sup> les villes et mettre à jour les cadastres<sup>23</sup> tandis que les sinistrés, ces derniers sont tributaires des politiques menées par les autorités et l'argent qu'ils perçoivent pour reconstruire leur logement et retrouver un toit au plus vite. Chose qui n'est pas aisée dans la période post-1945, ravagée par les bombes, l'occupation et les pénuries. Tel est le fil rouge que je vais suivre dans la première grande partie de ce mémoire.

---

21 Dans les pages suivantes, nous utiliserons l'abréviation MRU.

22 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

23 Certaines villes n'ont pas revu leurs cadastres depuis Napoléon Ier.

## *C.I - CHAPITRE I : UNE VILLE CONTINUELLEMENT SOUS LES BOMBES*

Tout d'abord, je vais revenir sur la ville avant, pendant et après la guerre. Si nous sommes revenus sur les caractéristiques de la ville en introduction, le but est de revenir sur la bataille d'Arras et son déroulement sans entrer dans les détails car ce n'est pas le sujet de ce mémoire. Mais il faut faire l'état des lieux des bombardements et des destructions de la ville. Nous constaterons ensuite la politique menée par le régime de collaboration de Vichy et l'occupant allemand. En effet, si dans « l'imaginaire collectif », la Reconstruction de la France est menée après la Libération du pays, nous le verrons plus tard dans ce chapitre, Vichy a posé les bases d'une politique de Reconstruction dont les autorités du Gouvernement Provisoire de la République Française vont s'inspirer pour leur futur ministère de la Reconstruction. Enfin, nous terminerons ce chapitre par les défis de la Reconstruction dans le Nord-Pas-De-Calais. L'objectif de cette dernière sous-partie est de montrer les atouts de la région après la guerre ainsi que les difficultés économiques et démographiques freinant la reconstruction des villes telles qu'Arras et la relance économique du pays.

### *C.I.1 - Arras bombardée*

Dans cette première sous-partie de ce chapitre, nous allons voir les combats menés dans la ville d'Arras et les destructions qu'elle a amenées. Nous allons articuler notre propos à travers la situation avant 1940 et la situation après 1940.

#### §C.I.1.a - La situation avant 1940

Dans l'introduction de ce chapitre, nous avons dit que nous allions revenir sur la ville d'Arras avant 1940. Cette capitale administrative du Pas-de-Calais se relève tout juste des destructions causées lors de la Première Guerre mondiale. En effet, en 1914 mais aussi, suite à la célèbre bataille opposants les anglais aux allemands : la ville a été effroyablement ravagée par les tirs d'artillerie allemandes et les trente-neufs jours de bataille de l'année 1917 . Elle a donc été reconstruite durant la période que les historiens appellent la « Première

Reconstruction »<sup>24</sup>. Avec les associations de sinistrés qui seront réutilisées par la suite, les autorités mènent une politique qualifiée de laborieuse par les contemporains de l'époque. Entre retard de paiement et les ralentissements suite à la découverte de bombes dans les rues de la cité arrageoise, la reconstruction tarde jusqu'au milieu des années 1920 pour certaines habitations<sup>25</sup> voire veille de la Seconde Guerre mondiale. Lorsque les relations internationales se tendent à nouveau entre la France et l'Allemagne, les habitants savent que leurs habitations vont subir le même sort que lors du premier conflit mondial ce qui sans doute explique qu'une partie des soldats avaient développé un certain pacifisme et un sentiment d'anti-guerre. En effet, militaires et populations civiles n'avaient aucune envie de connaître à nouveau, les horreurs de la guerre, les privations et les destructions. Pour répondre aux contraintes posées par la population, contrairement à ce qu'il s'était passé en 1914 et sachant la guerre proche, les autorités ont prévu les futures pénuries, la durée de la guerre et les futures destructions dans les villes en menant des « réquisitions dans le pays et des plans permettant une utilisation des ressources des colonies pour mener à bien et si besoin, une reconstruction rapide »<sup>26</sup>.

---

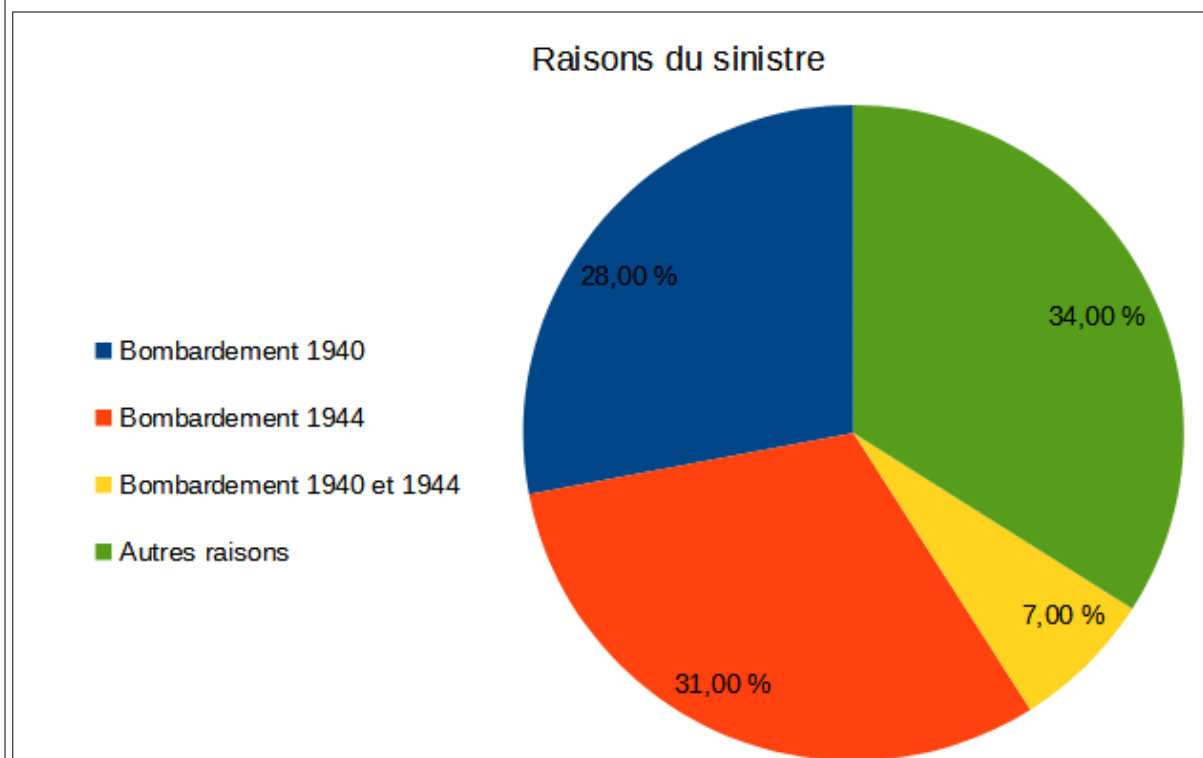
24 Aussi appelée, la Grande Reconstruction, c'est l'ensemble des travaux menés après la Grande Guerre pour reconstruire le pays.

25 Fleury-Marié Jacqueline avec Cordelier Jérôme, *Résistante*, Paris, Le Livre de Poche, 2021. p18. Jacqueline Fleury-Marié est une femme qui est entrée en résistance durant la Deuxième Guerre mondiale. Dans sa biographie, elle explique, que ses grands-parents ont dû attendre 1937 pour retrouver un toit au-dessus de leurs têtes, soit plus de 20 ans après la Grande Guerre.

26 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954 : Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.

§C.I.1.b - La situation après 1940

Graphique 1: Raisons des sinistres de la ville d'Arras



*Nous remarquons sur ce diagramme, qu'une majorité des maisons ont été détruite lors des bombardements allemands en 1940 tandis que d'autres ont perdu leurs biens des suites des bombardements alliés en 1944. Cependant, dans certains dossiers, la nature et la date des destructions sont manquantes.*

La guerre est déclenchée le 3 Septembre 1939 entre les forces alliées et les forces de l'Axe. Les autorités militaires françaises pensent à une guerre similaire à la guerre des tranchées. Cependant, près d'un an s'écoule sans qu'aucun tir de balles, d'obus, de largages de bombes n'aient eu lieu. C'est chose faite à partir du 10 mai 1940 sonnant la fin de la "drôle de guerre" et le glas de l'armée française. L'offensive nazie, la "Blitzkrieg", s'étend dans le Nord de la France et Arras n'échappe pas aux attaques allemandes. Le 21 Juin 1940, les belligérants s'affrontent au sud de la ville. La commune arrageoise est alors de nouveau



bombardée comme en 1914 et le graphique précédent nous indique que 28 % de la ville a été détruite en 1940.

Suite à l'armistice, la ville est sous occupation allemande, ce qui lui vaut d'être sous la « menace » des bombardements alliés durant les mois qui ont précédé le débarquement. La preuve est qu'entre 1940 et 1944 : la ville enregistre 7 % de destructions supplémentaires. Cette situation dure jusqu'au 6 juin 1944, les alliés débarquent en France occupée sur les plages de Normandie. Après d'intenses combats, le pays est libéré au prix de pertes importantes et surtout de destructions massives. La ville d'Arras et le département ne sont pas épargnés à nouveau 31 % de destructions. Si la cité arrageoise n'avait que quelques reconstructions à mener, la donne change lorsque la ville est libérée le 1<sup>er</sup> septembre 1944. En effet, la préfecture du Pas-de-Calais est bombardée à 15 reprises avec plusieurs milliers de bombes larguées. Des reconstructions matérielles sont à mener dans la capitale artésienne et cela passe par des indemnités de dommages de guerre semblables à celles qui ont été mises en place suite à la Première Guerre mondiale. La ville a perdu pas moins de 6 250 immeubles dont 826 totalement détruits et 5424 ont été endommagés soit environ 1 immeubles sur 2.

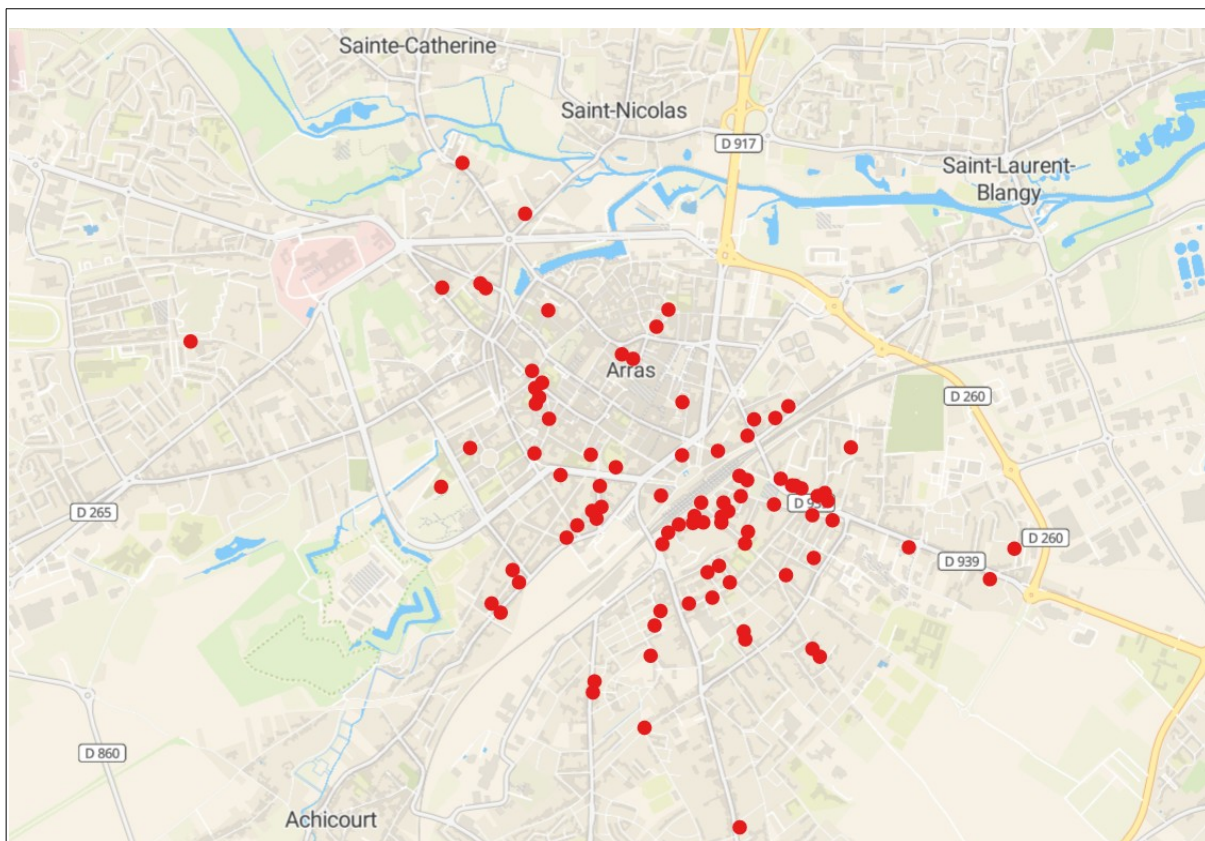
Le plan de ville qui va suivre nous montre que l'essentiel de ces destructions se situent autour du quartier de la gare. Rien d'étonnant. Cela s'explique par le fait qu'Arras est un nœud ferroviaire qui relie Paris, Lille, Dunkerque, Calais... En bombardant cet endroit que ce soit les allemands ou les alliés, chacun espère entraver les communications de l'autre pendant leur occupation de la ville.

Photos des bombardements de la ville entre Avril et mi-Juin 1944. L'objectif est d'entraver les communications de l'ennemi. On peut donc voir que c'est la gare qui est visée.



## La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

---



*Carte 1: Habitations des sinistrés de la ville d'Arras détruites par les bombes*

*Les points rouges représentent les habitations détruites par les bombardements. Ce qui nous permet d'observer que l'essentielle d'entre elles se localisent logiquement autour de la gare.*

Dans cette première partie du chapitre, nous sommes revenus sur le « film » des batailles. L'objectif était de montrer les combats pour revenir sur les destructions de la ville sans trop entrer dans le conflit.

Nous allons maintenant voir les premières politiques menées par les autorités pour mettre en place la reconstruction durant la guerre et à travers la politique de Vichy et les interventions allemandes dans la Reconstruction.

### *C.I.2 - La politique de Vichy et l'occupation allemande : les premières bases d'une Reconstruction*

Dans cette sous-partie, le but est avant tout de voir la politique de Vichy durant l'occupation. Cette partie va nous permettre de connaître les premières bases de la Reconstruction, les premiers principes et les limites avec l'occupant nazi.

#### §C.I.2.a - La politique de Vichy durant l'occupation

Comme nous l'avons dit dans la partie précédente, la France est vaincue. Suite à l'armistice, elle se trouve divisée en deux zones délimitées par une ligne de démarcation. Si Vichy se situe en zone libre et Arras en zone occupée, on ne peut remettre en cause la paternité des premières mesures de la part du gouvernement de collaboration. En effet, dans la première partie du chapitre, nous avons fait l'état des destructions sur le plan national et dans la ville d'Arras. Vichy a donc vu ici, un moyen de mener un nouveau plan de « développement urbain »<sup>27</sup>. Mais alors, à qui confier la Reconstruction ? Comme il n'existe pas de ministère de la Reconstruction, c'était au ministre de l'Intérieur qu'il incombait de mener la construction et la reconstruction du pays. Cependant, suite à la loi du 11 octobre 1940, le ministre est « dépossédé » de cette prérogative au profit d'une « administration de l'urbanisme ». La loi stipule trois premiers éléments :

- « La reconstruction est assurée avec le concours financier et sous contrôle de l'État »
- « Accepte le contrôle et la soumission aux principes des indemnités »
- « Enfin, la loi de 1940 définit les principes du comité technique à la reconstruction immobilière »<sup>28</sup>

Cette loi se pose en rupture avec les mesures prises auparavant. Le but est de mener une reconstruction rapide pour reprendre une activité économique.

---

27 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

28 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

En parallèle le CRI<sup>29</sup>, le comité national de reconstruction est créé, ce comité est nommé par le gouvernement pour un an et composé de quinze membres. On note l'importance du comité à travers le fait « qu'aucun projet n'était approuvé sans son accord sur la conformité du projet au Plan de Reconstruction et Aménagement (PRA) ». Enfin, j'ai relevé une dernière loi mise en place par le régime de Vichy, la loi du 15 juin 1943. Cette loi permet aux pouvoirs publics d'obtenir un « droit de regard » sur les projets ». Les politiques de Vichy mènent une politique dirigiste et autoritariste pour relancer le pays et ainsi servir l'Allemagne nazie dans la collaboration.

#### §C.I.2.b - L'occupation allemande et la reconstruction

Dans la sous-partie précédente, j'ai terminé mon propos en disant que le régime de Vichy avait accéléré la reconstruction pour relancer l'économie et enclencher le processus de collaboration. Et cela se ressent dans le texte de l'armistice du 17 juin 1940. En effet, dans l'article 13, il est inscrit une clause selon laquelle, « l'État Français se doit de reconstruire les bâtiments et voies de communication indispensable pour l'occupant. Il nécessite donc des lois et une reconstruction au rang des préoccupations nationales »<sup>30</sup>. Comme la cité arrageoise est un nœud de communication, la ville se voit accorder rapidement des fonds pour sa reconstruction. Mais, il ne faut pas oublier que l'occupant avait des exigences élevées en terme de versement de biens et de ressources qui auraient été utiles à une reconstruction rapide du pays. De plus, les autorités allemandes se permettaient même d'avoir un droit de regard sur la Reconstruction du pays. Ainsi, ils donnaient, eux aussi, leur avis sur les futurs projets et acceptaient ou annulaient les constructions jugées peu utiles à « l'effort de guerre nazi ». Cependant, la donne change lorsque les préfets régionaux et les intendants déclarent en novembre 1941 : « Il est bien certain que l'on prépare le communisme de demain en ne donnant pas aux sinistrés un abri même précaire »<sup>31</sup>. En effet, les intérêts de l'occupant entraient en contradiction avec les projets de reconstruction français car si la prédominance

---

29 Comité technique à la reconstruction immobilière.

30 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

était donnée aux entreprises, routes et voies de communication, les autorités ne pouvaient se résoudre à laisser la population dans des baraquements « peu décents ».

Nous avons vu dans cette partie, les premières bases d'une reconstruction de l'espace urbain français à travers les mesures du régime de Vichy. Celles-ci sont tournées vers une reconstruction rapide pour lancer la collaboration. Cependant, ces mesures entrent en contradiction avec les demandes allemandes. En effet, là où Vichy souhaite redonner un logement « décent » à sa population, le régime nazi souhaite que les principaux efforts soient menés de sorte que les reconstructions servent l'effort de guerre allemand.

Dans le point suivant, nous arrivons dans la période après la libération de la ville d'Arras en Septembre 1944, nous allons donc nous intéresser un peu à la région pour voir ses atouts dans la « Grande Reconstruction » mais aussi ses faiblesses.

### *C.I.3 - Le Nord-Pas-De-Calais : entre forces et faiblesses*

Pour cette dernière partie du chapitre, après avoir parlé de la conduite des combats et des premières mesures mises en place par le gouvernement de collaboration et l'occupant allemand. Nous allons maintenant nous intéresser aux défis de la Reconstruction dans le Nord-Pas-De-Calais<sup>32</sup> et particulièrement à Arras. Si dans l'introduction de ce mémoire, nous sommes revenus sur quelques éléments de la capitale artésienne, nous allons ici nous attarder sur les potentialités des départements et les difficultés de ces derniers.

#### §C.I.3.a - Un pôle majeur d'une France en Reconstruction

#### §C.I.3.b - Une démographie prodigieuse

Dans son ouvrage, l'économiste Serge Dormard<sup>33</sup> présente les atouts du département au lendemain de la guerre. En effet, il présente le Nord-Pas-De-Calais comme un « pôle

---

31 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

32 Dans la suite du devoir, nous allons utiliser l'abréviation NPDC

démographique et économique ». La région minière est la troisième région démographique française (soit 7,9 % de la population nationale) avec un maintien du poids des naissances de 9,4 % pour le NPDC contre 5,6 % en France en 1946. Cela s'explique par le fait que la région a un taux de natalité d'environ 24,5 ‰ pour le Nord et de 27,5 ‰ pour les habitants du Pas-De-Calais<sup>34</sup> contre 20,9 ‰ pour la France (environ 3 enfants par femme en 1946). La région a encore aujourd'hui, une forte fécondité. Mais aussi par sa balance migratoire qui est excédentaire durant la période 1911-1954 car plus de 173 000 étrangers viennent vivre et s'installer dans les départements dont plus de 136 000 polonais. Ce qui est certes peu à côté des 3 376 272 habitants répartis sur plus de 12 414 km<sup>2</sup> que compte la région en 1954 mais montre le potentiel de la région en matière d'emploi. On note aussi un important taux d'urbanisme puisque 71,4 % de sa population vit dans des agglomérations de plus de 2000 habitants. Cependant, pour la partie qui nous intéresse, à savoir le Pas-de-Calais, moins de 5 % de la population du département vivent dans les grandes villes. En 1946, la ville d'Arras compte 33 350 habitants, en augmentation de 1850 habitants par rapport à 1936 où la ville n'accueillait que 31 500. Vers la fin de notre période, vers 1954, la ville a vu sa population augmenté d'environ 3000 habitants (2850) pour atteindre les 36 200 habitants. Nous avons vu ici tous les atouts démographiques qui font de la région la « 3ème puissance démographique du pays ». Nous allons maintenant voir les atouts économiques de la région.

#### §C.I.3.c - L'économie

Au niveau économique, Serge Dormard dresse l'état d'une économie tournée vers l'industrie minière. Pour l'économiste, l'activité industrielle fait de la région un pôle majeur puisqu'elle regroupe la moitié des emplois soit environ 51,2 % en 1946, vers une augmentation à 59,8 % en 1954. On note aussi les nationalisations survenues dans le NPDC comme les Houillères et consort. De plus, la planification de la reconstruction dirigiste voulue

---

33 Dormard Serge, *L'économie du Nord : Histoire et Bilan d'un demi-siècle de transformations*, Lille Presses universitaires du Septentrion, 2001.

34 Nous utiliserons par la suite, l'abréviation PDC

par l'État central font que la région englobe une majeure partie du plan Monnet (10 % de production de gaz ; 42 % de charbon ; 22 % électricité et 32 % cokerie<sup>35</sup>).

Dans le premier point de cette dernière sous-partie, nous sommes revenus sur les atouts des deux départements en matière de démographie et d'économie. En effet, pour Serge Dormard, le NPDC est le troisième pôle majeur en terme économique et démographique. Entre atout et force, les deux départements sont en bonne posture pour une reconstruction rapide. Cependant, nous devons nuancer tous ces "aspects" positifs.

C'est pour cela, que maintenant nous allons nous arrêter sur les difficultés que rencontrent ces deux départements. Car si la région a un « rayonnement » dans la France d'après-guerre par son impact économique, celle-ci est néanmoins marquée par des difficultés économiques.

#### *C.I.4 - Les difficultés de la région*

##### §C.I.4.a - Une région où il ne fait pas bon vivre

Si on a vu que la région a des atouts démographiques et des potentialités, elle rencontre des difficultés face à la mortalité. En effet, si la natalité est très élevée, c'est aussi le cas de la mortalité avec un taux estimé à 14,3 ‰ pour le Nord et 13,6 ‰ pour le PDC contre 13,5 ‰ pour le reste de la France. On note que l'espérance de vie des habitants du NPDC est en-deçà du niveau national. En moyenne, les hommes vivent jusque 62,1 ans contre 64,7 ans pour les non-résidents de la région. Quant aux femmes, elles vivent jusque 68,6 ans en moyenne contre 70,9 ans pour les autres femmes. Aussi, la région voit une fuite de sa jeunesse vers les grandes villes car ces derniers cherchent à se sortir de leurs conditions. Enfin, je termine cette sous-partie en disant que même si la région NPDC accueille de nombreux immigrés, il n'en reste pas moins que son attractivité est en berne par le fait de sa perte de vitesse en matière économique. En effet, durant la deuxième Révolution Industrielle, le charbon était l'un des éléments moteurs de sa croissance et surtout de l'emploi dans la région (arrivée d'une forte main d'œuvre émigrée en majorité polonaise après 1918). En 1945, le

---

35 Chélini Michel Pierre et Roger Philippe, *LA RECONSTRUCTION DU NORD-PAS-DE-CALAIS après la Seconde Guerre mondiale*, conférence non publiée qui s'est tenue à Arras.

contexte n'est plus le même, la demande en main d'œuvre est moindre. Cela s'explique par le fait que la France a eu peu de pertes militaires (environ 250 000 morts) donc une demande moindre en flux migratoire. Nous avons vu ici, les problèmes démographiques qui opèrent dans la région au lendemain de la guerre et de l'occupation. Nous allons maintenant voir les problèmes économiques de la région.

#### §C.I.4.b - Une économie peu diversifiée et en retard

Tout d'abord, si le NPDC voit son activité économique régie par l'industrie minière et textile, elle est aussi la cause de ses retards économiques et du manque de diversité de la région. Le secteur agricole n'occupe plus qu'une place mineure en employant que 3,3 % des habitants de la région, ce qui est faible pour un pays dont on connaît la place de l'agriculture dans son économie. Quant au secteur tertiaire, il occupe une place moindre dans l'économie du NPDC avec 437 650 personnes embauchées. De plus, si l'économie de la région connaît un manque de diversité, elle connaît un recul dans ses "secteurs de pointe". En effet, en 1954, 12,8 % de la population régionale soit 171 366 personnes travaillent dans le secteur du textile. L'industrie minière du NPDC est, elle aussi, en perte de vitesse car l'emploi minier correspond certes à la moitié des travailleurs de la région mais ne compte plus que 145 000 personnes travaillant dans le domaine du charbonnage. Enfin, la production minière est assez limitée par manque de minerais, métaux, de fer, fibres et textiles... Ce recul marque le début du déclin de la région comme pôle économique majeur dû au déclin de ses secteurs de pointes mais aussi de la non-utilisation de secteur à fort potentiel comme l'automobile qui n'embauche que « 1910 personnes en 1954 ».

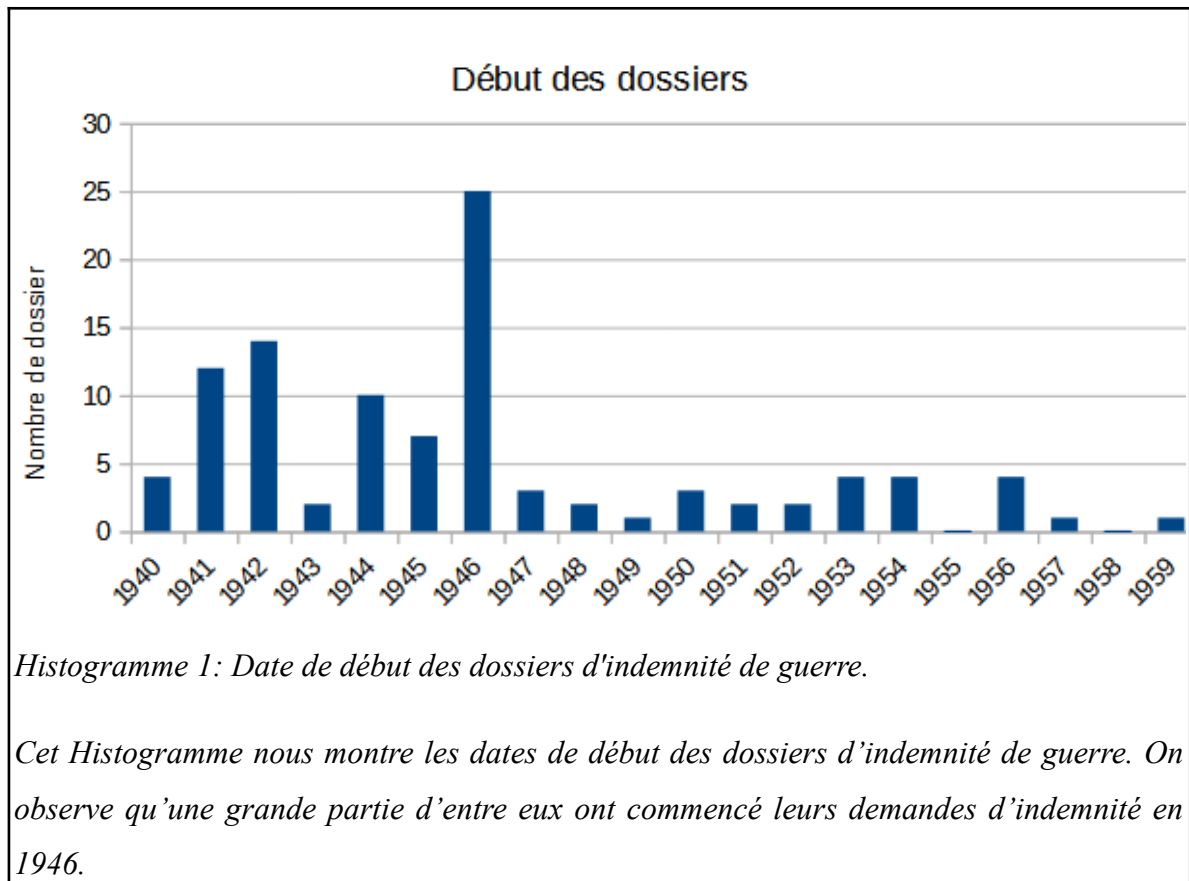
Nous avons vu dans cette partie, les difficultés démographique et économique de la région après la guerre. Son industrie peu diversifiée et ses manques démographiques marquent un recul, un déclin, « une fin » du troisième pôle économique à l'instar de la région de la Lorraine. L'économiste Serge Dormard parle du concept de « croissance sans développement »<sup>36</sup> pour parler de la région minière.

---

36 Dormard Serge, *L'économie du Nord : Histoire et Bilan d'un demi-siècle de transformations*, Lille Presses universitaires du Septentrion, 2001.



Dans la partie suivante, nous allons voir la politique menée par les hommes politiques du GPRF<sup>37</sup> puis de la IV<sup>ème</sup> république pour mener à bien la reconstruction entre rupture et continuation de la politique menée par Vichy.



---

37 Gouvernement Provisoire de la République Française

La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

---

## *C.II - CHAPITRE II : LE CADRE NATIONAL DE LA RECONSTRUCTION*

Dans ce chapitre, nous allons revenir sur le « cadre national de la Reconstruction » pour mettre en place la « Seconde Reconstruction ». En effet, on ne peut mener un mémoire sur la reconstruction sans passer par le cadre national.

Nous allons tout d'abord nous intéresser à la création du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et ses principes. Le nouveau ministère se veut en rupture de la politique vichyssoise sans pour autant renier tout ce qui a été accompli, pensé et mis en œuvre. Nous connaissons toutes les tergiversations politiques suite au départ du Général de Gaulle en 1946 avec le tripartisme<sup>38</sup>. La situation au ministère de la Reconstruction y est tout aussi délicate car nous le verrons, ce ministère a eu la « vie dure » et ces changements de ministre ont mené les autorités à réguler leurs actions. Pour finir ce chapitre, nous reviendrons sur l'essence même de ce mémoire à savoir les sinistrés. En effet, si tout l'intérêt est avant tout de nous attarder sur les dossiers d'indemnité de guerre, il serait judicieux de connaître leurs attentes en matière de reconstruction et d'indemnité.

### *C.II.1 - La reconstruction vue par les politiques*

« Cette reconstruction doit nous permettre de bâtir, après les sanglants combats de la guerre, la France de demain, meilleure, plus juste pour ceux qui n'ont eu trop souvent jusqu'ici dans la vie sociale, que l'insécurité, les privations et la misère »<sup>39</sup>. C'est ainsi que s'est adressé le secrétaire général du GPRF<sup>40</sup> lors du premier conseil des ministres en Octobre 1944. Tout d'abord, il faut rappeler que le Conseil National de la Résistance s'est peu intéressé à la question de la Reconstruction en elle-même. Il n'y fait que peu d'allusion car ses concepteurs ont donné la priorité à la planification économique face à la reconstruction immobilière. Cependant, la situation est tout autre pour les dédommagements des sinistrés

---

38 MRP, SFIO et Communistes.

39 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

40 Le secrétaire général du GPRF était Louis Joxe, un résistant et un gaulliste qui deviendra plusieurs fois ministres sous les mandats du Général De Gaulle.

puisque l'indemnisation des sinistrés est dans un moment flou. En effet, la guerre n'est pas encore terminée. Alors, le gouvernement provisoire du Général de Gaulle reprend les affaires en main avec la création d'un ministère propre à la reconstruction en continuité mais aussi en rupture de ce que Vichy avait mis en place. Dans ces conditions, nous allons maintenant voir les débuts du Ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme avant de nous intéresser à ses principes.

### *C.II.2 - La création du MRU<sup>41</sup>*

#### §C.II.2.a - Les débuts du projet

Dans les premiers temps de la reconstruction et des suites de la guerre, les politiques ont établi l'idée suivante : il faut créer un ministère de la Reconstruction indépendant. Le but premier de ce ministère est de mener un travail de distinction entre les urgences et les aménagements à long terme. De plus, les hommes politiques ont pointé du doigt les incohérences du régime de Vichy à travers les trois points suivants :

« → la fluctuation de la politique allemande dans la France occupée

→ La succession ininterrompue de guerres entraîne une prolongation du provisoire et le recommencement des destructions

→ les bombardements et la pénurie de travaux ont entraîné un éclatement et une fragmentation entre la zone libre et occupée »<sup>42</sup>

Pour ne pas reproduire ces erreurs, le GPRF fait le vœu d'une structure centralisée qui est en rupture avec la tradition de la III<sup>ème</sup> République. Après moult tractations, le ministère de la Reconstruction naît en 1944 et la direction est confiée à un proche du Général de Gaulle, Raoul Dautry<sup>43</sup>. Ses « ordres » sont clairs, il doit définir « une organisation et une orientation politique pour 1954 » On lui donne des ordres sur le personnel qui 'il a le droit de recruter .

---

41 Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

42 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

Ce nouveau personnel doit être, « intelligent, (posséder) des connaissances techniques, et une honnêteté (à toute épreuve ainsi qu'une) bonne conduite pendant les années sombres »<sup>44</sup>.

Nous avons vu ici la naissance du MRU à travers les débuts du projet et les premières directives. Nous allons maintenant voir les grands principes de l'État constructeur.

#### §C.II.2.b - Les principes politiques de la reconstruction

A l'instar de Vichy, le GPRF mène une politique de tâtonnement pendant plus de deux ans et demi car il faut concilier « une politique coûteuse sur le plan économique et social avec une absence de moyens et la mise en place de contraintes »<sup>45</sup>. En effet, l'État devient seul décideur et oriente les grandes décisions politiques de reconstruction économique. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent sur la politique de Vichy, l'État Français a mis en place des institutions, un dirigisme et une centralisation des projets. Pour se positionner en rupture avec la politique de collaboration, les sinistrés retrouvent une « certaine liberté » car ils peuvent faire « ce qu'ils veulent avec leurs indemnités » et ils ne sont plus dans l'obligation de faire partie d'une association de sinistrés. Cependant, on voit qu'une majorité de gouvernants approuve de manière positive la continuité de la politique dirigiste de Vichy. La décision est entérinée en 1947, lorsque les politiques assument le fait que « seul l'État français peut ressusciter les villes dans l'intérêt de la Nation ». Les ministres tels que Raoul Dautry et sa « succession » ont pris en compte ce paramètre lors des lois édictées par le MRU dont la teneur tourne autour de deux grands axes à savoir : « l'autoritarisme politique et la planification ».

---

43 Raoul Dautry, (1880- 1951) , Homme politique français, ministre du Réarmement à la veille du Second Grand conflit mondial, il ne participe pas à la résistance contre l'occupant. Lors de la Libération, il se voit confier le portefeuille de la Reconstruction. Il est celui qui en pose les bases.

44 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

45 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

Cependant, la lenteur des travaux et des critiques du « style MRU » sont un frein à la reconstruction au même titre que les hésitations politiques que nous verrons dans le point suivant de ce chapitre. Nous allons pour le moment, revenir sur les lois édictées par les politiques.

### *C.II.3 - Les politiques mises en œuvre pour reconstruire la ville*

#### §C.II.3.a - Les lois de l'administration

Nous avons mis en avant dans l'introduction, le fait que l'autorité administrative et étatique a entamé une politique que l'on pourrait aujourd'hui qualifier de « Top-down »<sup>46</sup>. En effet, l'historien spécialiste de l'économie française à la Sorbonne Michel Margairaz<sup>47</sup> explique que dès 1947, les autorités ont cherché à mettre fin au provisoire par l'application de textes pour « régulariser » la Reconstruction des habitations détruites. Une batterie de textes législatifs sur la question ont été pensés, produits et présentés à l'Assemblée Nationale. Deux textes fondamentaux ont été votés à presque un mois d'intervalle durant l'année 1946 à savoir, les lois du 28 octobre et du 26 novembre 1946<sup>48</sup>.

→La première loi d'octobre 1946 « garantit la réparation intégrale des dommages de guerre estimés à un total de 5000 milliards de Francs. Sur demande du Ministre du MRU, le communiste François Billoux<sup>49</sup>, la priorité des réparations doit être donnée aux entreprises de logements. » Nous voyons ici que l'État prend une part importante dans la reconstruction. En

---

46 Le concept de "Top-down" est un concept selon lequel les instructions viennent dans un sens vertical du haut vers le bas.

47 Michel Margairaz est un historien français dont la spécialité est l'Histoire économique de la France contemporaine.

48 JORF\_19441031\_113, Journal officiel de la République Française du 30 et 31 Octobre 1944 rendant compte de la décision prise et suivante.

49 François Billoux, (1903-1978), est un homme politique français, membre du Parti communiste Français, il est ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme entre Janvier et Décembre 1946.

effet, suite à l'occupation Allemande et aux bombardements alliés, le tissu économique français a été totalement détruit comme nous l'avons démontré dans le chapitre précédent.

→ La loi du 26 Novembre 1946 indique que « le conseil du plan approuve le rapport général du plan sur le plan de modernisation et d'équipement ». La France au lendemain de la guerre souffre d'un retard technologique et urbain, ce qui explique les difficultés rencontrées par les autorités et se répercutent sur les sinistrés.

De plus, les objectifs promulgués par les gouvernements et le MRU ne sont peu voire pas réalisables du fait de la perte des avoirs extérieurs, ainsi que le sous-investissement durant l'occupation allemande. De plus, le niveau de production de 1925 n'est pas atteint avant 1950.

#### §C.II.3.b - Le temps du provisoire et le tournant de 1947

Suite aux lois de 1946, les travaux sont relancés avec la volonté de redonner un logement digne de ce nom aux sinistrés. Or, la France est dans une mauvaise posture dans les relations internationales (guerres coloniales et crise de Suez). Le manque de moyens financiers ralentissent la planification et donc la reconstruction. Ces retards forcent la population à utiliser des baraquements provisoires. Ces baraquements sont venus des constructions en bois des États-Unis et de la partie allemande que la France occupait pour permettre aux sinistrés de vivre dans le provisoire tout en attendant la reconstruction de leurs logements. Cependant, ces « abris de fortune » n'ont qu'une utilité limitée sur le court-terme et les autorités ressentent une frustration de la part des sinistrés. Cette frustration est renforcée en cette année 1947 par une grave crise du logement car les prix de l'immobilier ont été multipliés par 70 et les loyers par 5. Dans un célèbre adage, Jean Monnet<sup>50</sup>, Haut commissaire au plan, disait que la France devait choisir entre « la modernité ou la décadence<sup>51</sup> ». La décadence et la « non livraison » définitive des ouvrages avant « longtemps » poussaient la société à manifester ses « désaccords » ainsi que son

---

50 Jean Monnet, (1888-1979) , est un homme politique français, proche du Général De Gaulle, après la guerre, il devient Haut Commissaire au Plan. On le retient surtout comme l'un des pères de l'Europe moderne.

51 Direction de Serge Berstein, Pierre Milza, *L'année 1947*, Paris, Presses de Sciences Po,2000.

mécontentement vis à vis de la politique menée. Ainsi, 1947 marque un tournant politique majeur puisque l'urbanisme gagne de l'importance dans le second plan édicté cette même année. A noter aussi, l'intervention d'entreprises telles que la SNCF pour aider à reconstruire des bâtiments. Son action sociale a certes été saluée. Mais, elle a vite été rappelée à l'ordre car elle a délaissé la reconstruction des gares et des rails. Enfin, nous aborderons plus tard dans ce chapitre, les compromis menés sur la modernisation car certains projets ont été freinés par des problèmes économiques et urbains.

Nous avons vu dans cette première partie de ce second chapitre, la naissance du MRU ainsi que ses principes. Ensuite, nous nous sommes attardés sur les politiques émises ainsi que les temps du provisoire.

Dans le point suivant, nous allons nous pencher sur les hésitations politiques des gouvernants.

#### *C.II.4 - Les hésitations politiques*

Dans ce paragraphe, nous allons aborder les hésitations politiques rencontrées au cours des premières années. En effet, comme la situation politique et économique ne sont pas dans leurs « meilleurs jours », de nombreuses critiques de la politique du MRU ont fait la une dans les débats à l'Assemblée. Le tripartisme menant à des coalitions changeantes n'ont pas permis de mettre en place une stabilité dans le ministère. Cependant, on note que les hauts-fonctionnaires restent en place marquant ainsi une continuité politique. On dénombre sur les débuts pas moins de sept nominations de ministres dont la titulature est changeante en fonction de la « personnalité » du ministre. Le but, ici, est de voir les objectifs de la Reconstruction en commençant par les problèmes et les critiques des orientations du MRU.

##### §C.II.4.a - Un ministère dans la tourmente

En parallèle de ses actions et tractations, le ministère subit des tourmentes dans la nomination de son ministre. En effet, si Raoul Dautry a fondé les bases de ce ministère en restant longtemps à la tête du porte-feuille de la Reconstruction, sa "succession", hormis François Billoux, la période est peu stable pour ce ministère. Entre cinq changements et trois



nomination, on note tout d'abord, le député SFIO René Schmitt<sup>52</sup> qui prend le portefeuille de la Reconstruction sans porter le titre de ministre mais de secrétaire d'État sous la tutelle du ministre du transport, des travaux publics et de la reconstruction (moins « honorifique », cette dénomination montre une volonté d'une reconstruction rapide sans avoir un ministère permanent). Ensuite, le communiste Charles Tillon<sup>53</sup> reprend le flambeau comme ministre avant de céder sa place à son tour pour un intérim au socialiste Jules Moch<sup>54</sup> qui cumule les ministères du transport et des travaux publics. Après cet intérim et la crise gouvernementale de 1947, c'est le centriste Jean Letourneau<sup>55</sup> qui prend la suite comme ministre du Commerce, de la Reconstruction et de l'urbanisme jusqu'au 31 octobre 1947 où il redevient « simple » secrétaire. La reconstruction retrouve un ministère avec René Coty<sup>56</sup>, futur président de la République, à sa tête. S'il n'occupe le ministère que pendant une année, c'est son successeur qu'on retient comme la personnalité majeure de cette Reconstruction : Eugène-Claudius Petit<sup>57</sup>. Cet homme de gauche a remis au centre des discussions la planification urbaine. Danièle Voldman explique cette situation mouvementée dans le ministère de la Reconstruction par deux aspects :

52 René Schmitt, (1908-1968), Homme politique français, après le mandat de François Billoux, il reçoit le sous-secrétariat à la Reconstruction de Décembre 1946 à Janvier 1947.

53 Charles Tillon, (1897-1993), Homme politique français, ancien résistant, il est proche du Parti communiste. Il est plusieurs fois ministres sous le GPRF. Il devient ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme entre Janvier et Mai 1947.

54 Jules Moch, (1893-1985), Homme politique français, il est plusieurs fois ministres sous la IV ème République. Il était ministre des Travaux Publics et des Transports avant que ne vienne se greffer la Reconstruction pour un intérim de 5 jours.

55 Jean Letourneau, (1907-1986), Homme politique français, plusieurs fois ministre sous la IV ème République, il reprend le ministère de la Reconstruction suite à l'intérim de Jules Moch avant d'être nommé secrétaire de la Reconstruction et de l'Urbanisme de Mai à Novembre 1947.

56 René Coty, (1882-1962), Homme politique français, plusieurs fois ministre sous la IV ème République, dont il est le second et dernier président. Entre Novembre 1947 et Septembre 1948, il est nommé à la tête du MRU.

« → conjecturel, avec un problème de répartition des postes

→ ainsi que des tergiversations sur le maintien d'une administration permanente qui ont entraîné des plaidoiries importantes. »<sup>58</sup>

Sans oublier l'importance des conseils départementaux, les préfets (Pierre Ancel en 1944, Michel Lanquetin en 1945, Georges Phalampin en 1946) et des maires comme Guy Mollet pour la ville d'Arras qui ont eu leur mot à dire sur la reconstruction en se mettant en opposition avec le ministre.

Dans cette première sous-partie, nous nous sommes intéressés aux "tourments" du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme avec les nombreux changements de ministres et leurs mandats selon l'importance de leur "personnalité".

Nous allons maintenant voir la continuité politique de la reconstruction à travers les choix des différents ministres selon leurs bords politiques.

#### §C.II.4.b - Les choix du ministre

Dans la sous-partie précédente, nous nous sommes intéressés aux tergiversations politiques et aux hommes qui se sont succédés à sa tête. L'intérêt n'est pas de seulement faire une liste des ministres mais de nous pencher sur leurs orientations politiques et leur impact sur leurs manières de mener la Reconstruction. Danièle Voldman, dans le colloque de "L'année 1947" s'est demandée si l'idéologie des ministres de la Reconstruction entraîne un infléchissement ou non de façon significative de l'ensemble des politiques inaugurées à la Libération. En effet, Raoul Dautry, un gaulliste, mène une politique de "planification urbaine et autoritaire" pour relancer la Reconstruction urbaine. Ensuite, on note la nomination de socialistes qui ont été quelque peu «anecdotique». Nous devons dès lors, nous intéresser à deux ministres l'un communiste, Charles Tillon et un proche de la gauche, Eugène-Claudius Petit. Puisqu'après sa nomination, Charles Tillon veut une réorientation à partir du printemps

---

<sup>57</sup> Eugène Claudius-Petit, (1907-1989), Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme entre 1948 et 1953, il est celui qui va remettre la reconstruction au centre des débats par son action décentralisée et déconcentrée.

<sup>58</sup> Direction de Serge Berstein, Pierre Milza, *L'année 1947*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

pour tendre vers un mode communiste de la Reconstruction<sup>59</sup>. C'est Eugène-Claudius Petit qui remet en avant la reconstruction urbaine au lieu d'une reconstruction industrielle. Enfin, je terminerai ce point en disant que l'élaboration des lois n'a subi aucun désagrément suite aux multiples changements de ministres et de titulature.

Nous nous sommes intéressés aux hésitations politiques à travers le manque de « stabilité » que le ministère a connu ainsi que les différentes directions politiques engagées selon le courant politique des ministres.

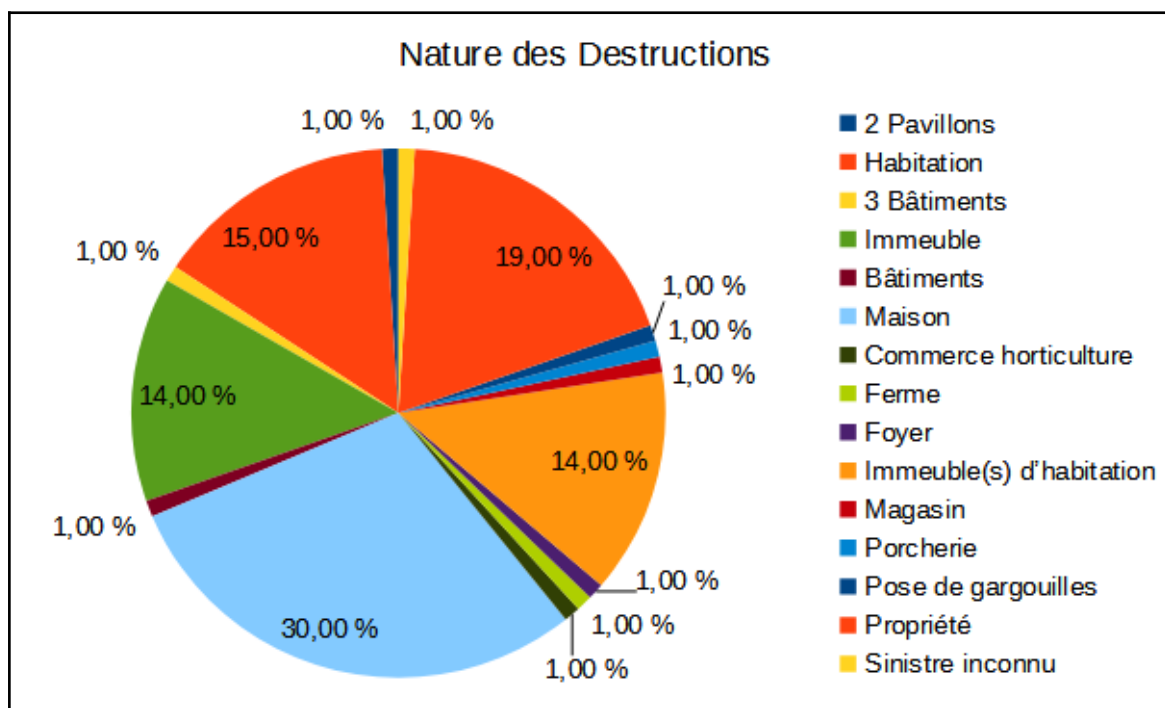
Dans la sous-partie suivante, nous allons aborder la questions des sinistrés, élément central de ce mémoire et leurs attentes qui ne sont pas du même acabit que les volontés des gouvernants à savoir le conservatisme face au modernisme.

#### *C.II.5 - Les attentes des sinistrés*

Nous avons vu dans la partie précédente les attentes des politiques vis-à-vis de la reconstruction. Le but premier des politiques était de moderniser les villes françaises dans l'optique de coller aux « nouvelles techniques » urbaines. Cependant, les sinistrés ne sont pas du même avis sur ces questions de reconstructions. En effet, suite à deux guerres mondiales, les français souhaitent revenir à un « statu quo » d'avant 1939. Les attentes sont alors immenses mais chacun sait que c'est un temps long car contrairement à la situation de 1918, toute la France a été touchée par les bombardements. En ce qui concerne Arras, nous pouvons observer sur le graphique qui suit que les destructions touchent en majorité les habitations. On peut penser que tout arrageois sinistré attende une reconstruction de son logement.

---

59 Une reconstruction industrielle au détriment d'une reconstruction urbaine



Graphique 2: Nature des biens perdus durant les bombardements

Nous observons que ce sont en majorité des maisons qui sont détruites dans la ville d'Arras. Cependant, on remarque que des dossiers ont été établis pour des bâtiments annexes mais ils ne représentent qu'une infime partie des demandes d'indemnité.

## C.II.6 - Une volonté de retour à un logement « décent »

### §C.II.6.a - Des situations diverses

Après la guerre, les problèmes de logement et de statuts<sup>60</sup> ont montré les difficultés de la France à "loger sa population". En effet, le parc immobilier est jugé comme "vétuste et insuffisant" en addition à un manque de confort déplorer par les médecins. Cette situation n'est pas nouvelle. Durant l'avant-guerre, les autorités politiques avaient déjà cherché à réformer la situation du logement. La raison étant que la majorité des français sont locataires, et attendent donc une meilleure protection de l'État. Mais cette bonne volonté s'est vue contrecarrée par l'incohérence du régime des loyers qui ont posé un frein dans la Justice

60 Certains sinistrés ne sont pas tous propriétaires de leurs logements, l'État se demande donc à qui donner l'indemnité, aux locataires ou aux propriétaires directement.

Sociale voulue par les sinistrés. A côté de ces locataires en difficulté, on ne doit pas oublier toutes les personnes spoliées par la guerre à savoir, les résistants et les juifs. Ces derniers se sont retrouvés sans logements car d'autres se sont appropriés leur habitation comme l'armée ou les allemands mais aussi des voisins. Mais ce n'était pas assez pour les sinistrés car l'État veut "plaire" à tout le monde, que ce soit aux propriétaires à qui l'État promet une augmentation « lente des loyers » (15 à 30 % d'augmentation) ou aux sinistrés qui veulent « un accommodement de la vie quotidienne ». L'État essayait de persuader l'opinion qu'il cherchait des remèdes sans pour autant trouver des solutions satisfaisantes pour les deux parties. La crise de 1947 a permis une prise de conscience de la part des politiques au point que l'on ne parle plus seulement de sinistrés mais de mal-logés.

#### §C.II.6.b - Des sinistrés aux mal-logés

“A ce moment, les pouvoirs publics pensaient la crise du logement en terme de carences et de déficit d'unité d'habitations”<sup>61</sup>. Par là, on peut comprendre que l'État s'est avant tout soucié de redonner un toit à chacun plutôt que de réfléchir en terme de confort ou du moins d'amélioration de la vie quotidienne (eau courante, salle de bain...). La preuve étant que le MRU distingue trois grandes catégories : « les logements normalement occupés » c'est-à-dire ceux qui n'ont aucun dommages, « les logements temporairement admissibles » qui ont connu des destructions mais habitables et « les logements de peuplement critique »<sup>62</sup> qui eux sont dévastés, inhabitables. Ainsi les taudis qui avaient disparu depuis le XIXème siècle font leur réapparition. Ils représentent 47,8 % des maisons en 1946. Ceux-ci n'ont ni eau courante, ni douche ni baignoire pour « 90 % et, 80 % » d'entre eux n'ont pas de toilettes.

On constate également qu'un « Un sinistré riche avait plus de possibilité qu'un sinistré pauvre, un sinistré locataire avait d'autres droits qu'un sinistré propriétaire »<sup>63</sup>. On peut comprendre par là que celui, qui avait les moyens, voyait sa reconstruction facilitée alors que

---

61 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

62 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

le locataire était soumis au bon vouloir du propriétaire. En effet, le propriétaire pouvait détourner les dommages de guerre à son profit. On voit donc ici que les deux « catégories » de sinistrés n'avaient pas les mêmes droits. Et en plus, les sinistrés locataires ont vu leurs loyers multipliés par cinq et comme les salaires n'ont pas suivi, certains d'entre eux sont devenus ce que l'on appelle les mal-logés ou sans-logis.

### *C.II.7 - Les associations de sinistrés*

Dans cette sous-partie, nous allons étudier les associations de sinistrés avant la fin de la guerre puis leur situation après 1945.

#### §C.II.7.a - La situation avant 1945

Lors de la Première Guerre mondiale, les associations de sinistrés sont d'une importance majeure pour défendre leurs « intérêts divers et contradictoires » tel que la perception des dommages de guerre. Mais ces mêmes groupes sont confrontés à deux obstacles : la première, lutter pour la « reconnaissance des droits locaux ou régionaux contre la nation ». Ce qui signifie que chaque territoire doit être reconnu. La seconde doit « défendre les sinistrés contre les groupes d'intérêt économique et financier ». On comprend que les sinistrés doivent être protégés contre les profiteurs. Cette situation amène les sinistrés à se méfier des pouvoirs publics.

Après l'armistice du 22 juin 1940, l'ASR<sup>64</sup> réapparaît suite aux lois du 11 octobre 1940<sup>65</sup> et du 12 juillet 1941. Dans ces deux lois, le régime de Vichy appuie sur une reconstruction "autoritaire et dirigiste" en priorisant la construction d'immeuble. Tout en n'oubliant pas que cette reconstruction doit répondre aux exigences économiques allemandes.

---

63 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

64 Association Syndicale de Reconstruction.

65 JORF\_19401025\_273.

Pour toucher leurs droits, les personnes victimes de dommages de guerre doivent adhérer à une association de sinistrés pour obtenir leurs indemnités sous peine d'être exproprié sans être payé. De plus, « celui qui ne voulait pas reconstruire disposait de cinq jours pour se faire connaître aux autorités préfectorales »<sup>66</sup>. Ce refus entraîne une perte de droits. Les ASR sont donc un moyen de pression par le régime de Vichy pour mener à bien cette reconstruction. Cependant, la fin de la guerre va bouleverser l'essence même de ce que sont les Associations de sinistrés.

#### §C.II.7.b - La situation après 1945<sup>67</sup>

Après la défaite de l'Allemagne nazie et la chute du régime de Vichy, on note un changement pour les ASR. Si la Libération se veut en rupture du gouvernement de collaboration jugé trop « rigide », les ASR restent en place mais remaniées. Suite à la loi du 16 mai 1946, les ASR redeviennent des « établissements publics autonomes ». Ce statut est renforcé par une loi du ministre Charles Tillon, le 14 avril 1947. En effet, les sinistrés ne sont plus dans l'obligation d'être membres d'une association de sinistrés pour toucher leurs droits. L'objectif ici est de favoriser le retour à la coopération entre l'État et les sinistrés tout en donnant de nouvelles prérogatives. « Lorsque la commune est déclarée sinistrée, l'association syndicale prend en charge le remembrement de la ville avec urbanistes et architectes ». Ce sont les ASR qui mènent les discussions sur l'évolution des prix, le relogement et l'expropriation.

Ces associations ont ainsi contribué à calmer les ardeurs de la population vis à vis des indemnités de guerre, les pénuries et l'insalubrité des baraquements provisoires ainsi que les problèmes avec les architectes. En effet, j'ai dit que certes les ASR contactent les architectes, pourtant, le choix final est toujours du ressort de l'État reconstructeur. « L'État, étant le premier bailleur national, il utilise des architectes et entreprises » en désaccord avec la vision

---

66 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

67 Voir annexe n°2

des sinistrés qui explique la critique de « l'autoritarisme de la Reconstruction »<sup>68</sup> menée par l'État.

Dans ce chapitre, nous nous sommes intéressés à la naissance du MRU à travers sa création et ses principes ainsi que ses lois. Nous nous sommes ensuite concentrés sur les hésitations politiques rencontrées par le ministère par son manque de "stabilité" et les directions "changeantes" des ministres. Enfin, nous nous sommes arrêtés sur la situation des sinistrés à travers leurs demandes ainsi que le cas des associations de sinistrés.

Nous allons voir dans le prochain chapitre, les débuts timides de la « Seconde Reconstruction » en faisant un point sur les périodes de la reconstruction puis sur l'impact des architectes avant de revenir sur la contestation des cadastres.

---

68 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.



*C.III - CHAPITRE III : LES DÉBUTS TIMIDES DE LA SECONDE RECONSTRUCTION*

Dans ce troisième chapitre de cette première grande partie, nous allons nous intéresser aux débuts de la reconstruction. Après avoir vu la ville d'Arras meurtrie par les guerres, nous sommes revenus sur le cadre national de la Reconstruction ; il est temps de nous intéresser au lancement des travaux. Dans l'euphorie de la Libération, tout le monde se met au travail pour reconstruire le pays dévasté. Or, devant la réalité de la situation, les espoirs d'une reconstruction rapide s'envolent pour laisser place à une reconstruction à long terme et lente. Au tournant de l'année 1946, les travaux se lancent timidement pour de multiples raisons que nous allons aborder dans le troisième chapitre de ce mémoire. Nous allons voir dans une première sous-partie, les premières grandes étapes de la Reconstruction. Dans un second temps, nous nous pencherons sur l'impact des architectes avant de revenir sur la contestation des cadastres.

*C.III.1 - Les périodes de reconstruction*

Dans ce premier point de ce troisième chapitre, je souhaite revenir sur les débuts de la reconstruction. Des débuts timides certes mais qui trouvent leur explication dans les hésitations politiques et les choix changeants de l'État reconstituteur mais aussi le grand nombre de destruction du pays. Au cours des chapitres précédents, nous sommes revenus sur les politiques et le paysage français. Maintenant, nous allons nous intéresser au terrain, en effet, sur le long terme, cette reconstruction a des périodes plus ou moins longues selon l'homme à la tête du ministère. Ici, nous allons voir les premiers travaux avant de voir la crise de 1947 et les réponses apportées.

### *C.III.2 - Premiers travaux*

#### §C.III.2.a - Secourir et déblayer

La priorité des autorités gouvernementales est de secourir les populations et surtout de déblayer les villes des gravats, mines et obus. En effet, on estime que des centaines de millions de gravats et plus de 13 millions de mines doivent être désamorçées<sup>69</sup>. Le MRU, les gouvernants et les autorités municipales se donnent deux ans pour mener à bien ces travaux de déminage ainsi que les travaux de déblaiement. Pour cela, les autorités vont utiliser en majorité des prisonniers allemands pour déminer. En 1947, « les médias de l'époque » annoncent fièrement que les travaux de déblaiement avancent vite et vont même plus vite que les prévisions initiales. Des villes voient leurs chaussées dégagées, des ponts reprennent forme et des immeubles, maisons commencent à être de nouveau bâtis. Avec l'avancement des travaux et l'effacement des ruines, urbanistes et architectes lancent leurs premiers plans avec la validation des autorités municipales. Cependant, tous les signaux ne sont pas au vert en 1947 car le pays n'est pas encore sorti de la « ruine » et du « provisoire ».

#### §C.III.2.b - Les raisons de cette lenteur

Dans les chapitres précédents, nous avons vu que les hésitations politiques ont provoqué en grande partie des retards de travaux, ce ne sont pas les seuls fautifs. En effet, l'économie nationale et surtout celle du Nord-Pas de-Calais connaît un redémarrage lent et tarde à retrouver son niveau de 1938. La production de charbon, hormis l'année 1946, est toujours en baisse par rapport à 1938 : 25,5 % en 1947 et 23,5 % en 1948<sup>70</sup>. Quant à la production de ciment, le NPDC est en baisse par rapport à 1938. En 1947 puis 1948, le ciment représentait 0,5 % de la production industrielle du Nord<sup>71</sup>. De plus, on ne doit pas laisser de côté que les relations internationales ont leur rôle à jouer dans la Reconstruction. Si la France

---

69 Chélini Michel Pierre et Roger Philippe, *LA RECONSTRUCTION DU NORD-PAS-DE-CALAIS après la Seconde Guerre mondiale*, conférence non publiée qui s'est tenue à Arras.

70 Chélini Michel Pierre et Roger Philippe, *LA RECONSTRUCTION DU NORD-PAS-DE-CALAIS après la Seconde Guerre mondiale*, conférence non publiée qui s'est tenue à Arras.

ne participe pas directement à la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle se retrouve embarquée dans les guerres de décolonisation. ‘L’argent est le nerf de la guerre’ comme dit le vieil adage, donc l’État va plus facilement engager ses moyens dans la guerre et garder son influence dans le monde. La guerre d’Indochine puis les guerres au Maghreb et en Afrique Subsaharienne ont marqué profondément l’économie française. Ces guerres ont entraîné un manque de moyen financier pour reconstruire et donc un retard de paiement pour certains dossiers. De plus, on note aussi des contestations et des refus de paiements que nous aborderons plus loin dans ce chapitre.

### *C.III.3 - La crise de 1947 et calculs des indemnités*

#### §C.III.3.a - La crise de 1947

Depuis le début du mémoire, je vous fais part d’une crise du logement qui a eu lieu en 1947 sans jamais expliquer les raisons et changements de visions politiques. Si les travaux avancent à des degrés divers, les autorités doivent faire face aux grondements d’une population qui désire se loger de nouveau. À côté de ces problèmes de logements, le climat politique n’est pas au beau fixe, les ministres communistes sont marginalisés et le tripartisme de la IV<sup>e</sup> République n’aide pas beaucoup. De plus, la situation financière n’est pas au mieux, l’inflation a été multipliée par 4<sup>72</sup> ainsi que comme nous l’avons vu, une multiplication des prix de construction par 70 quant aux revenus des loyers, ils ont été multipliés par 5<sup>73</sup>. Enfin, le manque de matériaux et le « marasme » administratif pour retrouver un logement ont terminé de mener à un grondement de la population française. On n’oublie pas que le parc immobilier français est vétuste et les bombardements n’ont pas aidé. Aussi, les Français dans

---

71Chélini Michel Pierre et Roger Philippe, *LA RECONSTRUCTION DU NORD-PAS-DE-CALAIS après la Seconde Guerre mondiale*, conférence non publiée qui s’est tenue à Arras.

72<https://www.universalis.fr/media/VI000006/#:~:text=Le%20quart%20du%20parc%20immobilier,s'emploie%20%C3%A0%20faire%20face.>

73<https://www.universalis.fr/media/VI000006/#:~:text=Le%20quart%20du%20parc%20immobilier,s'emploie%20%C3%A0%20faire%20face.>

l'après-guerre sont confrontés au maintien du rationnement dans le domaine des matériaux et de « produits » de premières nécessités. Pour éviter que les sinistrés ne prennent la rue, la question du logement est redevenue comme nous l'avons vu, une question centrale devant le Parlement et surtout l'Assemblée. C'est vers 1948, que l'on voit les débuts d'une résorption de la crise des matériaux. Cependant, si cette crise a appris une chose aux gouvernants et gouvernés, que le nerf de la relance de la construction, c'est le volet financier. Nous allons voir dans le point suivant, le calcul des indemnités et les solutions envisagées pour résoudre cette fameuse crise du logement de 1947.

### §C.III.3.b - Le calcul des indemnités et solutions

Étant le point central de notre mémoire, nous devons nous intéresser sur comment les indemnités sont-elles versées ? Au cours de mes recherches, j'ai pu voir un grand nombre de documents avec des sommes diverses. Mais comment sont-elles calculées ? Lors de discussions entre les autorités, « une indemnité de guerre calculée en fonction de la nature et de la valeur des biens immobiliers détruits »<sup>74</sup>. Les indemnités sont calculées de la manière suivante :  $V = A + (1-A) * (a * I/I_0 + b * I'/I_0' + c * I''/I_0'' \dots)$  mais la formule a été simplifiée par la suite où  $V = I/I_0$ . V représentant la base du marché et  $I/I_0$  représentant l'indice pondéré du département. En somme, si vous êtes propriétaire d'une maison de maître, d'un immeuble ou d'un commerce, vous allez recevoir « de meilleures indemnités ». Cependant, entre relogement, expropriation et projet de relogement, tous ont le droit à une indemnité et à des créances. Avec la crise de 1947, l'État va « changer » sa façon de faire avec le « crédit<sup>75</sup> mutuel immobilier différé »<sup>76</sup>. Cette technique est à double tranchant car si les travaux

---

74 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

75 Suite à la loi du 2 Décembre 1945, les banques ont été nationalisées par l'État faisant de ce dernier, le seul à pouvoir contrôler la monnaie.

76 Effosse Sabine, *L'invention du logement aidé en France* : L'immobilier au temps des Trente Glorieuses, Paris, Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, 2003. « Chapitre II :

avancent vite, le temps d'attente est « limité » avec des épargnants toujours plus nombreux, la situation de la France d'après-guerre ne permet pas de poursuivre avec cette technique de manière viable. De plus, « l'effet boule de neige »<sup>77</sup> de cette « technique », les temps d'attente beaucoup plus long, la situation est peu propice à une reconstruction « viable ». Puisque tous les sinistrés se sont endettés, certains auront quelques difficultés à payer leurs architectes ou les sociétés à qui ils vont confier leur reconstruction. L'État saisit cette occasion pour reprendre en main la gestion des indemnités et la reconstruction.

Après nous être intéressé aux périodes de la reconstruction à travers les premiers travaux et la crise de 1947, nous allons nous intéresser à l'impact des architectes.

#### *C.III.4 - L'impact des architectes*

« Le MRU voulait confier à des praticiens expérimentés et confirmés le soin de rebâtir les villes selon des schémas directeurs dont il avait défini les principes. »<sup>78</sup> C'est ainsi que l'historienne Danièle Voldman présente les architectes dans son ouvrage au chapitre 8 : « les hommes de l'art. » En effet, la reconstruction ne peut se faire sans les architectes, urbanistes et les techniciens du bâtiments, Chacun à sa manière va chercher à imprimer sa marque sur la ville qu'il a été imputer tout en respectant les demandes de l'État à savoir, le modernisme. Nous le verrons plus loin dans le chapitre, la majorité des architectes suivent l'école de pensée de Le Corbusier<sup>79</sup> et son style architectural. Si dans certaines villes, les sinistrés ont pu se plaindre de ce style, la ville d'Arras n'a, quant à elle, pas fait l'objet de plainte. Dans un

---

Le logement dans l'immédiat après-guerre : une priorité secondaire, 1945-1949 ».

77 Concept économique qui nous dit que au plus, les sinistrés vont s'endetter, aux plus, ils vont avoir recours à la dette pour continuer de payer leurs besoins ou les travaux entrepris au risque de tout perdre ;

78 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

79 Le Corbusier, (1887-1965), est un architecte franco-suisse, il est celui qui a conceptualisé « l'habitat conforme » et porte un nouveau mouvement que l'on appelle le postmodernisme.

premier temps, nous allons nous intéresser aux architectes, eux-mêmes, ainsi que leur style avant de revenir sur les architectes de la ville d'Arras.

### *C.III.5 - Architectes, urbanistes mode d'emploi*

#### §C.III.5.a - Les architectes

Pour commencer cette sous-partie, il est intéressant de revenir sur les personnes qui vont proposer, présenter et mener à bien les projets de Reconstruction. Dans l'article 6 de la loi Cornudet « le conseil municipal sur proposition du maire désigne l'homme de l'art ou la société qu'il charge de l'étude et la confection de plans et projets »<sup>80</sup>. Les hommes de l'art ici, ce sont les architectes, les urbanistes et chefs de projets. Cependant, architectes et urbanistes mènent une confrontation entre eux pour savoir qui est le plus méritant pour avoir les faveurs des gouvernants. A côté de ces « disputes, on voit apparaître une codification de l'ensemble de construction, dont l'obligation du permis de construire aurait été une pièce maîtresse, »<sup>81</sup>

Dans ces travaux deux idées importantes

« → l'urbanisme : planification d'un plan local et régional avec l'intervention accrue de l'État à moyen et long terme

→ villes : Organismes complexes, intervention art traditionnel des architectes ainsi que savoirs techniques et le secours aux Sciences humaines. »

Enfin, je souhaite terminer cette sous-partie par le classement attribué aux architectes. On dénombre plusieurs échelons.

« F1 : Bon architecte de talent, très favorable ; F2 : Bon architecte, « courant » ; F3 : Architecte « passable » ; FD : Architecte débutant ; FC : Favorable collaboration ».<sup>82</sup> Ces

---

80 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

81 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

82 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

critères montrent une volonté de « trier » les architectes pour faire ressortir les meilleurs hommes de l'art.

#### §C.III.5.b - L'école de pensée : le modernisme de Le Corbusier

Dans le gouvernement post-Libération, le mot d'ordre est la « modernisation ». L'urbanisme français se doit de suivre cette doctrine. Qui de mieux pour mener cette reconstruction que le célèbre architecte et ses disciples : Le Corbusier. Avec son post-modernisme, le maître veut que toutes les villes soient proches en terme de structures. Ces plans sont jugés très modernes et très droits dans leur conception tout en étant peu regardant sur les monuments historiques. Parmi les premières demandes adressées aux architectes, ces derniers doivent mettre fin au provisoire et les taudis pour améliorer le tissu urbain et ainsi rendre les rues et les villes plus modernes. On observe que les architectes vont mettre l'accent sur les immeubles car ces constructions sont plus plus fonctionnelles et moins coûteuses. Pour ce faire, les autorités vont suivre les plans des architectes aux dépens des sinistrés.

C'est notamment ce que l'historienne Danièle Voldman s'est attachée à démontrer dans son ouvrage. De plus, dans son intervention pour le colloque sur *L'Année 1947*, l'historienne explique que Le Corbusier lui-même ne faisait pas l'unanimité. En effet, alors qu'il était en charge de la reconstruction de la Rochelle, les sinistrés lui reprochent de « défigurer la ville ainsi que son manque de présence sur le chantier »<sup>83</sup>. Cette situation amène à son éviction le 10 Novembre 1948 au profit du géomètre Paul Danger. La cité arrageoise n'échappe pas à la réforme « urbaine ». La ville s'est vue redessiner, les routes sont devenues très droites et les maisons sont proches et le cadastre est peu voire non contestable.

Dans cette seconde sous-partie de ce chapitre, nous sommes revenus sur la principale école de pensée des architectes à savoir, la pensée de Le Corbusier.

Sur le point suivant, nous allons nous intéresser aux architectes de la ville que nous étudions : Arras !

---

83 Direction de Serge Berstein, Pierre Milza, *L'année 1947*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

§C.III.5.c - Les architectes de la ville d'Arras

Au cours de mes recherches, j'ai étudié des centaines de dossiers, les sinistrés ont rassemblé des documents où les architectes peuvent figurer s'ils en prennent un « personnel ». En effet, si chaque ville se voit attribuer un architecte en chef (Le chantier de la cité arrageoise est confiée à Messieurs Charles Abella et Daniel Gilot), chaque habitant, sinistré a le droit de choisir de prendre son architecte. On note un grand nombre d'architectes et de petites et moyennes entreprises<sup>84</sup> (La Reconstruction est une bonne manne financière pour ces entreprises plutôt familiales) qui s'occupent de reconstruire la ville d'Arras. Parmi eux, c'est Oscar Pollet<sup>85</sup> qui rebâtit un grand nombre d'habitations (voir graphique). Le Belge va réaliser plus de 14 ouvrages dans la ville. Viennent ensuite, Jacques Renard, Daniel Gilot, Gaston Godon et Philippe Henri qui réalisent quelques ouvrages dans la ville arrageoise. Les architectes de la ville d'Arras vont chacun tenter d'imprimer leur style sur la capitale artésienne.



Voici un exemple de construction réalisé par Oscar Pollet et qui se situe au 13 Boulevard de la Liberté. La façade est signée par l'architecte.

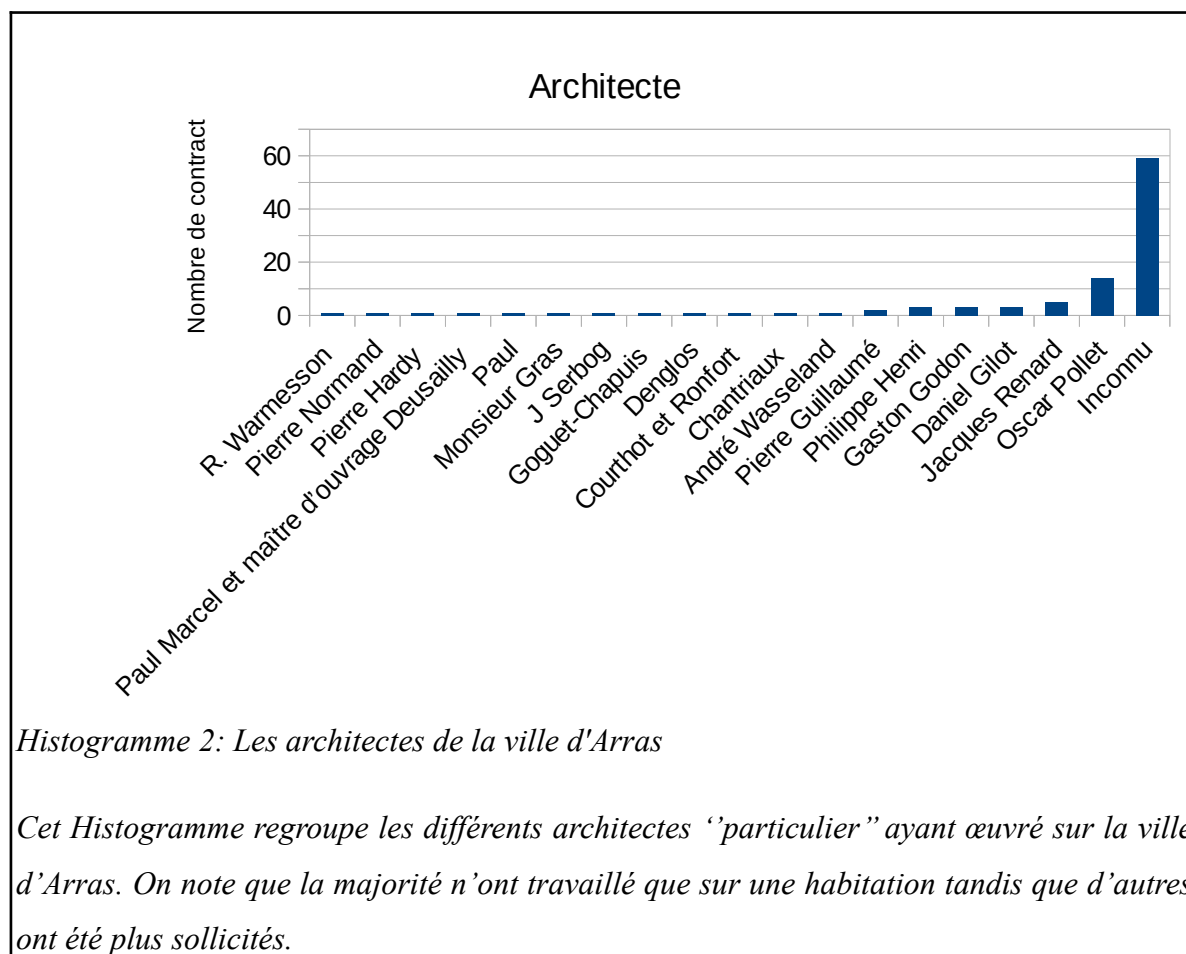
---

84 Par exemple, l'entreprise Nelva et Fils qui a réalisé les travaux pour Jean Devos, le dossier 84 W 330 DEVOS Jean - 36, rue Emile-Lenglet. 1945-1953

85 Architecte Belge, il s'est occupé de 14 réalisations dans la ville d'Arras



## La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)



Dans le point suivant, nous allons revenir sur les points de frictions entre sinistrés et architectes.

### *C.III.6 - Des contestations entre sinistrés et architectes*

Pour clore ce chapitre, je souhaite revenir sur certaines contestations que la reconstruction a connu au lancement des travaux. En effet, nous avons vu les divers points de vue entre sinistrés et politiques. Si l'un souhaite un retour au « statu quo » avant 1939, l'autre s'est « jeté » à corps dans le « modernisme » soutenu par les architectes. Nous nous sommes intéressés à leurs conceptions à travers l'école Le Corbusienne. Des tensions apparaissent dans certaines villes qui vont entraîner des divergences entre les architectes et sinistrés sur la reconstruction. Nous avons vu précédemment l'exemple de la Rochelle qui avait entraîné la

démission de Le Corbusier. La ville de Royan a, elle aussi, eu droit à son lot de protestations suite à un plan jugé trop ambitieux de l'architecte en charge de la ville : Claude Ferret. La ville d'Arras ne manque pas de « lot de tensions » même s'ils sont minimes. C'est notamment, ce que nous allons voir dans ce sous-chapitre les raisons qui ont pu pousser les sinistrés à contester les cadastres puis nous verrons quelques désaccords entre les arrageois et leurs architectes.

### *C.III.7 - Contre les architectes et le modernisme*

Dans cette petite introduction de ce sous-chapitre, nous avons vu que les sinistrés souhaitent un retour à la ville d'avant-guerre. Cependant, les architectes soutenus par les autorités veulent moderniser le parc immobilier français. Ils ont un statut assez particulier, on parle de « super-urbaniste ». En effet, ces derniers ont un « pouvoir décisionnel » conséquent vis à vis de leurs ouvrages, constructions. Ces derniers ont le « pouvoir de démolir toutes reconstructions si elles sont non-conformes aux plans urbains ». Ce qui provoque une méfiance envers les architectes sur la question des constructions expérimentales, les espaces verts et les monuments historiques. En effet, les théories d'aménagement du PAN<sup>86</sup> laisse une place minime aux sites historiques où dans certains cas, ils pouvaient être détruits ou reconstruits de manière différente. On peut expliquer ces différentes volontés qui ne sont pas toujours en accord avec les sinistrés par la DGEN<sup>87</sup> puis la DATAR<sup>88</sup>. Car depuis peu, les « auteurs » d'ouvrages scientifiques tels que les géographes écrivent des livres dénonçant. « *Paris et le désert français* »<sup>89</sup>. Le poids de la capitale parisienne est bien trop imposant par rapport à d'autres villes, ce qui pousse les architectes à limiter certaines constructions et appliquer de nouvelles méthodes urbaines (industries et habitations).

On a donc vu ici ce qui a poussé les gens. Nous allons maintenant voir quelques tensions que j'ai pu relevé dans les dossiers.

---

86 Plan d'Aménagement National

87 Délégation Générale à l'Équipement National

88 Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

89 *Paris et le désert français* est un ouvrage de Jean-François Gravier. Cet ouvrage a pour but de mettre en garde contre la prédominance de Paris face à la province.

§C.III.7.a - Tensions à Arras

Afin de terminer ce sous-chapitre, je souhaite revenir sur quelques tensions que j'ai pu rencontrer au cours de mes recherches. J'ai relevé le cas de monsieur Antoine Georges<sup>90</sup> qui a perdu son domicile du 12 place de Poitiers et perçoit une indemnité de 2 786 379 francs en 1960<sup>91</sup>. Il va transféré son indemnité pour reconstruire une nouvelle maison au 28 rue de Colbert à Montreuil sous bois. Pour reconstruire sa maison, l'individu demande à son architectes d'estimer le montant des réparations qu'il doit mener sur son logement. Suite aux estimations de son architecte Oscar Pollet (3 028 339 francs de 1955). M. Léon estime que ces estimations sont « trop faibles » à son goût et décide de ne plus payer son architecte. Cependant, il reçoit l'ordre de payer sous peine de se voir retirer son indemnité. Ce n'est pas le seul à connaître des problèmes avec son architecte. Madame Hénon Désirée<sup>92</sup> veuve de Max Bigotte a, elle aussi, connu des déboires avec son architecte. Après la perte de leur logement du 22 rue d'Achicourt sous les bombes en 1944, M. Bigotte puis sa femme ont reçu l'indemnité de Marcel Bigotte (frère du défunt Max Bigotte) car ce dernier avait cédé son indemnité à son frère. De plus, les dommages qu'ils ont déjà perçues ne sont pas assez élevés pour reconstruire leurs logements. Enfin, madame Désirée refuse de payer son architecte, monsieur Gras car elle n'a pas touché son indemnité en « temps voulu ». On voit donc que là aussi, les sinistrés ont du mal à payer les sommes des architectes.

Nous avons vu dans ce sous-chapitre, les tensions qu'ont rencontré des sinistrés de la ville d'Arras avec leurs architectes.

Nous allons nous intéresser dans le chapitre aux dossiers en tant que tel

---

90 84 W 168 ANTOINE Georges - 12, rue des Potiers. 1951-1960

91 2 786 379 Ancien Francs de 1960 → 41 376, 14 Nouveaux Francs de 1970 → 45 955, 25 euros de 2021

92 84 W 196 BIGOTTE Max - 22, rue d'Achicourt. 1946-1950

***D - PARTIE II : UNE RECONSTRUCTION LENTE DE LA VILLE***

---

Après une première grande partie sur les débuts de la Reconstruction : en posant le cadre de la ville, les décisions gouvernementales et les attentes. Nous allons maintenant nous intéresser aux dossiers d'archives dépouillés. Ces dossiers sont des dossiers d'indemnités de guerre. Ils sont le cœur de ce travail. Tout d'abord, parlons de leur constitution car les documents, qui le composent, nous renseignent sur la reconstruction de maisons ou d'immeubles sinistrés ce qui fera l'objet de notre premier chapitre. Ensuite, nous verrons qu'à travers mes recherches, j'ai rencontré des cas particuliers ce qui formera mon second chapitre. Puis nous finirons par les compositions des maisons des sinistrés à travers les Etats descriptifs et les plans. Nous allons suivre cette trame dans cette seconde partie.

## *D.I - CHAPITRE IV : LES DOSSIERS D'INDEMNITÉS DE GUERRE*

Dans ce premier chapitre, nous allons nous pencher sur la constitution des dossiers d'indemnités de guerre. En effet, au cours de mes recherches, je me suis rendu compte que la majorité des dossiers sont construits de manière « assez identique ». J'ai pu dénombrer « trois grandes parties » dans ces dossiers de la ville d'Arras. Nous avons une partie sur l'administration où nous étudierons deux documents à savoir le certificat de conformité ainsi que le permis de construire et les documents personnels des sinistrés. Nous allons voir dans un second temps de ce chapitre, la partie financière à travers les réquisitions de paiements, les décisions définitives et les décisions « A et B » ainsi que les mémoires de travaux dont le grand nombre entraîne des différences de taille selon les dossiers. Nous terminerons la partie technique de ces dossiers avec comme « ancrage », les trois plans des villes, les descriptions de bâtiments. Ces trois points : administratif, financier et technique vont nous servir de fil rouge pour ce chapitre.

### *D.I.1 - La partie administrative du dossier*

#### §D.I.1.a - Le permis de construire <sup>93</sup>

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que les architectes voulaient faire de ce document, une pierre angulaire de la Reconstruction<sup>94</sup>. En effet, ces derniers voulaient « une codification de l'ensemble des constructions dont l'obligation du permis de construire aurait été une pièce maîtresse »<sup>95</sup>. De plus, ce document occupe une place importante, car si aujourd'hui, on a besoin d'une seule copie, après la guerre, les sinistrés devaient en faire la demande chaque année pour continuer les travaux. Ces documents sont identiques entre les

---

93 Voir annexe n°4 et 5

94 Voir paragraphe sur §C.III. 5.a : Qui sont-ils ?

95 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

sinistrés. L'en-tête commence toujours par : remis permis de construire à madame, monsieur. Cela signifie que la ville ou la commission de la ville ont validé le dossier d'indemnité du sinistré. Au cours de mes recherches, j'ai pu remarquer que chaque habitant de la cité arrageoise avait reçu ce document. On retrouve aussi ces différentes caractéristiques dans un autre document à savoir le certificat de conformité.

#### §D.I.1.b - Le certificat de conformité <sup>96</sup>

Comme le permis de construire, le certificat de conformité est un document important de cette partie administrative. En effet, lui aussi, a une en-tête similaire pour tous les sinistrés : remis, certificat de conformité à madame, monsieur... Ce document est d'une importance capitale pour les dossiers d'indemnité des sinistrés puisqu'il permet d'obtenir le permis de construire. Ce document doit être demandé tous les ans en même temps que le permis de construire pour montrer que les plans de construction « décidés » par les architectes ont été approuvés par la ville et les autorités de l'urbanisme.

Nous avons vu ici, les deux principaux documents qui composent la partie administrative du dossier d'indemnité de guerre.

Dans le point suivant, nous allons nous intéresser à la partie financière du dossier de dommages de guerre.

#### *D.I.2 - La partie financière du dossier*

Pour poursuivre ce chapitre sur la constitution des dossiers de dommages de guerre, je souhaite revenir sur ce qui compose la seconde partie la plus importante de ces dossiers à savoir, la finance. En effet, comment reconstruire des immeubles d'habitations sans financement ? Je vais m'appuyer dans cette partie sur trois documents qui sont les suivants : les réquisitions de paiement, les décisions d'engagements ou définitives et les mémoires de travaux.

---

96 Voir annexe n°3

#### §D.I.2.a - Les réquisitions de paiement<sup>97</sup>

Les réquisitions de paiement ou d'émissions représentent une part importante du dossier par leur grand nombre. Cette « petite feuille » se voit renouveler tous les ans, voire tous les mois, parfois le jour même. Ce document peut « paraître » anodin avec différentes sommes inscrites, mais il est bien plus complexe que ce qu'il n'y paraît. Ce document, comme beaucoup d'autres sont similaires selon les sinistrés sur sa présentation. En effet, « ses caractéristiques » sont les suivantes : on donne tout d'abord le nom du bénéficiaire, vient ensuite, le nom du banquier « d'émission » de l'indemnité puis la banque du bénéficiaire. Par la suite, on peut découvrir les sommes exprimées en ancien franc. On note aussi la date de l'émission de la réquisition. Enfin, « une personne » fait, elle aussi, son apparition sur ce document, à savoir le délégué départemental<sup>98</sup>. Cette personne est d'une importance toute particulière sur ces documents et pour le dossier puisqu'elle est « le garant » des réquisitions d'émission et de paiement ainsi que la « remise en ordre » des situations lors de problèmes entre architecte et sinistrés. Dans le point suivant, nous allons revenir sur le deuxième document de cette partie financière.

#### §D.I.2.b - Les décisions d'engagement<sup>99</sup>

Le deuxième document majeur de cette partie technique sont : les décisions d'engagement ou définitive . Ces décisions sont en étroite « collaboration » avec les réquisitions de paiement. En effet, les décisions d'engagement sont en quelque sorte, le brouillon des réquisitions de paiement puisque les sommes inscrites sur les décisions se retrouvent ensuite sur les réquisitions. Dans un premier temps, on relève des informations des plus personnelles sur les sinistrés comme leur nom, prénoms, âge, la profession ainsi que la situation conjugale de ces derniers... A côté de toutes ces informations, on voit apparaître des sommes sous le nom de décisions d'engagements nommée « A » ou « B ». Ces décisions sont calculées de la façon suivantes : on part des estimations auxquelles on ajoute le coefficient

---

97 Voir annexe n°6

98 E. Jayet

99 Voir annexe n° 7 et 8

géographique<sup>100</sup>, ce qui nous donne de nouvelles sommes bien plus élevées. Puis nous devons retirer la vétusté<sup>101</sup> des indemnités et ainsi, obtenir l'indemnité finale. Ces deux décisions donnent deux sommes strictement différentes qui vont produire la décision définitive et donc les réquisitions de paiement. Là aussi, le délégué départemental ajoute son « tampon » pour valider les sommes inscrites sur ce document. Enfin, sur les différents documents, on ne doit pas oublier que l'on retire les sommes des précédentes décisions. A côté de ces décisions, on note une dernière liasse de documents qui nous permettent de voir l'importance des travaux à mener et l'explication des sommes perçues plus ou moins élevées.

#### §D.I.2.c - Les mémoires de travaux<sup>102</sup>

Les derniers documents majeurs de cette partie financière sont les mémoires de travaux menés par les architectes pour les sinistrés. Lors de mon dépouillement, j'ai remarqué que les mémoires de travaux étaient de nombre et d'épaisseurs variables. Ceux-ci portent sur les habitations notamment sur les travaux du bâtiment à savoir la maçonnerie, la plâtrerie et la charpente... On peut expliquer ce grand nombre de documents par la volonté des autorités de voir l'évolution des « dépenses dans la Reconstruction ». Parfois, on pouvait observer des doublons parmi ces mémoires de travaux. De plus, on note que chaque mémoire est de différentes tailles selon le récapitulatif et les bombes dont le grand nombre ont laissé des dégâts aux arrageois.

Nous avons vu dans cette partie, la partie financière des dommages de guerre à travers trois documents : les réquisitions, les décisions et enfin, les mémoires de travaux.

Dans la partie suivante, nous allons revenir sur la partie technique du dossier de dommages de guerre.

---

100 Ce coefficient est multiplié à l'indemnité. Il semblerait qu'il soit imposé par les autorités.

Pour Arras, j'ai vu qu'il tournait aux alentours des 1,80

101 On retire ici une petite partie de l'indemnité si des travaux ont été effectués avant la guerre.

102 Voir annexe n° 12 et 13



### *D.I.3 - La partie technique du dossier*

Dans ce sous-chapitre, nous allons nous intéresser à la partie technique des dommages de guerre. En effet, cette partie occupe le dernier tiers du dossier avec une multitude de documents qui nous permettent de découvrir la maison avant et après destructions. Comme précédemment, j'ai retenu deux documents pour mener à bien cette sous partie. Ces deux documents sont les plans des habitations et les descriptifs du bâti.

#### §D.I.3.a - Les plans des habitations et immeubles <sup>103</sup>

Dans une majorité de dossiers, on voit que certains sinistrés ont plusieurs plans de différents architectes. En effet, comme nous l'avons vu sur la partie administrative, si le certificat de conformité n'est pas décerné du premier coup, c'est que le plan de l'architecte n'est pas accepté par la commission. On remarque sur ces plans que plusieurs schémas sont présents pour faire l'état des propositions de l'architecte. On voit donc que les sinistrés ont plusieurs possibilités. Ils peuvent choisir de revenir à leurs maisons avant 1939 ou alors de quitter la ville d'Arras. Même si dans la majorité des cas, les sinistrés ont reconstruit sur leurs terrains, d'autres ont décidé de quitter le département pour aller s'installer ailleurs. Mais avec leurs indemnités, les habitants peuvent décider d'embellir ou « moderniser » leur maison en rajoutant un étage par exemple. D'autre part, on peut aussi voir sur ces plans des changements d'adresse de la part des sinistrés puisque certains sinistrés ont racheté des indemnités à d'autres sinistrés, ce qui fait d'eux automatiquement, les nouveaux propriétaires de la maison et de l'indemnité.

Ces plans sont très importants pour les dossiers car ils permettent de voir l'évolution des maisons, mais c'est le document suivant qui est d'une « grande importance » pour connaître au mieux l'habitat des arrageois avant 1940 et 1945 à savoir le descriptif des bâtiments.

---

103 Voir annexe n° 14,15,16,17

§D.I.3.b - Le descriptif des bâtiments<sup>104</sup>

Un autre document peut être qualifié d'important dans cette partie administrative : la description des bâtiments. En effet, ce document orange nous permet de rentrer dans la maison des sinistrés. On découvre le nombre d'étages qui oscille entre un ou deux, s'il y a la présence de caves, greniers ou « véranda »... De plus, on sait si la maison possède le chauffage, l'eau ainsi que les surfaces que « constituent » les pièces de la maison. Ce document nous donne l'« historique », le « passif », l'« ancienneté » de l'habitation. On sait quand la maison a été construite, qui la détient ou qui l'a détenue, quelles « assurances » ont été mises en place et prises par les sinistrés (contre les incendies, contre les bombardements...) ou si elle a été détruite par le passé. Cependant, on note aussi que les sinistrés n'ont pris aucune assurance quant aux risques de destructions liés à la guerre alors que certains ont vu leur maison détruite par deux fois. (1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale et bombardements de 1940)

Nous avons vu dans ce chapitre, comment se forment les dossiers de dommages de guerre à travers les trois axes que sont administration, finance et technique.

Dans le chapitre suivant, nous allons revenir sur quelques dossiers biens particuliers.

---

104 Voir annexe n° 9 et 10

*D.II - CHAPITRE V : LES CAS PARTICULIERS*

Dans le premier chapitre de cette partie, nous avons vu la constitution des dossiers d'indemnité de guerre. Ces dossiers sont composés de multiples documents tous plus intéressants les uns que les autres. Certains dossiers ont particulièrement retenus mon attention. En effet, si en majorité, les dossiers sont « identique » et « banal » dans leur finalité, d'autres ont des problèmes plus intéressants à analyser et qui méritent (pour des raisons scientifiques et non pas pour le mérite en tant que tel) d'être abordés dans ce mémoire. De plus, ces dossiers sont importants, car « unique » dans la ville arrageoise et permettent de montrer des pratiques peu courantes. Dans ce sous-chapitre cas particulier, nous allons revenir sur un cas de collaboration puis nous nous pencherons sur certains cas de transfert ou de ventes d'indemnité avant de revenir sur des cas où des sinistrés ont vu leur dossier s'accélérer pour des raisons diverses.

*D.II.1 - Une annulation « automatique » pour cause de collaboration*

§D.II.1.a - Les « condamnations »

Dans les chapitres précédents, nous avons effleuré la question de la collaboration à travers la politique de Vichy et les gens du MRU. En effet, durant la guerre, certains ressortissants français ont vu d'un bon œil l'arrivée de l'Allemagne Nazie et la mise entre parenthèses du « régime républicain qui semblait s'essouffler ». Certains ont vu une opportunité de « se faire une place » dans la France collaboratrice et ainsi, d'autres ont pu « profiter de la situation pour se servir chez les futurs sinistrés, à savoir les Juifs et les Résistants. Cependant, après la guerre, si tout le monde met en avant le « mythe de la France Résistante », on ne peut laisser de côté que des sanctions ont été prises contre les gens qui ont eu un comportement de collaborateur. Dans son ouvrage, Danièle Voldman explique que « Les personnes condamnées pour les faits prévus par l'ordonnance du 28 Novembre 1944 sur répressions des faits de collaboration et du 29 Mars 1945<sup>105</sup> sur « répressions du commerce

---

105JORF\_19450411\_85

avec l'ennemi et les personnes condamnées à vie à indignité nationale sont exclues de toutes perceptions d'indemnités. »<sup>106</sup> De plus, si peu de condamnations ont été recensées, certaines personnes ont été privées de leurs indemnités. C'est ce que nous allons voir dans le point suivant à travers un dossier que j'ai rencontré au cours de mes recherches.

Gaston Carré<sup>107</sup>, un dossier bien particulier

Au début de mes recherches, je suis tombé sur un dossier à la fois étrange et extrêmement important pour ce mémoire. Ce dossier est le 84W228 et renferme les documents d'un certain Gaston Carré, propriétaire d'une maison totalement détruite par les bombardements de 1940. Si à première vue, ce dossier commençait « comme tous les autres » à savoir 1 an après que la France de Vichy ait cessé tout combat en 1941. Sa maison du 16 rue du Puits Saint Josse reçoit une première indemnité vers Mai 1953 d'un montant de 6 494 692<sup>108</sup> francs puis revalorisée en Novembre 1953 à 6 881 405 francs<sup>109</sup>. On sait que son architecte Jacques Renard travaille « assez vite » pour déblayer ses gravats et démolitions. Le sinistré Carré paie un premier montant pour les travaux de 778 443 francs<sup>110</sup> auxquels, on doit ajouter 46 138 francs<sup>111</sup> d'honoraires pour l'architecte pour connaître le montant des paiements dus à son architecte en cette année 1953. Dans ces réquisitions de paiements et décisions définitives d'indemnité, rien ne ressort avant les années 1960, années durant lesquelles il reçoit deux indemnités l'une de 74 477,20 nouveaux francs<sup>112</sup> de 1960 et une autre datée elle aussi, de 1960, s'élevant à 19 176,31 NF en bon du trésor. Après cette légère

---

106 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

107 Voir Annexe n°11

108 6 494 692 anciens francs de Mai 1953 → 162 785,41 de 1973 → 150 782,76 Euros de 2021

109 6 881 405 Anciens Francs de Novembre 1953 → 172 478,13 Nouveaux Francs de 1973 → 159 760,80 Euros de 2021

110 778 443 de 1953 → 19 511,19 Nouveaux Francs de 1973 → 18 072,57 Euros de 2021

111 46 138 Anciens francs de 1953 → 1 156,42 Nouveaux Francs de 1973 → 1 071,15 Euros en 2021

112 77 477 NF de 1960 → 172 908,55 euros de 2021

présentation du dossier, j'ai relevé que monsieur Carré avait cédé une partie de son indemnité à madame Ruste à hauteur de 46 209 francs de 1939 (11 690 NF de 1960). Mais j'ai trouvé aussi dans ce dossier, deux documents particulièrement intéressants : une attestation accusant Gaston Carré de profits illicites durant la guerre ainsi que des impayés et un courrier accusant monsieur Carré d'acte de collaboration<sup>113</sup> où il se voit retirer son droit à l'indemnité pour dommages de guerre. On voit donc ici que cette découverte, certes tardive entraîne un retrait de tous les droits pour acte de collaboration. Il m'a semblé intéressant de m'arrêter sur ce dossier, car il est assez particulier puisqu'aucun autre sinistré que j'ai dépouillé, ne s'est vu retirer son indemnité pour collaboration.

Dans la suite de ce chapitre, c'est ce que nous allons étudier dans le point suivant : « d'autres moyens d'utiliser son indemnité » à savoir les ventes et les rachats d'indemnité.

#### *D.II.2 - Les ventes et rachats d'indemnités*

Après avoir vu le cas de Monsieur Gaston Carré qui s'est vu retirer son indemnité de guerre pour actes de collaboration. Nous allons nous intéresser à la vente et rachat de dommages de guerre. En effet, si l'État reconstituteur délivre des indemnités à chaque individu qui en fait la demande et comme il est rappelé dans la loi du 26 mars 1946, « les sinistrés utilisent l'argent de leurs indemnités à leur guise »<sup>114</sup>. Au cours de mes recherches, dans les dossiers, j'ai pu voir que les sinistrés avaient pris au pied de la lettre les directives de l'État. En outre, certains vont aller plus loin en faisant des demandes d'indemnité puis ils les revendent à d'autres sinistrés. Je suis passé assez vite sur ce passage dans la sous-partie sur Gaston Carré, car ce dernier avait effectué une vente de son indemnité à Madame Ruste et son mari. Cependant, nous allons revenir plus en détail sur ces ventes ou rachats à travers ce que nous dit la loi et quelques cas que j'ai pu relever dans mes recherches.

---

113 Voir annexe n°9

114 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

§D.II.2.a - Ce que dit la loi

Si auparavant, j'ai dit que les sinistrés pouvaient faire « ce qu'ils voulaient de leurs indemnités ». Il est vrai, que dès lors que l'indemnité touche la propriété ou leurs locataires, ils sont libres de leurs actes. Mais ils n'ont en aucun cas, le droit de la vendre à un autre sinistré, même si beaucoup le feront, c'est notamment l'objet du point suivant. En effet, dans l'optique « d'éviter la spéculation et les injustices entre sinistrés, les cessions de dommages de guerre sont limitées »<sup>115116</sup>. Les autorités veulent que ces cessions ne soient pas victimes d'enchères. Cependant, la lenteur de l'administration, le manque d'argent va mener le MRU à faciliter la cession de dommages de guerre pour plus de « rapidité ». Les sinistrés vont donc « vendre assez vite pour ne pas perdre leur indemnité ou du moins ne pas perdre d'argent ». Nous avons vu ici, comment l'État a voulu limiter les cessions, ventes et rachats d'indemnité mais va aussi les faciliter pour éviter la colère des sinistrés. Nous allons maintenant nous arrêter sur quelques exemples que j'ai pu rencontrer au cours de mes recherches.

§D.II.2.b - Quelques cas de cessions, ventes, rachats

Pour terminer cette sous-partie, je souhaite revenir sur quelques exemples de cession, ventes et rachats. En effet, si on pense que c'est si simple, la finalité est différente selon les « preuves » que les autorités trouvent sur le sinistré. Certaines cessions de dommages pouvaient se voir annuler pour des raisons diverses comme des retards, des refus de paiement ou alors des suspicions de fraude ou autres. J'ai donc choisi de prendre trois cas aux fortunes et finalités diverses. Comme premier exemple, j'utilise le cas de monsieur Denis Raymond<sup>117</sup>. Cet horticulteur, marié reçoit une indemnité de guerre de 2 388 135 francs de 1957<sup>118</sup> pour une maison au 56 rue Alexandre Georges bombardée en 1940. Il a utilisé cet argent pour reconstruire une nouvelle habitation au 18 rue Émile Loubet et son commerce d'horticulture.

115 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

116 JORF\_19450411\_85

117 84 W 633 DENIS Raymond - 56, rue Alexandre-Georges. 1943-1958

118 2 388 135 Anciens Francs de 1957 → 38 348,24 Nouveaux Francs de 1967 → 50 926, 58 euros de 2021

Au cours de l'étude de son dossier, j'ai pu remarquer que certains documents n'étaient plus au nom de Denis Raymond mais Henri Bouvet. En effet, Denis Raymond a cédé son indemnité à monsieur Henri Bouvet soit plus de 835 850 francs de 1950<sup>119</sup>. L'explication n'est autre que Denis Raymond loue le local de Henri Bouvet pour son activité d'horticulteur. J'utilise ensuite le cas de l'indivision Belval<sup>120</sup> dont la maison a été détruite par les bombes en 1940 au 59 rue de Cambrai. Une indivision, c'est lorsque l'on a un « regroupement des membres d'une même famille ou alors une copropriété ». Ce cas nous montre notamment une copropriété entre Belval et Musrat dont l'indemnité s'élève à 2 875 476 francs de 1950<sup>121</sup>. Cependant, on voit que des documents ont été rédigés dans l'optique d'un transfert d'indemnité de 3 909 400 francs de 1952<sup>122</sup> à monsieur Aimé Musrat. Ce transfert a « failli » ne pas se faire suite à un recours administratif à l'encontre de monsieur Musrat qui a été lancé par la famille Belval dont la raison n'est pas connue. Enfin, je terminerai ce point par le cas de Victor Bétourné<sup>123</sup> qui a perdu son habitation du 7 bis avenue Lobbedez lors des bombardements de 1940. Ce monsieur, retraité des postes devait céder une indemnité de 4 012 703 francs de 1955<sup>124</sup> à André Decoster. Mais cela n'a pu se faire des suites de la mort de Victor Bétourné mais aussi parce que sa veuve n'a pas poursuivi la cession de dommages de guerre.

Nous avons vu dans cette partie, comment les sinistrés pouvaient céder ou vendre leurs indemnités à travers la loi et quelques exemples.

---

119 835 850 Anciens Francs de 1950 → 21 851,29 nouveaux Francs de 1970 → 24 797,70 Euros de 2021

120 84 W 186 BELVAL (indivision) - 59, rue de Cambrai. 1944-1955

121 2 875 476 Anciens francs de 1950 → 75 172,41 Nouveaux Francs de 1970 → 85 308,58 Euros de 2021

122 3 909 400 Anciens Francs de 1952 → 88 195,18 Nouveaux Francs de 1952 → 89 229,98 Euros de 2021

123 84 W 190 BETOURNE (indivision) - 7 bis, avenue Fernand-Lobbedez. 1951-1956

124 4 012 703 Anciens Francs de 1955 → 126 040,76 Nouveaux Francs de 1975 → 91 846,18 Euros de 2021

Nous allons maintenant voir, les raisons qui ont poussé les gouvernants ou autorités départementales à accélérer les demandes d'indemnité ou alors transférer leurs indemnités vers d'autres lieux.

### *D.II.3 - Des cas particuliers, entre accélération et transfert*

Dans ce troisième point de ce chapitre, nous allons voir que dans certains cas, les sinistrés pouvaient voir leur demande d'indemnités s'accélérer

#### §D.II.3.a - La « mention prioritaire »

A côté de ces différents moyens qui permettent d'annuler les indemnités de certains sinistrés, d'autres ont vu leur situation s'accélérer. En effet, au cours de mes recherches, je suis tombé sur deux sinistrés dont les dossiers ont obtenu la mention « prioritaire » du fait du statut de « ces arrageois ». Le premier d'entre eux est le dossier 84W619 d'Achille Vilain<sup>125</sup> dont la maison du 18 rue Ozanam a été bombardée en 1944. Il touche une indemnité de 808 029,20 francs de 1948<sup>126</sup>. Cet ancien employé de la caisse d'épargne a monté un dossier entre 1941 et 1952. Il obtient la mention « prioritaire » car c'est un ancien prisonnier de guerre. On peut donc supposer que ce « prioritaire » vient surtout comme un dédommagement à ses années comme prisonnier. D'autre part, un autre habitant de la ville a obtenu la mention « prioritaire » sur son dossier à savoir le 84W163 du dénommé Albert Accart<sup>127</sup>. Ce sinistré a perdu son logis des suites des bombardements de 1940 et touche une indemnité de 940 465 francs de 1954<sup>128</sup>. Le plus important dans ce dossier n'est autre que le statut de monsieur Accart puisque ce dernier a résisté à l'occupant nazi. Sans doute, est-ce là aussi le

---

125 84 W 619 VILAIN Achille - 18, rue Ozanam. 1941-1952

126 808 029,20 Anciens Francs de 1948 → 23 504,63 Nouveaux Francs de 1968 → 29 869,84 Euros de 2021

127 84 W 163 ACCART Albert - 86 bis, rue Emile-Zola. 1945-1957

128 940 465 Anciens Francs de 1954 → 15 138, 54 Nouveaux Francs de 1964 → 21 740,81 euros



dédommagement pour service rendu à la nation. C'est notamment, ce que nous dit la lettre présente dans le dossier d'Albert Accart<sup>129</sup>.

#### §D.II.3.b - Des transferts « étranges »

Durant mes recherches, j'ai pu rencontrer différentes situations, entre revalorisation économique ou annulation et ventes... On a ici, diverses situations mais, il y en a une où il faudrait que l'on revienne dessus. En effet, cette situation est assez étrange car on arrive à des résultats pour le peu singulier. En effet, certains utilisent l'indemnité qu'ils ont perçu pour reconstruire dans d'autres régions ou alors venu s'installer à Arras. On note par exemple le dossier 84W236 de Simone Landru<sup>130</sup> qui touche une indemnité de 4 649 385 francs de 1952<sup>131</sup> pour une habitation à Vence dans les Alpes Maritimes. Dans la « même » lignée, nous avons Yvette Coin<sup>132</sup>, une jeune célibataire qui touche une indemnité de 2 736 520 francs de 1958<sup>133</sup>. Cette dernière perçoit une indemnité pour une habitation au 58 rue de la République alors qu'elle vit dans le XV<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Mais la situation inverse est tout à fait plausible. C'est notamment le cas de l'indivision Chanu<sup>134</sup> dont la veuve d'Henri Bouchez perçoit une indemnité pour une habitation domiciliée à Clichy et qu'elle a transféré vers le 10 Boulevard Carnot à Arras.

---

129 Voir Annexe n° 18

130 84 W 236 CHEVRE-LANDRU Simone - 5, rue du Puits-Saint-Josse. 1942- 1960

131 4 649 385 Anciens Francs de 1952 → 104 889,08 Nouveaux Francs de 1972→ 106 119,75 Euros de 2021

132 84 W 240 COIN Yvette - 56-58, rue de la République. 1947-1959

133 2 736 520 Anciens Francs de 1958→ 91 071,39 Nouveaux Francs de 1978→ 50 752,90 Euros de 2021

134 84 W 232 CHANU (indivision) - rue Gustave-Colin. 1950-1972

Ce chapitre nous a permis de voir quelques cas qui ont pu entraîner une annulation ou une accélération de perceptions d'indemnité de guerre.

Dans le chapitre suivant, nous allons revenir sur la composition de l'habitat arrageois en tant que tel.

### *D.III - CHAPITRE VI : L'HABITAT ARRAGEOIS*

Dans les chapitres précédents, nous nous sommes intéressés à la conception de la ville des architectes et de la formation des dossiers d'indemnité. L'intérêt de ce chapitre est de voir « un avant-après » des maisons de la cité artésienne. En effet, si la majorité des plans qui composent les dossiers nous donnent une vision théorique du nouveau visage de la ville d'Arras. Certains documents nous permettent de voir à quoi ressemblent les logis arrageois suite aux bombardements de 1940 et 1944. Nous allons donc étudier l'extérieur puis l'intérieur des habitations. Pour mener à bien ce chapitre, je vais utiliser un document que nous avons étudié dans le chapitre précédent à savoir, « l'État descriptif d'un bâtiment totalement détruit par actes de guerre »<sup>135</sup> puisque ce document nous donne pas mal d'information sur ce sujet.

#### *D.III.1 - L'extérieur des habitations*

Nous allons diviser cette partie en deux points à savoir le toit et les murs. Le but est de montrer les différences entre chaque sinistré.

##### §D.III.1.a - Le toit

Lorsque l'on parle de logis, logement ou habitation, le plus important n'est-il pas d'obtenir un toit au dessus de nos têtes ? C'est notamment ce à quoi aspiraient les habitants de la ville d'Arras. Les bombardements ont permis une chose, c'est de connaître les composants de l'habitat arrageois. Dans les descriptifs ainsi que les mémoires de travaux<sup>136</sup>, on voit des sommes estimées pour la charpente et la toiture. On sait que sur la majorité des maisons de la région, le département et la ville, les toits sont construits avec des tuiles, j'ai pu trouver quelques cas où le zinc et l'ardoise étaient associés pour former la toiture des arrageois. A côté de ces composants, on voit dans les mémoires de travaux les estimations des architectes comme la charpente. J'utilise ici trois exemples pour montrer l'importance de cette réparation.

---

135 Voir annexe n°7 et 8

136 Voir annexe n° 10

L'architecte de monsieur Aimé Canonne<sup>137</sup> estime que les travaux de charpente s'élèvent à 110 114, 55 francs de 1948<sup>138</sup> sur son domicile du 8 rue Guy Guynemer. Pour Henri Cardon<sup>139</sup>, son architecte estime que le domicile du 10 rue Duployé a besoin de 135 850,65 francs de 1954<sup>140</sup> pour être remis en état. Enfin, René Caron<sup>141</sup> reçoit une estimation de 53 141,41 francs de 1950<sup>142</sup>. On voit par ses sommes que la charpente occupe une place certes « minimale » pour certains dans leurs indemnités mais pour d'autres, la charpente prend la moitié voire la totalité de l'argent des dommages de guerre. Cette différence de somme s'explique par la surface occupée par les différents sinistrés puisqu'Henri Cardon et Aimé Canonne occupent une surface plus importante que René Caron. La composition des matériaux pour la fabrication du toit peut elle aussi jouer dans les estimations pour les dommages de guerre. En effet, les sinistrés vont plus facilement utilisé du zinc puisque cela leur revient moins cher que d'utiliser des tuiles. De plus, nous sommes dans une région où il y a présence de tuileries à côté de St Omer. Nous allons maintenant nous intéresser aux murs des habitations arrageoises.

#### §D.III.1.b - Les murs de la maison

Si le toit est l'un des premiers marqueurs du retour d'un domicile « décent », les murs en sont le second. En effet, c'est dans la reconstruction des murs que les indemnités de guerre sont dépensées dans la majorité du temps. Mais alors, de quoi sont composés les murs des maisons arrageoises ? Dans le descriptif des maisons, c'est la brique et le béton armé qui reviennent majoritairement dans les documents pour des raisons financières là encore puisque

---

137 84 W 224 CANONNE Aimé - 8, rue Guynemer. 1945-1950

138 110 114, 55 anciens Francs de 1948 → 3 203,10 Nouveaux Francs de 1968 → 4 070,53 Euros de 2021

139 84 W 225 CARDON Henri - 10, rue Duployé. 1946-1957

140 135 850,65 Anciens Francs de 1954 → 3 856,84 Nouveaux Francs de → 3 140,47 Euros de 2021

141 84 W 227 CARON René - 37, rue Saint-Michel. 1941-1952

142 53 141,41 Anciens Francs de 1950 → 1 389,25 Nouveaux Francs de 1970 → 1 576,58 Euros de 2021

cela revient bien moins cher. On note sur l'extérieur que tous les habitants de la ville n'ont pas forcément accès au tout à l'égout ou une fosse sceptique. Certains, grâce à leurs indemnités, vont pallier à ces « manques hygiéniques » comme le préconisaient les médecins interrogés pour la reconstruction<sup>143</sup>. Dans les mémoires de travaux, on retrouve un pan entier des indemnités des sinistrés qui sont consacrés aux travaux de maçonnerie. Comme pour la sous-partie précédente, je vais utiliser les trois sinistrés que sont Canonne, Caron et Cardon. Oscar Pollet, architecte d'Henri Cordon, estime que son logement a besoin de 678 133,92 francs de 1948<sup>144</sup> pour retrouver « ses murs » d'avant-guerre. De même pour son autre client Aimé Canonne, il estime que les travaux de maçonnerie pour ce domicile s'élève à 163 759 francs de 1954<sup>138</sup>. Quant à René Caron, son architecte estime que les travaux de maçonnerie sont estimés à 610 379,72 francs de 1951<sup>145</sup>. On peut expliquer cette différence d'estimation par la composition des murs de la maison ou la surface habitée par les sinistrés. C'est donc dans ce domaine que les indemnités de dommages de guerre sont dépensés en « concurrence » avec l'intérieur des maisons. On utilise plus facilement le béton car il est moins cher et sa production est plus rapide. C'est ce que nous allons voir dans le point suivant.

Nous avons vu dans ce premier point tout ce que touche l'extérieur à savoir le toit et les murs.

Nous allons maintenant nous intéresser à l'intérieur de l'habitat arrageois.

### *D.III.2 - L'intérieur des maisons arrageoises*

Nous allons nous intéresser aux différents étages de la maison. En commençant par le rez-de-chaussée et sous-sol puis nous reviendrons sur les différents étages des habitations.

---

143 Voldman Danièle, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954* : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

144 678 133,92 Anciens Francs de 1948 → 19 726,13 Nouveaux Francs de 1968 → 25 068,09 Euros de 2021

145 610 379,72 Anciens Francs de 1951 → 14 524,15 Nouveaux Francs de 1971 → 15 599,00 Euros de 2021

§D.III.2.a - Le rez-de-chaussée et les sous-sols

Dans les différents « États descriptifs », j'ai pu relever diverses pièces qui composent les habitations arrageoises. Parmi ces pièces, une grande partie d'entre-elles se situent soit au sous-sol soit au rez-de-chaussée. Cependant, il n'est pas impossible que tous ne possèdent pas de sous-sols. Mais pour les exemples que j'ai pu rencontrer, tous avaient au moins une pièce qui compose le sous-sol. On y retrouve un grand nombre de caves dont certains sinistrés déclarent en avoir plus de 6. C'est au rez-de-chaussée que cela devient plus intéressant. Puisque c'est à cet « étage » que la majorité des pièces se situent avec un vestibule, un grand salon, une salle à manger et parfois chez certains, un garage. On note aussi dans ces documents, si la maison est équipée de « certaines nouveautés ». En effet, tous n'ont pas accès à l'eau courante ou au gaz ainsi que l'électricité ou encore le chauffage central. Dans ces différentes pièces, on voit que l'intérieur peut-être composé de bois ou du béton. « On compte aussi dans ces pièces les escaliers qui vont nous permettre de monter dans les étages ».

§D.III.2.b - Les étages

Dans les étages supérieurs, on décompte chez certains particuliers, 2 étages, même si certaines maisons ou immeubles peuvent en avoir plus. Au premier étage, on peut y retrouver les chambres à coucher, des salles de bains (1,2 ou 3), des W.C (1 ou 2)<sup>146</sup>. D'autres vont y placer leurs cuisines ou une pièce servant de débarras, remise. C'est ce que l'on retrouve chez la majorité des sinistrés. Pour certains, la maison d'origine possède un second étage qui ressemble au premier étage sans la présence de cuisine mais avec la chambre supplémentaire ou des salles de bain et W.C. On note aussi dans certaines maisons, un deuxième étage consacré à une « ambiance studieuse » puisque l'on retrouve des pièces consacrées aux bureaux ou transformées en atelier. Chez certains sinistrés, la maison pouvait posséder des greniers ou des mansardes. Sans oublier que certains sinistrés faisaient reconstruire à la fois leurs habitations mais aussi leurs commerces touchant ainsi deux indemnités. Il pouvait y avoir présence sur certains documents, d'un hangar accolé à la maison ou non. Notons aussi

---

146 Voir annexe n° 10

## La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

---

que de nombreux logements ont reçu une restauration 10 ans avant la guerre, ce qui entraîne une baisse du coefficient de vétusté<sup>147</sup> lors du calcul d'indemnité.

Dans cette deuxième grande partie sur la reconstruction de la ville, nous sommes revenus dans les différents chapitres sur la constitution des dossiers puis sur quelques cas particuliers de la ville d'Arras avant de revenir sur la composition de l'habitat arrageois.

Dans la dernière partie de ce mémoire, nous allons nous intéresser aux changements permis par ces indemnités sur le visage de la ville d'Arras.

---

<sup>147</sup>Voir paragraphe sur les décisions d'engagement : §D.I.2.b Les décisions d'engagement

### ***E - PARTIE III : ARRAS, VILLE NOUVELLE ?***

---

Dans les parties précédentes, nous avons vu la mise en place d'une administration de la reconstruction ainsi que la formation des dossiers d'indemnité de guerre. Nous devons maintenant nous intéresser au territoire de la ville d'Arras. En effet, avec les documents produits et les sommes versées, la cité artésienne va voir son visage « changé » sans pour autant voir son centre-ville révolutionné qui garde son côté historique. Contrairement à ses alentours et les villages proches qui, eux, vont connaître quelques changements. Nous allons pouvoir voir comment les actions, les débats et les difficultés rencontrées par les différents corps de l'État, les sinistrés et architectes ont changé la cité arrageoise dans sa conception urbaine. Dans les trois derniers chapitres de ce mémoire, nous reviendrons sur le processus long et lent de la reconstruction puis sur les problèmes économiques rencontrés par les autorités et les sinistrés avant de nous interroger sur le changement de physionomie de la ville d'Arras suite à la reconstruction et les indemnités perçues par les sinistrés.



## *E.I - CHAPITRE VII : UN PROCESSUS LONG ET LENT DE RECONSTRUCTION*

Dans ce premier chapitre de cette troisième partie, je souhaite revenir sur ce processus long et lent qu'est la transformation du visage urbain de la ville d'Arras. En effet, les sinistrés de la cité arrageoise ont pour une minorité reçue la « livraison » ou le retour de leur logement. Malgré tout, tous les administrés ne retrouvent pas une situation « stable » sur notre période étudiée. Comme en 1945, puis après la crise du logement de 1947, de nouvelles solutions sont mises en place pour, une nouvelle fois, faire patienter ces habitants. En effet, si la réponse à la crise au logement de 1947 a d'abord été financière nous allons voir dans ce chapitre, la traduction de ces « efforts » pour mener à bien ce processus de reconstruction. C'est ce que nous allons voir dans les points suivants sur les problèmes de logements de la ville puis nous verrons les solutions apportées avant de revenir sur le plan de 1947.

### *E.I.1 - Les problèmes encore présents*

Dans ce premier point, nous allons revenir succinctement sur les crises qui ont suivi la crise de 1947. Puis nous reviendrons sur l'importance du plan Marshall pour résorber les crises.

#### §E.I.1.a - Les crises post 1947

Des suites de la crise de 1947, d'autres crises ont vu le jour et ont amené à revoir les plans des autorités. La plus importante crise que la France ait connu à savoir l'hiver 1954. En effet, dans les chapitres précédents, nous sommes revenus sur la situation des mal-logés. De plus, les loyers ayant augmenté, certains français se retrouvent sans foyer. Malgré la limitation et le contrôle par l'État, de ce phénomène, rien y fait. Vient alors l'hiver le plus rigoureux que la France ait connu et qui s'abat sur l'entièreté de son territoire. En ce mois de février 1954, un homme lance un appel à la radio pour appeler à un élan de solidarité de la part des français.

Cet homme, c'est l'abbé Pierre<sup>148</sup> dont l'action reste encore aujourd'hui connu par tous. De plus, grâce à son passage sur radio Luxembourg, il permet de faire inscrire dans la loi, un droit selon lequel, « les bailleurs n'ont pas le droit de mettre un locataire à la rue durant la période hivernale »<sup>149</sup>. Enfin le manque d'argent pour mener à bien la reconstruction, avec la décolonisation et la difficile reprise économique du pays n'arrangent en rien la situation délicate des mal-logés. Alors, comment résoudre ce problème ?

#### §E.I.1.b - Le plan Marshall : la solution ?

Comme la majorité de ses voisins, allemands, anglais et italiens, la France est « totalement » détruite. Les pays européens doivent se reconstruire mais chacun manque de ressources et surtout d'argent. Comment peuvent-ils remédier à ce manque de liquidité ? C'est la nouvelle puissance mondiale américaine et son économie ultra-dominante<sup>150</sup> dans le monde d'après-guerre. Suite au discours du Général Marshall, à Harvard le 5 juin 1947, les États-Unis proposent une aide économique aux Européens ainsi que la livraison de matériel. La France touche environ 2,8 milliards de \$ sur les 15 milliards<sup>151</sup> envoyés à tous les européens. On sait que les dollars américains n'arrivent en Europe et surtout en France que vers 1953. Pourquoi une arrivée si tardive ? La raison est simple comme les États-Unis n'ont pas terminé leur transition d'une économie de guerre vers une économie de pays, ils veulent éviter une déflation<sup>145</sup> de leur monnaie suite à une utilisation trop massive de la planche à billet. Le but premier de cette aide est d'éviter que les pays européens ne tombent sous le joug soviétique. De plus, ces devises américaines alliées à la situation économique plus prospère vont permettre à la France de se relever tant économiquement que dans le domaine urbain.

---

148L'abbé Pierre (1912-2007) est un homme d'Église français, résistant pendant la Seconde Guerre mondiale, il fonde en 1949, le mouvement Emmaüs pour venir en aide aux plus défavorisés. Cette association existe encore de nos jours.

149 Ce droit est toujours en vigueur aujourd'hui et couvre la période entre Octobre et Avril

150Les accords de Bretton-Woods étant en vigueur depuis 1944

151Berstein et Milza

*E.I.2 - Les solutions de secours*

Sur ce second point, je souhaite revenir sur quelques solutions utilisées pour venir en aide aux sinistrés en attente de la reconstruction de leur logement. Nous allons ici nous intéresser aux constructions en bois puis au plan de 1947.

§E.I.2.a - Les constructions en bois

En attente, du retour de leurs domiciles, les habitants de la cité artésienne doivent trouver un toit. Même s'il reste quelques ouvrages encore debout, tous les habitants ne peuvent être logés au même endroit. Comme le plan Marshall (matériaux et Dollars) arrive petit à petit en Europe, une solution d'hébergement est trouvée à savoir les baraquements en bois. En 1951, on dénombre pas moins de 855 hébergements provisoires dans la ville du côté de la cité des Marronniers, Place de Marseille... Ces constructions sont soit démontables ou semi-démontables. En effet, dans de nombreuses villes comme Dunkerque ou Arras qui ont connu des destructions, des « caisses en bois » pré-fabriquées depuis les États-Unis sont importées. Lorsque cinq caisses sont empilées les autorités considèrent qu'il y a formation d'une habitation, d'un domicile. On s'imagine, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, que cette solution tient du provisoire. Cependant, la France n'est sortie que très tardivement du provisoire contrairement à son voisin Ouest-Allemand qui s'est engagé dans une « politique volontariste et rationalisée »<sup>152</sup>. Le but des allemands étant de cacher au plus vite, les vestiges du passage des nazis et surtout de retrouver au plus vite, une attractivité tant sur le plan politique que sur leur image à l'international. Ces constructions en bois ne sont qu'une réponse en attendant l'avancement de la reconstruction et le paiement des dommages de guerre aux sinistrés de la ville. A noter que ces constructions sont détruites entre 1954 et 1970.

---

152 Documentaire Arte

### §E.I.2.b - Le plan Monnet : la réponse politique (1947-1953)

« La modernisation ou la décadence »<sup>153</sup>, c'est la mise en garde et la menace brandie par Jean Monnet. Si la planification en France existe depuis 1945, toutes les autorités ont suivi le pas car le pays a besoin de voir ses infrastructures économiques et son parc urbain modernisés. En cette année 1947, Jean Monnet avec l'aide de 18 commissions lance « un plan d'équipement et de modernisation ». Ce plan économique se base sur six secteurs jugés cruciaux par le haut commissaire au plan : le charbon, l'électricité, ciment, le machinisme agricole, le transport et l'acier. De plus, le plan prend comme référence, trois années où ses six secteurs ont atteint des niveaux très élevés de production à savoir : 1928, 1938 et 1946<sup>154</sup>. Les rapports et les études sont présentés en janvier 1947 au conseil des ministres qui ont accepté les propositions des commissions de modernisation et d'équipement. Les experts estiment qu'il faudrait un investissement de 2 250 milliards de Francs entre 1945 et 1950. A l'origine, ce plan était prévu pour débiter en 1947 puis prendre fin au courant 1949-1950 mais comme le déploiement du plan Marshall ne débute qu'à partir de 1952, le gouvernement décide de faire coïncider les deux plans. La raison est simple, le plan Marshall va non seulement financer les indemnités, la reconstruction mais aussi, l'investissement (« pour l'année 1947, l'investissement s'élevait à 440 milliards de Francs courant, soit cinq fois le total de l'émission immobilière »<sup>155</sup>).dans les secteurs de base du plan Monnet.

---

153 Jean Monnet aurait prononcé cette maxime lors d'un conseil des ministres.

154 <https://www.strategie.gouv.fr/actualites/premier-plan-de-modernisation-dequipement#:~:text=Le%2014%20janvier%201947%2C%20le,du%20plan%20Marshall%20en%20France.>

155 Feiertag Olivier. Le nerf de l'après-guerre : le financement de la reconstruction entre l'Etat et le marché (1944-1947). In: Matériaux pour l'histoire de notre temps, n°39-40, 1995. Lendemain de libération Lendemain de guerre. pp. 46-51;

## La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

---

Dans ce chapitre, nous sommes revenus sur les problèmes rencontrés par les sinistrés à savoir, le manque de logements avec la crise de 1954, le manque de moyens caractérisés par l'arrivée « tardive » du plan Marshall. Nous nous sommes penchés sur les solutions proposées dans l'attente de la reconstruction et du règlement des indemnités comme les constructions en bois et le plan de 1947.

Dans le chapitre suivant, nous allons revenir sur les problèmes économiques que la France a pu rencontrer sur cette période.

## *E.II - CHAPITRE VIII : LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES*

Pour ce second chapitre de cette dernière partie, je souhaite revenir sur les problèmes économiques rencontrés par la Reconstruction. En effet, dans la deuxième partie de ce mémoire, nous avons étudié dans le Chapitre IV en décrivant les documents, le marasme administratif rencontré par les sinistrés. Nous sommes revenus tout au long de ce devoir sur les sommes perçues par les habitants et les difficultés pour percevoir les paiements. En effet, la situation économique des sinistrés n'est pas au mieux dans les années 1950 (même si nous sommes dans une période de prospérité économique à savoir les Trente Glorieuses<sup>156</sup>). L'État manque de liquidités et des solutions comme le système de financement différé laisse quelque peu à désirer car les travaux n'avancent pas assez vite pour répondre à la demande. Dans tous les cas, ces problèmes économiques se ressentent sur les indemnités des français. C'est notamment ce que nous allons étudier dans ce chapitre, la situation qui semble plus « favorable » avant de nous arrêter sur l'année 1955 et sa suite qui marque un tournant.

### *E.II.1 - Une situation économique plus stable ?*

Dans ce premier point, de cette dernière grande partie, nous allons revenir sur la situation économique de la France est plus "favorable" pour la reconstruction des habitations des arrageois. Puis dans un second point, nous reviendrons sur l'année 1955 et suivantes qui marquent un tournant dans la fin de la Reconstruction.

#### §E.II.1.a - Une situation plus «favorable»

Dans le chapitre précédent, nous sommes revenus sur l'importance des plans Marshall et Monnet qui ont permis de donner un nouveau souffle à la reconstruction économique de la France et par la même occasion la reconstruction urbaine. En effet, avec les nouveaux moyens mis à disposition, on observe que les sinistrés voient le délai d'attente entre la mise en place

156Période théorisée par l'historien Jean Fourastié selon laquelle, la France a connu trente années de croissance puis s'en est suivi une période qu'il a théorisé comme les "Trente piteuses"

du dossier de dommages de guerre et la "livraison" du domicile reconstruit diminuer. Cette situation s'explique aussi par une prospérité retrouvée puisque l'économie française se relève après des années de privations et de difficultés économiques. Au niveau des privations, l'année 1949 marque la fin des tickets de rationnements et des pénuries dans le pays. Au niveau économique, la France suite à une politique plus interventionniste creusant son déficit (sa dette atteint les 3 140 milliards de Francs de 1949)<sup>157</sup>, cependant, pour retrouver un équilibre budgétaire, les autorités font le choix de revenir à une économie plus libérale. En premier lieu, la valeur du franc est dévaluée pour revenir à des normes mondiales plus en adéquation avec les autres nations. Cette dévaluation explique la baisse soudaine dans certains dossiers d'indemnité de guerre. Au cours de mes recherches, de nombreuses sommes ont pu confirmer mes dires. En effet comme vous pouvez le voir sur l'histogramme, la somme totale de tous les sinistrés ayant reçus une indemnité en 1954 s'élève à près de 20 millions de francs<sup>158</sup>. Après 1954, une baisse des indemnités s'opère puisqu'en 1955, la somme totale des indemnités touchées par les arrageois n'est plus que de 5 millions de Francs. De plus, cette "reconversion" au libéralisme entraîne une restriction des dépenses et là, où la situation économique mondiale semblait se stabiliser, une inflation galopante des prix fait son grand retour. Enfin, on peut parler d'une éclaircie avec les débuts de la construction européenne et de la CECA<sup>159</sup> pour une meilleure gestion des ressources pour une entraide entre voisins européens.

Nous allons maintenant nous intéresser à l'année 1955 et suivante qui marque le début de la fin de la reconstruction française.

#### §E.II.1.b - L'année 1955 et suivante : le début de la fin

Pour terminer ce chapitre, je souhaite revenir sur une année charnière pour les dossiers de dommages de guerre. Dans le point précédent, nous avons vu que l'année 1949 marquait la fin des pénuries. De plus, lorsque l'on s'intéresse aux dates de fin des dossiers, on remarque que l'année 1955 comme l'année 1947 avant elle, fait l'état d'un tournant dans la

---

<sup>157</sup> Prost Antoine, Petite Histoire de la France au XXème Siècle, Paris, Armand Colin, 2003.

<sup>158</sup> Voir Histogramme page 74

<sup>159</sup> Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

## La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

---

reconstruction arrageoise puisqu'un grand nombre d'habitations étudiées, environ 10 logements, sont livrées à leurs propriétaires respectifs. Suite à l'année 1955, on observe une accélération dans les dossiers entre 1956 et 1959 avec 1958<sup>160</sup> comme point d'orgue avec plus de 16 logements reconstruits sur cette année. Par la suite, d'autres verront leurs maisons reconstruites dans les années 1960 avec un sinistré qui perçoit des dommages de guerre jusqu'en 1976.

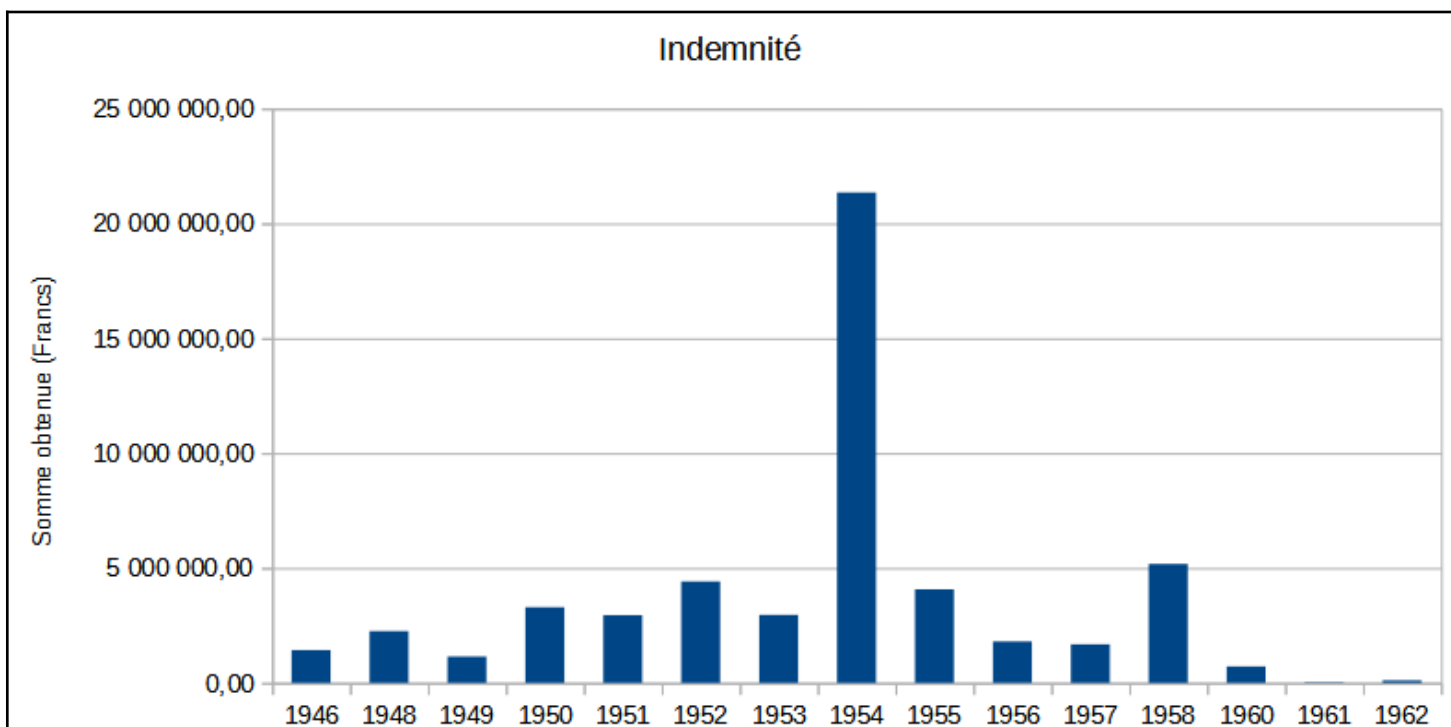
Dans ce huitième chapitre, nous sommes revenus sur les "problèmes économiques rencontrés" par la France et ses sinistrés à travers une situation qui semble « stable » sans l'être pour autant. Puis, nous nous sommes intéressés aux années 1955 et suivantes pour comprendre les changements dans la vie des sinistrés.

Dans le dernier chapitre de ce mémoire, nous allons nous interroger si le bâti français n'aurait-il pas subi une sorte d'américanisation.

---

<sup>160</sup>Voir Histogramme page 75

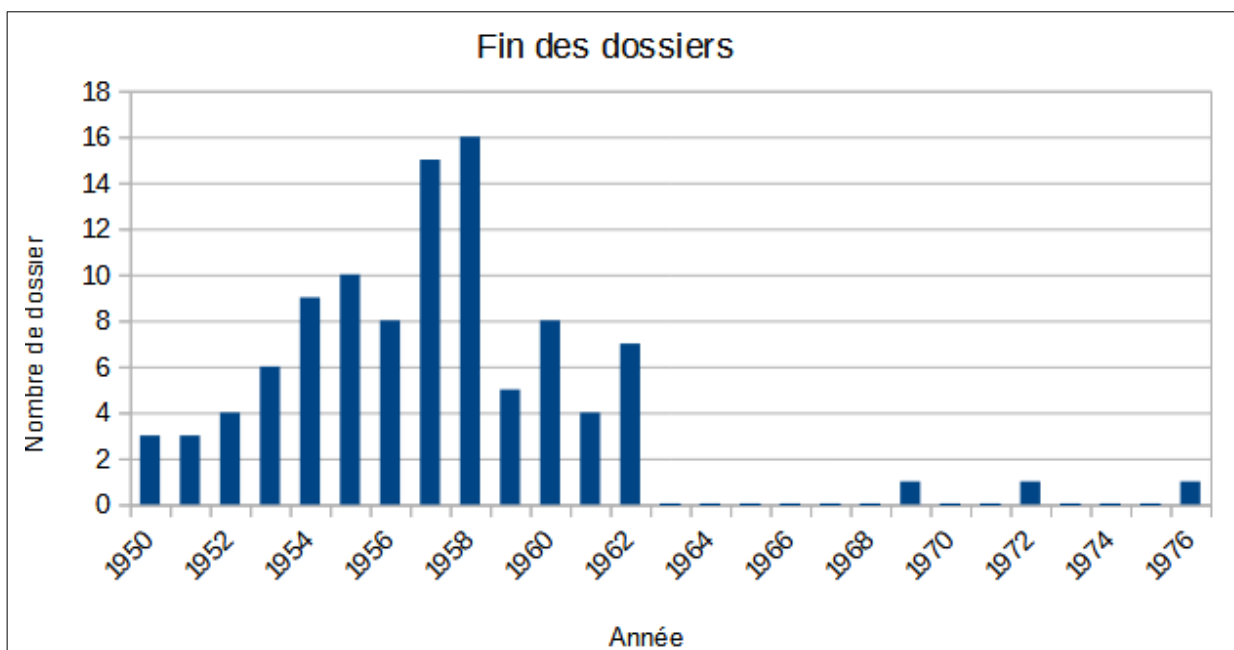




*Histogramme 3: Montant cumulé de toutes les indemnités*

*On observe sur cet histogramme, que l'année 1954 est l'année où les autorités ont remis le plus d'indemnité.*

La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)



*Histogramme 4: Date de fin des dossiers d'indemnité*

*Dans cet histogramme, nous pouvons voir qu'à partir des années 1950, la plupart des logements détruits par la guerre sont livrés aux sinistrés. On voit qu'une majorité d'entre eux sont terminés dans les années 1957 et 1958.*

### *E.III - CHAPITRE IX : UN CHANGEMENT DE LA PHYSIONOMIE DE LA VILLE ?*

Dans ce dernier chapitre de mémoire, je souhaite m'interroger sur la nouvelle "physionomie urbaine" de la ville d'Arras. En effet, dans les chapitres précédents sur les différents moyens mis en place pour indemniser les sinistrés. Puis nous avons vu comment se forment les dossiers d'indemnité de guerre et les difficultés rencontrées par les arrageois lors de la livraison de leurs logements. J'ai voulu revenir dans ce dernier chapitre sur la traduction des indemnités versées aux arrageois sur le terrain de la ville. Nous allons diviser ce chapitre en deux points où nous allons nous demander s'il n'y aurait pas une américanisation du bâti avant de voir le retour des maisons individuelles dans les années 1960-1970.

#### *E.III.1 - Vers une américanisation du bâti ?*

Dans les derniers points, nous allons voir que le style de vie à l'américaine, le « American Way Of Life »<sup>161</sup> a eu un impact sur l'habitat français et arrageois avec de nouvelles idées urbaines importées depuis les États-Unis. Cependant, nous allons voir que ces idées vont être abandonnées à l'aube des années 1970.

##### §E.III.1.a - Les immeubles

Lors du chapitre VII, nous sommes revenus sur les constructions de bois que les américains avaient livrées pour répondre aux manques de logements suite aux bombardements. Or, ce n'est pas la seule "solution" urbanistique qui a traversé l'Atlantique puisque la doctrine de l'école de Chicago<sup>162</sup> qui même si elles ne font plus toujours l'unanimité aux États-Unis trouvent des échos dans les pays européens. En effet, avec les destructions et les crises du logement, il faut calmer les populations en leur donnant vite un

---

161 On peut le traduire littéralement par le style de vie à l'américaine.

162 École de pensée qui s'est intéressé à de nombreux sujets dont l'urbanisme et l'architecture.

nouveau toit. Et cela passe par un nouveau type de construction : les immeubles. L'école de Chicago a pensé son modèle de la façon suivante, il faut construire des habitations en hauteur pour loger le plus grand nombre. Les autorités françaises y ont vu un moyen de répondre plus rapidement à la crise du logement de 1947. Si la France possède un parc immobilier composé principalement de maisons individuelles avec quelques immeubles qui sont en rien, comparables avec les "building" américains. La ville d'Arras emboîte le pas en construisant des « immeubles » dans sa banlieue notamment vers Dainville pour y loger sa population en attente de leur logement. Cependant, la fin de la reconstruction urbaine se rapproche et marque un tournant dans les années 1960-1970.

Nous avons vu dans ce premier point, que les autorités françaises ont été, pour une partie, séduites par les idées de l'école de Chicago. Si ces idées ont été accueillies favorablement, les années 1960-1970 marquent le retour de la maison individuelle.

#### §E.III.1.b - Les années 1960-1970 : Le retour des maisons individuelles

Alors que la majorité des français et des habitants de la ville retrouvent leurs logements, un nouveau changement dans les années 1960 et 1970, s'opère dans le paysage urbain français. En effet, si la tendance des années d'après-guerre a conduit les gouvernants à mener une politique du logement et urbaine dirigiste et pragmatique, avec la construction de grands immeubles avec des arguments comme un accès à "l'air et la lumière du soleil"<sup>163</sup>. Cependant, suite à l'épuisement des idées de l'école de Chicago, une nouvelle forme d'urbanisme va voir le jour. Fini les grands immeubles, les derniers sinistrés retrouvent une maison individuelle avec jardin (on accorde de plus en plus de place à l'environnement, chose peu probable avec des appartements). De plus, si les autorités estimaient que les immeubles empêchaient la division en classe sociale puisque chacun avait accès à ces logements, ces immeubles recevaient de virulentes critiques de la part de sinistrés qui y habitaient tel le manque « d'entretien », la « monotonie architecturale » ou encore la promiscuité sociale entre voisins. Enfin, le but de ce retour à la maison individuelle est un moyen de dissocier l'habitation de l'individu de son lieu de travail. Les années 1960 marquent aussi la fin des

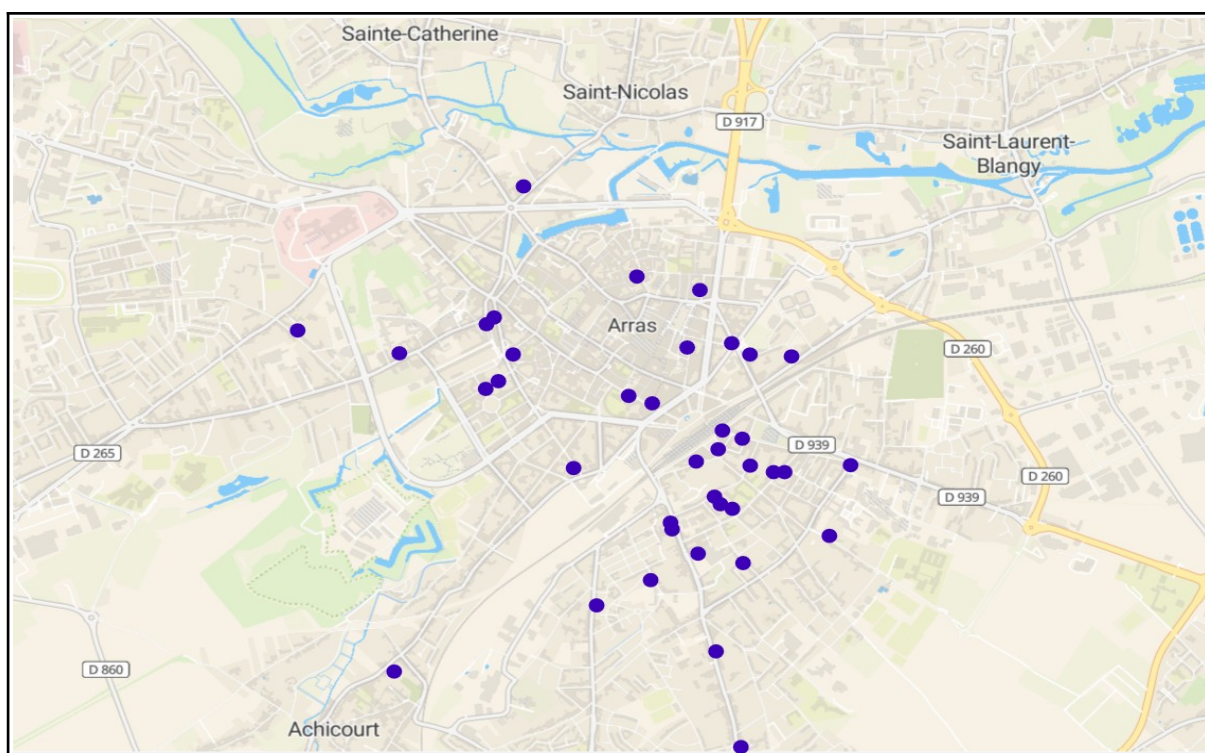
---

163Documentaire Arte

## La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

---

indemnités de guerre, sauf dans quelques exceptions, car tous les arrageois ont retrouvé leur logement d'avant-guerre ou ont déménagé dans leurs nouvelles habitations.



*Carte 2: La ville d'Arras après reconstruction*

*Les points bleus représentent les logements reconstruits après la guerre.*

***F - CONCLUSION***

---

La reconstruction de la France ne s'est pas faite dans un climat des plus propices. Entre les bombardements, les hésitations politiques, les manques de liquidités et de matériaux, les dossiers d'indemnité et les reconstructions de logements ont du mal à avancer. La ville d'Arras ne fait pas exception à la règle. En effet, la capitale artésienne a connu par deux fois les destructions durant la Seconde Guerre mondiale, une première fois en 1940 par les allemands puis une seconde fois en 1944 par l'offensive Alliée. Par la suite, nous avons vu les lois et les politiques édictées par les autorités gouvernementales (MRU, autorités départementales) qui ont redonné "naissance" aux dossiers de dommages de guerre avant de nous arrêter sur les débuts de la reconstruction en parlant des architectes et des contestations. Après être revenu sur ce cadre national pour comprendre d'où viennent nos sources, la seconde partie nous a permis de nous rendre compte de l'importance de ces dossiers. Avec ces trois sous-dossiers (administratif, financier et technique), on prend conscience du "marasme administratif" auxquels font face les administrés. De plus, dans le chapitre qui a suivi la formation des dossiers, nous avons étudié quelques cas particuliers où certains ont vu leurs indemnités annulées ou une accélération de leurs dossiers avec la mention prioritaire par exemple. Puis, nous nous sommes intéressés à l'habitat arrageois avant reconstruction où nous rentrons dans "l'intimité" des arrageois et ainsi comprendre leurs attentes. Enfin, dans la troisième partie, nous nous sommes interrogés sur l'impact de ces indemnités lors de la reconstruction et nous sommes revenus sur le processus lent de la reconstruction où l'on observe que malgré la crise de 1947, on voit une persistance de quelques difficultés avec quelques solutions de secours. Nous nous sommes ensuite arrêtés aux problèmes financiers qui ont touché la France tout comme les dossiers. Enfin, dans le dernier chapitre, nous sommes revenus sur les changements urbanistiques qui ont marqué la France avec une américanisation du bâti avec les immeubles avant de terminer sur le retour en force des maisons individuelles dans la cité arrageoise.

Ces trois grandes parties, ces neuf chapitres nous ont permis d'esquisser une "réponse" à la question posée en introduction. On peut dire qu'en règle générale, oui, les

indemnités ont suffi à reconstruire la ville d'Arras. Cependant, il est intéressant de voir qu'après cette analyse et ses recherches, il faut apporter une nuance à cette réponse. En effet, nous avons pu voir que tous n'ont pas utilisé leurs indemnités puisqu'ils l'ont soit vendues ou cédées à d'autres sinistrés par manque de moyens ou de contestations. Certains ont quitté la ville pour reconstruire ailleurs. De plus, on peut poser une "critique" quant au fait que, certes, les sinistrés pouvaient faire ce qu'ils voulaient de leurs indemnités mais parfois, leur volonté de retour à la situation d'avant la guerre entre en opposition avec la modernisation imposée par les autorités. C'est ainsi qu'est né à Arras comme dans de nombreuses villes françaises, un Arras à double visage : le vieil Arras autour de la place avec ses constructions à la flamande et le nouvel Arras avec des constructions plus moderne.

Quant aux sources, leurs apports sont d'une importance capitale tant sur la situation économique de l'époque que sur les habitations et les destructions. En les croisant, on voit leur importance afin de comprendre les grands axes de la Reconstruction. On voit donc l'importance de ces dossiers dans la compréhension des grands axes de la reconstruction.

Enfin, je souhaite finir ce mémoire en proposant une poursuite de ce devoir. En effet, en temps que français, nous nous penchons exclusivement sur le territoire national. Mais il me semble intéressant d'étudier la Reconstruction dans d'autres pays européens comme en Angleterre, en Italie, en Allemagne ou en Europe de l'Est. L'objectif serait de savoir comment s'est déroulée la Reconstruction : ont-ils eux aussi, mis en place des dossiers de dommages de guerre ? Est-ce que les travaux de la Reconstruction ont-ils été aussi long qu'en France ?

La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

---



La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-  
1958)

---

---

***G - ANNEXES***

---

Annexe n° 1 : Fiche d'identité des sinistrés



La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

Annexe n°3 : Attestation de conformité ou Certificat de conformité

ASSOCIATION SYNDICALE  
DE RECONSTRUCTION  
d'ARRAS et ENVIRONS  
14, Boulevard Crespel, 14  
ARRAS Td. 17-76

RECONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE  
de Madame Dupont-Daubois, à Arras  
Rue Ozanay N°

Dossier NA 21 240 Z

M. R. L.  
SECRETARIAT  
18 JAN 1958  
CIRCONSCRIPTION D'ARRAS

### ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Je soussigné, Ruehez René  
Architecte agréé sous le N° \_\_\_\_\_ demeurant à Arras  
rue Gau beta N° 39, certifie que la reconstruction  
de l'immeuble de Madame Dupont-Lasauté  
sis à Arras rue Ozanay N° \_\_\_\_\_  
a été effectuée conformément au projet approuvé par M. l'Architecte en Chef le  
8 Mars 1955

Permis de construire N° 2333 du 8 Juin 1955 19 \_\_\_\_\_

Réception provisoire effectuée le 18 Décembre 1956

A Arras, le 18 Décembre 1956

L'Architecte,

Cochet  
et  
signature

Annexe n°4 : Demande de permis de construire

ITA 30.091 Z

DÉPARTEMENT d PAS DE CALAIS

COMMUNE d ARRAS

### Demande de Permis de construire

Je, soussigné, BACHELET Louis  
(Nom en lettres capitales et prénom usuel)

demeurant AUBIGNY AU BAC - route Nationale  
(Numéro, rue, lieudit, commune, département)

demande la délivrance du PERMIS de CONSTRUIRE pour des travaux à entreprendre sur un terrain sis à ARRAS - 23, rue Pasteur  
(Numéro, rue, lieudit, commune, département)

dont je suis propriétaire  
(Propriétaire, locataire...)

Ce terrain figure au cadastre sous le n° ..... de la section .....

Il est grevé des servitudes de droit public et de droit privé suivantes : NEAT

Ces travaux, définis au dossier joint, consistent en : (Marquer une croix dans la case qui convient)

**Construction destinée à l'habitation ou à ses annexes (y compris les clôtures et les garages annexes à l'habitation) :**

a. sans partie industrielle, commerciale ou agricole .....  +  
(Remplir alors la partie A ci-après)

b. avec partie industrielle, commerciale ou agricole .....   
(Remplir alors les parties A et B ou C ci-après)

**Construction non destinée, même partiellement, à l'habitation ou à ses annexes** .....   
(Remplir alors la partie B ou C ci-après)

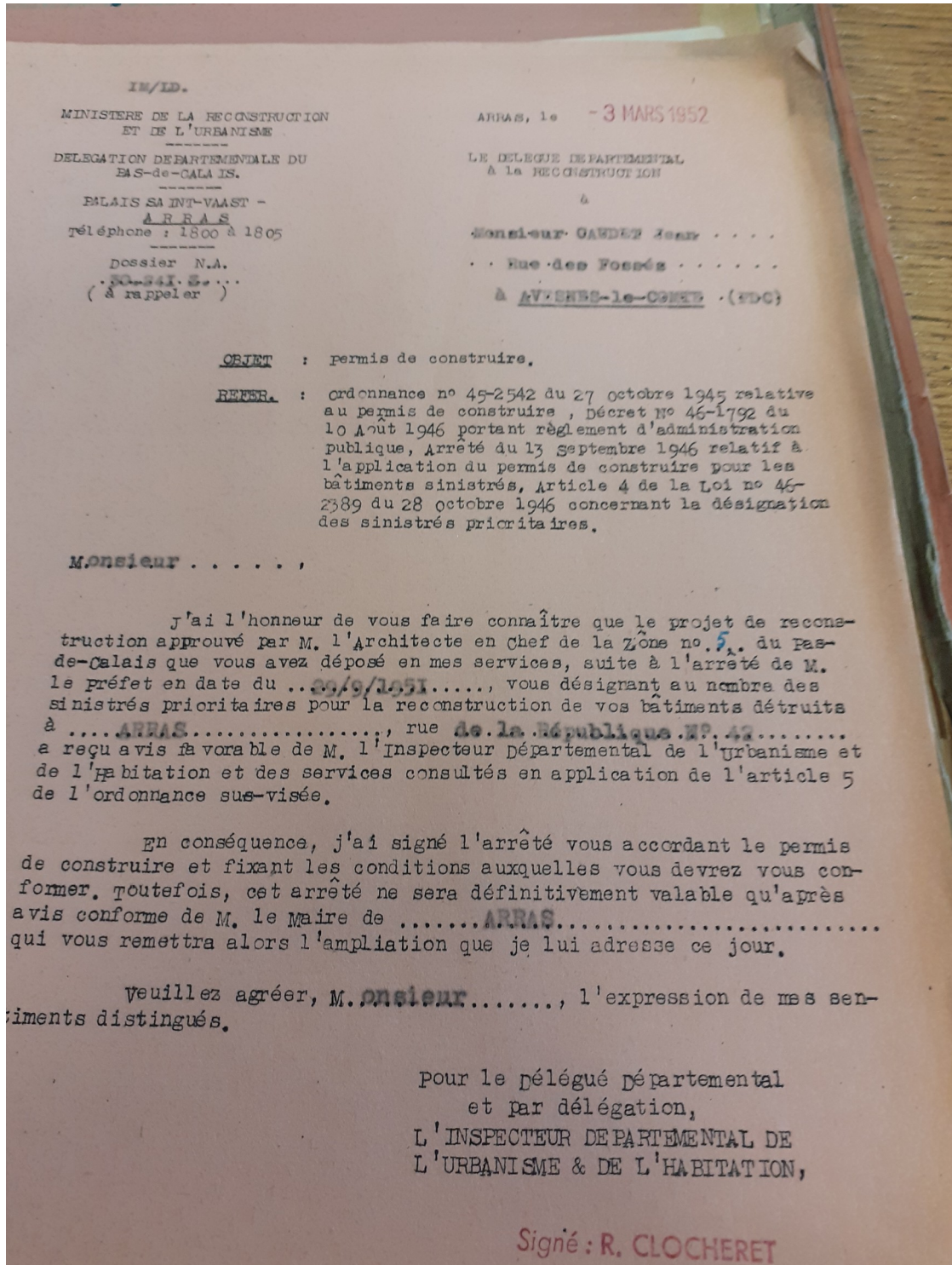
Leur montant est estimé à fr. : 530.000 Frs valeur 1939  
(Non compris achat de terrain, voirie, branchements et honoraires d'architecte.)

adresse et signature du propriétaire du s'il n'est pas bénéficiaire des travaux	NOM, adresse et signature de la personne chargée de la direction technique des travaux 	<u>Aubigny</u> le <u>8/9/59</u> Signature du demandeur : engagement signé
---	--	---

(Cadre à remplir par la Mairie)

La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

Annexe n°5 : Permis de Construire



Annexe n°6 : Réquisition de paiement

29 mai 1946

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION  
ET DE L'URBANISME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL  
AUX DOMMAGES DE GUERRE

**RÉQUISITION DE PAIEMENT**

Le Crédit National est requis de payer à :

Petit Amable Louis

attributaire<sup>(1)</sup> mandataire<sup>(1)</sup> demeurant à :

Cavaas (P.d.C.) 88 rue Cornille Zola

une somme de Fr. : 39.404 francs neuf mille quatre cent quatre-vingt quatre (Mondovine)

représentant : *Placompte de 10%* sur le montant de la participation<sup>(1)</sup> de l'avanceur<sup>(1)</sup> :


tribulée, par la décision ci-dessus rappelée, au sinistré suivant : Petit Amable Louis

or : *Mément à la Cavaas (P.d.C.)* Cavaas Louis

n° de compte : 40.826. *(changement de mode de paiement)*

Date : 8 OCT. 1946

Délégué Départemental



En vertu de l'article 18 de l'ordonnance du 10 avril 1945, la présente réquisition au profit du Crédit National, titre de concours sur l'Etat à concurrence du montant la somme dont le paiement est requis.

Rayer la mention inutile.  
Le Délégué Départemental du Ministère de la Reconstruction atteste que la présente réquisition a été émise après vérification des pièces justificatives et certifie, en tant que de besoin, s'être assuré de la validité de la procuration donnée au mandataire sus-indiqué.

ORDONNANCEMENTS	RÈGLEMENTS
-----------------	------------

Partie réservée au CRÉDIT NATIONAL

La présente réquisition a été réglée pour son montant au bénéficiaire ci-dessus indiqué le :

# La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

## Annexe n°7 : Décision définitive d'indemnité

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Délégation départementale de Paris - de Calais

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉCISION PORTANT ÉVALUATION DÉFINITIVE D'INDEMNITÉ**  
(ÉLÉMENTS IMMOBILIERS)  
(Loi du 28 Octobre 1946)

**A**

Dossier N° NA-42.964 2  
Indice de rang : \_\_\_\_\_

**BIENS SINISTRÉS :**

Désignation : ARRAS (P. de C)  
100, rue d'Archienot  
(Porte commerciale)

MANDATAIRE  
Nom  
Prénoms  
Adresse

**BÉNÉFICIAIRE**

Nationalité : français  
Lieu et date de naissance : Caumont (Nord) 9. 7. 1894  
ou date de constitution : \_\_\_\_\_  
Situation de famille : mariee  
Régime matrimonial : Communauté réduite aux acquits

Nom : M. MINART André Louis Victor Joseph  
ou Raison Sociale : \_\_\_\_\_  
Prénoms : né épouse Valentine Marie Joseph  
ou forme de la Société : \_\_\_\_\_  
Domicile : PARIS 5, rue d'Argout  
ou Siège Social : \_\_\_\_\_

A ARRAS le 14 DEC. 1955

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'évaluation indemnité de dommages de guerre se rapportant au bien désigné ci-dessus.

Le tableau ci-contre du présent imprimé résume cette évaluation et le détail est donné au verso.

La présente notification n'ouvre droit par elle-même à aucun paiement. Celui-ci interviendra lorsqu'une décision d'engagement aura été notifiée.

L'Homme de l'Art chargé de votre dossier pourra vous renseigner sur les motifs de la décision de l'Administration. Si vous estimez avoir besoin de renseignements complémentaires mes services pourront vous les fournir et notamment vous donner communication des bases de calcul de la présente évaluation.

Tous les éléments figurant à la présente décision sont définitifs sauf les coefficients indiqués pour le calcul des reconstitutions restant à faire ;

Le montant des reconstitutions restant à faire.

Pour le calcul de la vétusté le taux seul est définitif.

Veuillez agréer M. adame, l'assurance de votre collaboration distinguée.

Direction des Services Départementaux de Calais  
Le Délégué  
Signé : **EGRET**

**MONTANT DE L'INDEMNITÉ**

VALEUR AU : juillet 1955

Montant de l'indemnité proprement dite : 1.023.469

Honoraires d'Architecte (Évaluation) : \_\_\_\_\_  
ou d'Expert (Reconstruction) : \_\_\_\_\_

Honor. Bureau d'études (Évaluation) : \_\_\_\_\_  
(Reconstruction) : \_\_\_\_\_

Montant total de la présente évaluation d'indemnité : 1.023.469

Montant de l'indemnité précédemment notifiée : \_\_\_\_\_

(1) Montant de la présente décision (décision A) complémentaire d'annulation : \_\_\_\_\_

(1) En cas de décision primitive : rappeler dans la dernière case le montant de la "évaluation" en biflant les deux dernières mentions de la ligne.  
En cas de décision complémentaire ou d'annulation : mentionner dans la dernière case le montant de la différence, objet de la décision, et bifler la mention inutile.

**RECOURS** — Si vous n'êtes pas d'accord sur le contenu de cette décision vous disposez d'un délai de deux mois à dater du jour de la réception de la présente décision pour former un recours.

Décisions fixant une indemnité inférieure ou égale à 20 millions de frs : COMMISSION d'ARRONDISSEMENT siégeant à : \_\_\_\_\_

Décisions fixant une indemnité supérieure à 20 millions de frs : COMMISSION REGIONALE siégeant à : \_\_\_\_\_

Dans ce même délai vous pouvez, si vous le préférez, présenter un recours administratif ou délégué ou au Ministre de la Reconstruction et du Logement. La décision prise à la suite de ce recours peut, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours contentieux dans les cas ci-dessus. Dans le cas où le Ministre ou son délégué gardent le silence pendant quatre mois à la suite de la présentation de votre recours administratif, la décision de rejet contre laquelle vous disposez d'un nouveau délai, qui courra à partir du jour où expirera cette période de quatre mois, pour former un recours devant la Commission compétente.

301 724





La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

Annexe n°8 : Verso de la décision d'indemnité

DETAIL DE L'ÉVALUATION

I - COUT DE RECONSTITUTION ÉVALUÉ PAR RÉFÉRENCE AU B.G.P.F.			II - COUT DE RECONSTITUTION ÉVALUÉ PAR RÉFÉRENCE A UN RECUEIL DE PRIX		
DESIGNATION	SINISTRÉ	M. R. L.	DESIGNATION	SINISTRÉ	M. R. L.
Montant brut de l'évaluation en valeur 1939	<b>127.341</b>	<b>93.762</b>	Reconstitutions effectuées		
			Reconstitutions à effectuer valeur 1939.	<b>33.763</b>	<b>22.942</b>
III - ABATTEMENT DE VÉTUSTÉ			IV - TRAVAUX INTÉGRALEMENT REMBOURSABLES		
Taux moyen pour l'ensemble immobilier			DESIGNATION		
<b>6 %</b>			SINISTRÉ		
			M. R. L.		
			Travaux provisoires, conservat., déblaiem., etc.		
V - REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ AU <b>DECEMBRE 1946.</b>					
DESIGNATION			ÉLÉMENTS REVALORISABLES		ÉLÉMENTS NON REVALORISABLES
ÉVALUATION ÉTABLIE PAR RÉFÉRENCE AU B.G.P.F. TABLEAU I					
Montant de reconstitution valeur 1939			<b>93.762</b>		
			x ( <sup>(1)</sup> <b>6,75</b> x <sup>(2)</sup> x <sup>(3)</sup> <b>0,98</b> )		
			<b>620.235</b>		<del>                    </del>
ÉVALUATION ÉTABLIE PAR RÉFÉRENCE A UN RECUEIL DE PRIX TABLEAU II					
Reconstitutions effectuées					
Reconstitutions à effectuer			<b>22.942</b>		
			x ( <sup>(4)</sup> <b>1</b> x <sup>(5)</sup> <b>0,90</b> x <sup>(3)</sup> )		
			<b>0,117</b>		
			<b>176.476</b>		<del>                    </del>
Abattement de vétusté. Tableau III			<b>796.711</b>		<del>                    </del>
			<b>47.803</b>		<del>                    </del>
Travaux intégralement remboursables. Tableau IV			<b>748.908</b>		<del>                    </del>
			<b>748.908</b>		
LA PRÉSENTE REVALORISATION					
hors dommages de guerre, cession de matériaux imputables sur l'indemnité					
INDICÉ DE L'INDEMNITÉ AU <b>DECEMBRE 1946 :</b>					
					<b>748.908</b>

Annexe n°9 : Etat descriptif d'un bâtiment détruit par actes de guerre

ÉTAT FRANÇAIS. Arras

COMMISSARIAT TECHNIQUE  
À LA RECONSTRUCTION IMMOBILIÈRE. B

EMPLACEMENT RÉSERVÉ  
AUX SERVICES DU COMMISSARIAT.

DOSSIER N° .....

**ÉTAT DESCRIPTIF D'UN BÂTIMENT  
TOTALEMENT DÉTRUIT PAR ACTES DE GUERRE (1).**

Nom et prénoms du propriétaire (2) : Carri Gaston

Adresse (de l'immeuble sinistré) : 16 Rue du Puits St Yosse Arras.

Adresse (du propriétaire) : 24 Rue de St Paul Arras.

Nom, adresse et qualité du représentant du propriétaire (3) : Rue Baudouin.

Justification du titre de propriété (4) : Acte de Propriété devant  
M<sup>e</sup> Hermant Notaire

Date de l'acquisition par le propriétaire : 8 juillet 1939

Destination du bâtiment (5) : .....

**I. DESCRIPTION DU BÂTIMENT.**

Désignation des pièces par étage :

Désignation des pièces par étage :		SURFACE TOTALE PAR ÉTAGE, en mètres carrés.	
Sous-sol ou caves	6 caves Bruandré en sous sol.		90
Rez-de-chaussée	3 pièces 2 couloirs 2 W.C.		90
1 <sup>er</sup> étage	4 pièces Couloir W.C.		90
2 <sup>e</sup> étage	.....		
3 <sup>e</sup> étage	.....		
4 <sup>e</sup> étage	.....		
5 <sup>e</sup> étage	.....		
Dependances	.....		28
Combles ou grenier	3 mezzardes Grenier		90
TOTAL	.....		388

**II. ANCIENNETÉ DU BÂTIMENT.**

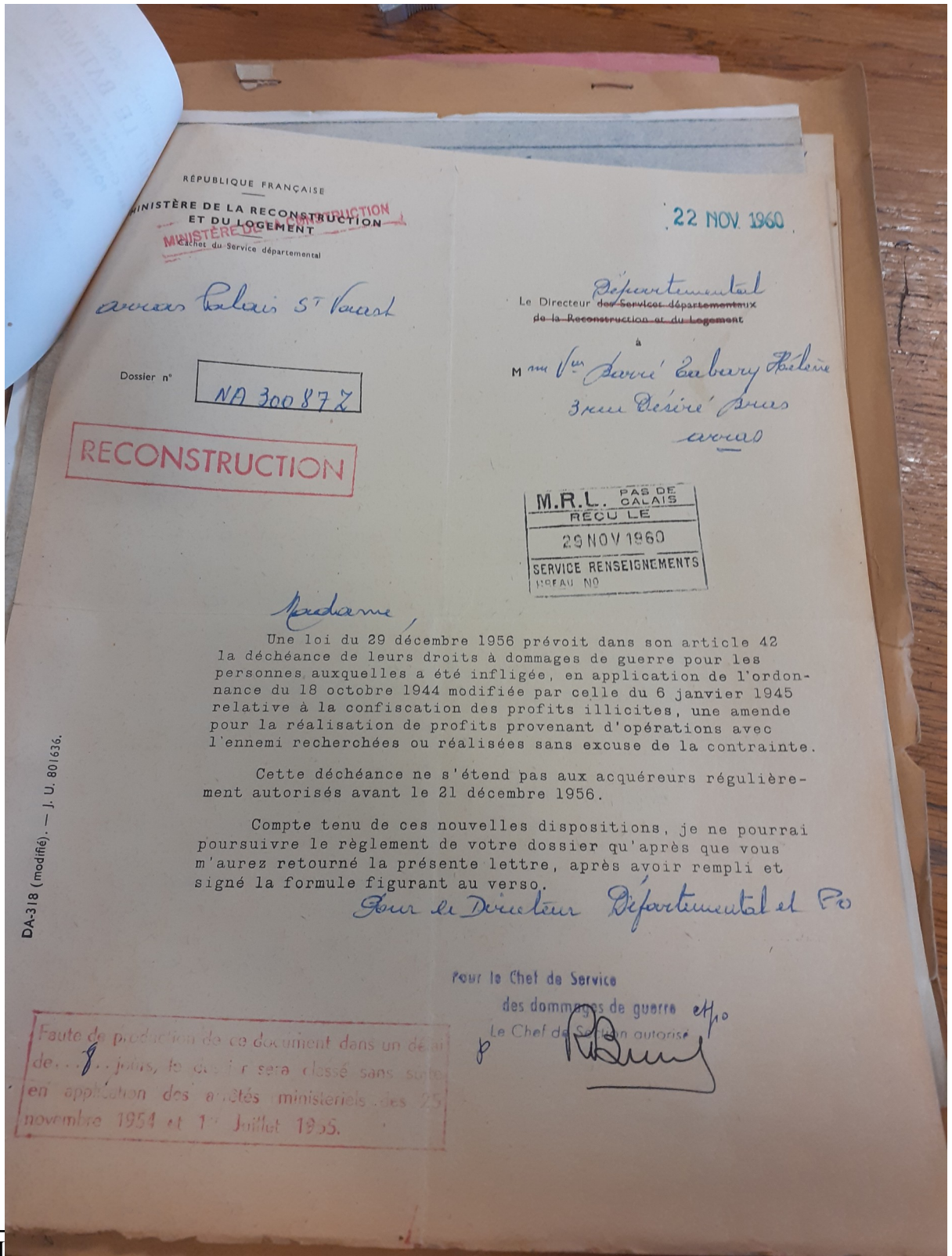
Année de la construction (6) : Ancien

Etat de conservation et état d'entretien (7) : Très bon - Travaux de restauration  
intérieurs effectués en 1939 - Carrière neuve.

(1) Si la propriété comporte plusieurs bâtiments totalement détruits, établir un état par bâtiment.  
 (2) Si le propriétaire est une femme mariée, préciser le régime sous lequel le mariage a été contracté. S'il s'agit d'un administrateur judiciaire, tuteur, ou tout autre administrateur légal, le préciser et indiquer la date du jugement qui a investi.  
 (3) Si le propriétaire désire se faire représenter (article 14 de la loi du 11 octobre 1940).  
 (4) Préciser si le bâtiment provient d'un achat, d'un échange, d'une donation, d'un partage, d'une succession, s'il est en usufruit, dans l'indivis, etc.  
 (5) Par exemple : habitation, grange, écurie, remise, etc. S'il s'agit d'un bâtiment servant à l'habitation du personnel d'un établissement industriel, le préciser.  
 (6) A défaut de renseignements précis, indiquer s'il s'agit d'un bâtiment ancien ou très ancien.  
 (7) Préciser, s'il y a lieu, la nature et la date des travaux récents de remise en état ou de réparations importantes.



Annexe n°11 : Lettre de déchéance de dommage de guerre



La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

Annexe n° 12 : Mémoire de travail

ATELIERS A DAINVILLE  
TELEPHONE : 7  
Chéq. Post. Lille 31.290 R. C. Arras 11.148

*Point 53*

Reconstruction immeuble de  
Monsieur Chanu  
rue Gustave Colin  
à Arras

Situation N°1

Terrassement	70 m <sup>3</sup>	à 400	28.000
Béton de cassons	18 m <sup>3</sup>	à 6.000	108.000
Maçonnerie	80 m <sup>3</sup>	à 8.500	680.000
Béton armé	3 m <sup>3</sup>	à 31.000	93.000
Planchers, hourdis et dalle béton armé	100 m <sup>3</sup>	à 3.900	390.000
			-----
			1.299.000

*vu et revifié  
l'architecte*

*Account 1.000.000*

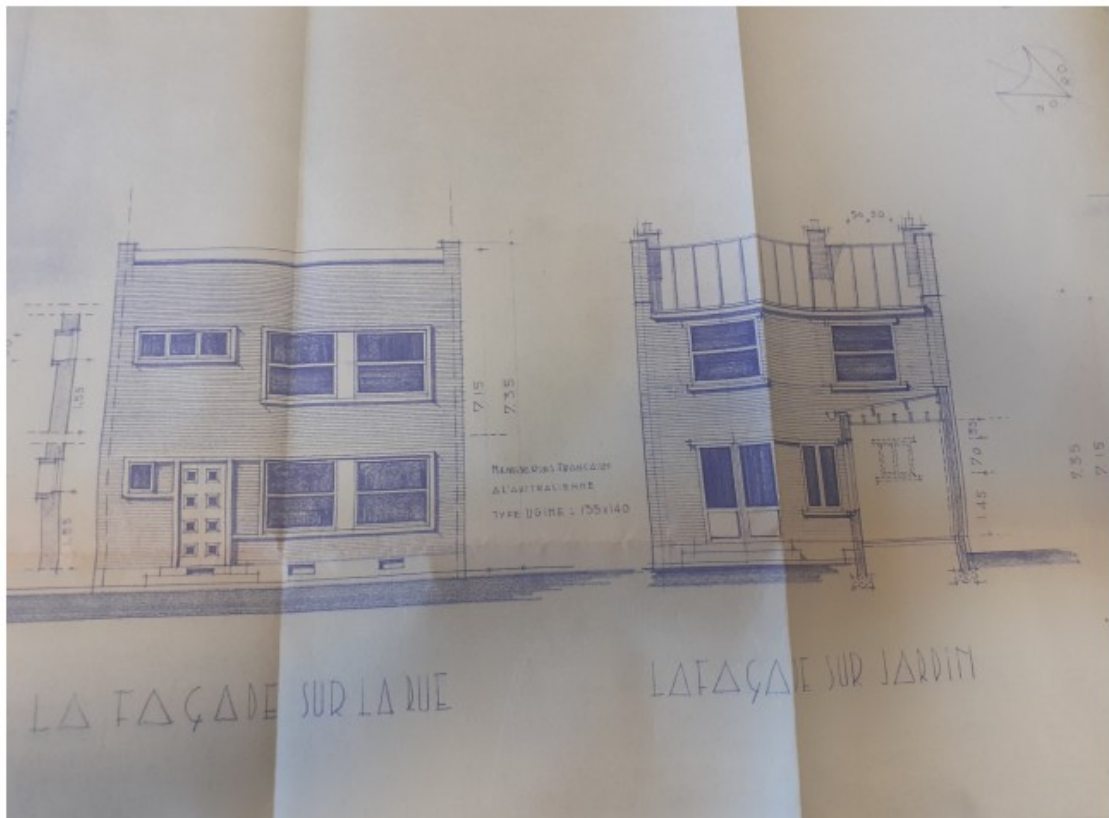
ATELIERS A DAINVILLE



# La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

---

## Annexe n°14 : Plan d'habitation

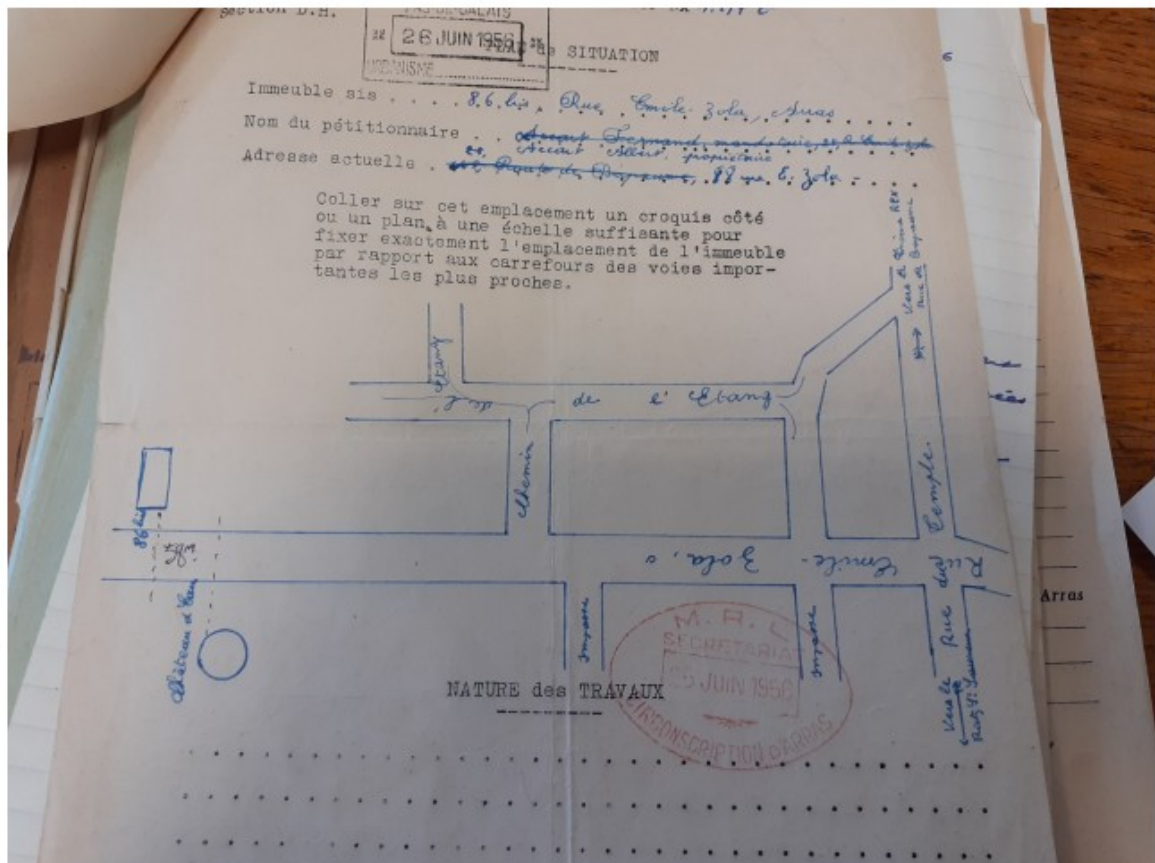




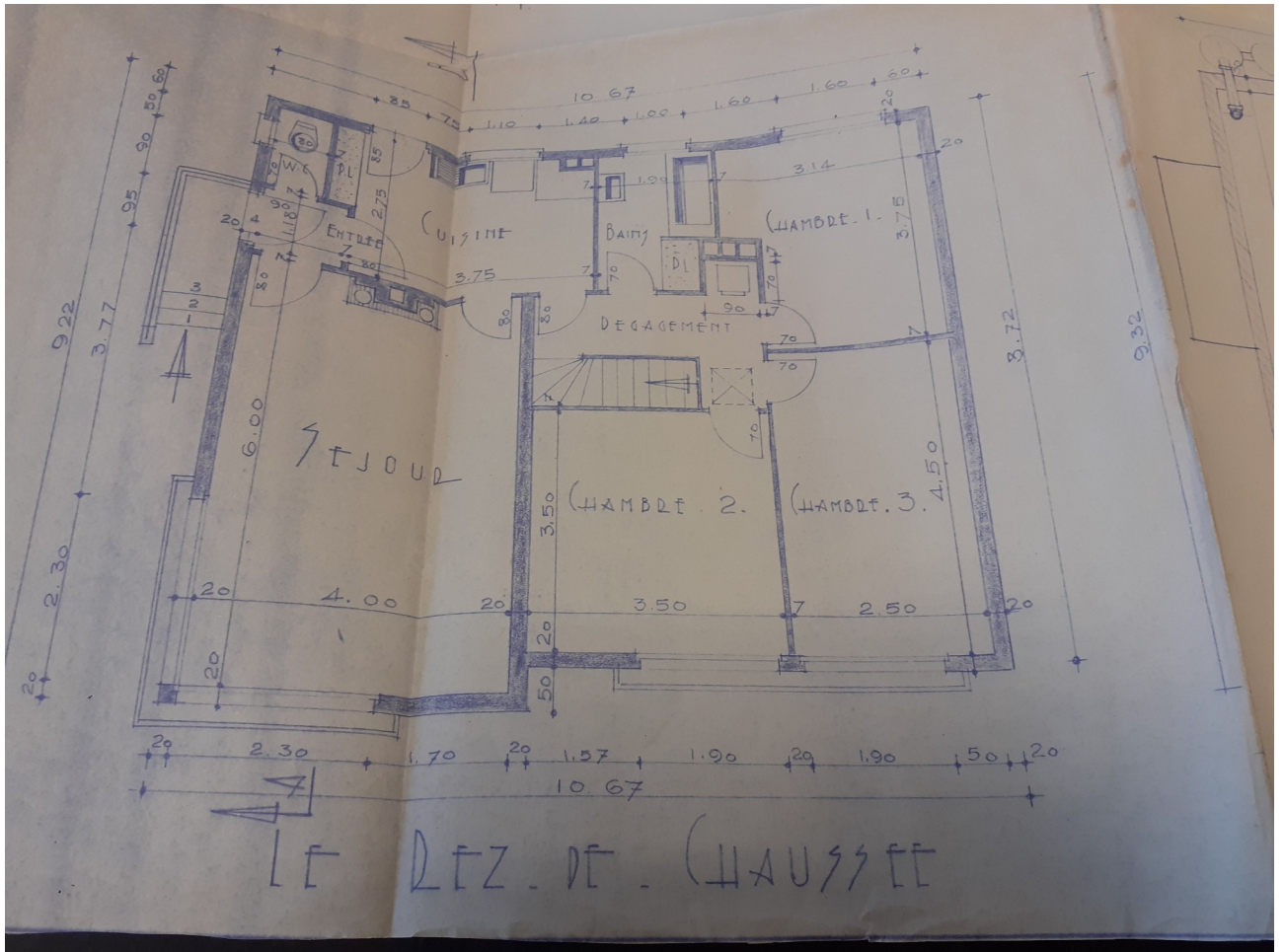


# La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

Annexe 16 : Plan de situation

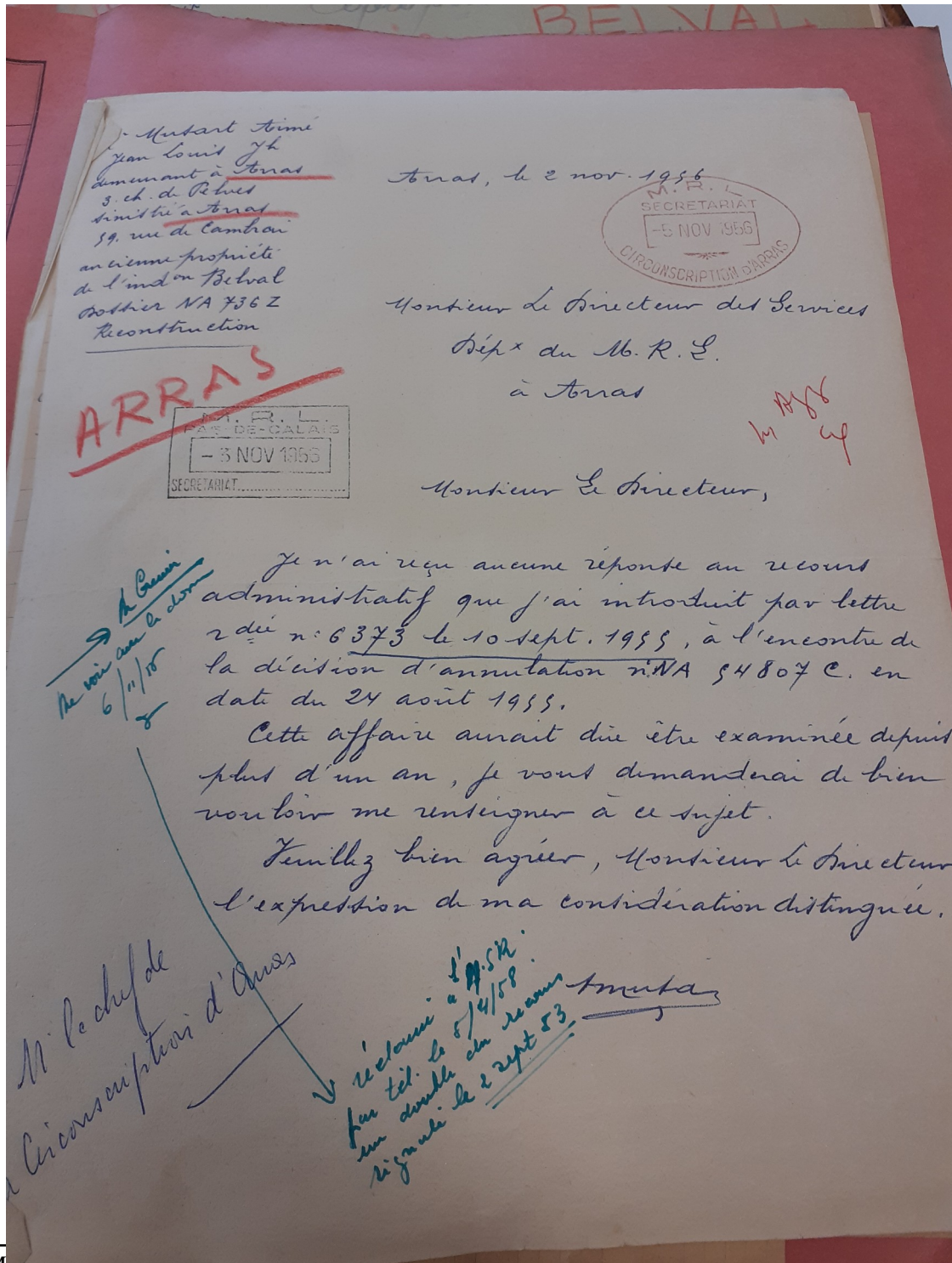


Annexe 17 : Plan d'une habitation



La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

Annexe n°18 : Lettre sur le recours contre monsieur Musrat





## Table des matières

A - Remerciements :.....	3
B - Introduction.....	2
C - Partie 1 : Une ville meurtrie par la guerre.....	10
C.I - Chapitre I : Une ville continuellement sous les bombes .....	12
C.I.1 - Arras bombardée.....	12
§C.I.1.a - La situation avant 1940.....	12
§C.I.1.b - La situation après 1940.....	14
C.I.2 - La politique de Vichy et l'occupation allemande : les premières bases d'une Reconstruction.....	17
§C.I.2.a - La politique de Vichy durant l'occupation.....	17
§C.I.2.b - L'occupation allemande et la reconstruction.....	18
C.I.3 - Le Nord-Pas-De-Calais : entre forces et faiblesses.....	19
§C.I.3.a - Un pôle majeur d'une France en Reconstruction.....	19
§C.I.3.b - Une démographie prodigieuse.....	19
§C.I.3.c - L'économie.....	20
C.I.4 - Les difficultés de la région.....	21
§C.I.4.a - Une région où il ne fait pas bon vivre.....	21
§C.I.4.b - Une économie peu diversifiée et en retard.....	22
C.II - Chapitre II : Le cadre national de la Reconstruction.....	26
C.II.1 - La reconstruction vue par les politiques.....	26
C.II.2 - La création du MRU.....	27
§C.II.2.a - Les débuts du projet.....	27
§C.II.2.b - Les principes politiques de la reconstruction.....	28
C.II.3 - Les politiques mises en œuvre pour reconstruire la ville.....	29
§C.II.3.a - Les lois de l'administration.....	29

§C.II.3.b - Le temps du provisoire et le tournant de 1947.....	30
C.II.4 - Les hésitations politiques.....	31
§C.II.4.a - Un ministère dans la tourmente.....	31
§C.II.4.b - Les choix du ministre.....	33
C.II.5 - Les attentes des sinistrés.....	34
C.II.6 - Une volonté de retour à un logement « décent ».....	35
§C.II.6.a - Des situations diverses.....	35
§C.II.6.b - Des sinistrés aux mal-logés.....	36
C.II.7 - Les associations de sinistrés.....	37
§C.II.7.a - La situation avant 1945.....	37
§C.II.7.b - La situation après 1945.....	38
C.III - Chapitre III : Les débuts timides de la Seconde Reconstruction.....	40
C.III.1 - Les périodes de reconstruction.....	40
C.III.2 - Premiers travaux.....	41
§C.III.2.a - Secourir et déblayer.....	41
§C.III.2.b - Les raisons de cette lenteur.....	41
C.III.3 - La crise de 1947 et calculs des indemnités.....	42
§C.III.3.a - La crise de 1947.....	42
§C.III.3.b - Le calcul des indemnités et solutions.....	43
C.III.4 - L'impact des architectes.....	44
C.III.5 - Architectes, urbanistes mode d'emploi.....	45
§C.III.5.a - Les architectes.....	45
§C.III.5.b - L'école de pensée : le modernisme de Le Corbusier.....	46
§C.III.5.c - Les architectes de la ville d'Arras.....	47
C.III.6 - Des contestations entre sinistrés et architectes.....	48
C.III.7 - Contre les architectes et le modernisme.....	49
§C.III.7.a - Tensions à Arras.....	50

La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

---

D - Partie II : Une reconstruction lente de la ville.....	52
D.I - Chapitre IV : Les dossiers d'indemnités de guerre.....	54
D.I.1 - La partie administrative du dossier.....	54
§D.I.1.a - Le permis de construire.....	54
§D.I.1.b - Le certificat de conformité.....	55
D.I.2 - La partie financière du dossier.....	55
§D.I.2.a - Les réquisitions de paiement.....	56
§D.I.2.b - Les décisions d'engagement.....	56
§D.I.2.c - Les mémoires de travaux.....	57
D.I.3 - La partie technique du dossier.....	58
§D.I.3.a - Les plans des habitations et immeubles.....	58
§D.I.3.b - Le descriptif des bâtiments.....	59
D.II - Chapitre V : Les cas particuliers.....	60
D.II.1 - Une annulation « automatique » pour cause de collaboration.....	60
§D.II.1.a - Les « condamnations ».....	60
Gaston Carré, un dossier bien particulier.....	61
D.II.2 - Les ventes et rachats d'indemnités.....	62
§D.II.2.a - Ce que dit la loi.....	63
§D.II.2.b - Quelques cas de cessions, ventes, rachats.....	63
D.II.3 - Des cas particuliers, entre accélération et transfert.....	65
§D.II.3.a - La « mention prioritaire ».....	65
§D.II.3.b - Des transferts « étranges ».....	66
D.III - Chapitre VI : L'habitat arrageois.....	68
D.III.1 - L'extérieur des habitations.....	68
§D.III.1.a - Le toit.....	68
§D.III.1.b - Les murs de la maison.....	69

D.III.2 - L'intérieur des maisons arrageoises.....	70
§D.III.2.a - Le rez-de-chaussée et les sous-sols.....	71
§D.III.2.b - Les étages.....	71
E - Partie III : Arras, ville nouvelle ?.....	74
E.I - Chapitre VII : Un processus long et lent de reconstruction.....	76
E.I.1 - Les problèmes encore présents.....	76
§E.I.1.a - Les crises post 1947.....	76
§E.I.1.b - Le plan Marshall : la solution ?.....	77
E.I.2 - Les solutions de secours.....	78
§E.I.2.a - Les constructions en bois.....	78
§E.I.2.b - Le plan Monnet : la réponse politique (1947-1953).....	79
E.II - Chapitre VIII : Les problèmes économiques.....	82
E.II.1 - Une situation économique plus stable ?.....	82
§E.II.1.a - Une situation plus «favorable».....	82
§E.II.1.b - L'année 1955 et suivante : le début de la fin.....	83
E.III - Chapitre IX : Un changement de la physionomie de la ville ?.....	88
E.III.1 - Vers une américanisation du bâti ?.....	88
§E.III.1.a - Les immeubles.....	88
§E.III.1.b - Les années 1960-1970 : Le retour des maisons individuelles.....	89
F - Conclusion.....	92
G - Annexes.....	96
H - Sources Manuscrites.....	124
I - Bibliographie.....	130



## **Index des Histogrammes**

Histogrammes sur le débuts des dossiers d'indemnité.....	24
Architectes de la ville d'Arras.....	43
Montant des indemnités.....	73
Date de fin des dossiers d'indemnité.....	74

## **Index des Graphiques**

Graphique, raisons des sinistres de la ville d'Arras.....	12
Nature des destructions.....	33

## **Index des Cartes**

Carte des habitations bombardées.....	17
Les habitations de la ville d'Arras reconstruite.....	77

La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

---

## ***H - SOURCES MANUSCRITES***

---

Centre Mahaut d'Artois à Dainville

Habitations

Personnes physiques

- 84 W 162 ABRY (indivision) - 53, rue de la République. 1945-1954
- 84 W 163 ACCART Albert - 86 bis, rue Emile-Zola. 1945-1957
- 84 W 164 AGEZ (indivision) - 58, rue d'Achicourt. 1948-1953
- 84 W 168 ANTOINE Georges - 12, rue des Potiers. 1951-1960
- 84 W 169 ARTY Henri - 47, rue de Douai. 1944-1950
- 84 W 175 BACHELET Louis - 23, rue Pasteur. 1944-1958
- 84 W 177 BARON Jules - 29, boulevard Carnot. 1954-1955
- 84 W 178 BARRE-TABARY Hélène (veuve) - 3, rue Désiré-Bras. 1946-1962
- 84 W 184 BAZIN-HOULLIER Irène (veuve) - 23, rue des Fours. 1956-1957
- 84 W 185 BECOURT Charles - chemin de Pelves. 1953
- 84 W 186 BELVAL (indivision) - 59, rue de Cambrai. 1944-1955
- 84 W 187 BERNARD Francis - 30, rue de Saint-Quentin. 1940-1958
- 84 W 188 BERNARD Maurice - 33, rue de Bucquoy. 1953-1954
- 84 W 189 BESSE Léon - 16, rue de Lens. 1946-1962
- 84 W 190 BETOURNE (indivision) - 7 bis, avenue Fernand-Lobbedez. 1951-1956
- 84 W 191 BETOURNE Maurice - 12, rue des Louez-Dieu. 1945-1957
- 84 W 192 BETREMIEUX (indivision) - 65, rue de la République. 1954-1961
- 84 W 193 BIENFAIT (indivision) - 2, route de Bucquoy. 1944-1959

- 84 W 194 BIENFAIT-HERMANT Berthe (veuve) - 55, rue de la République. 1948-1955
- 84 W 195 BIGOTTE Marcel - 21, rue de Cambrai. 1942-1955
- 84 W 196 BIGOTTE Max - 22, rue d'Achicourt. 1946-1950
- 84 W 197 BIGUET Pierre - 80, rue Frédéric-Degeorge. 1945-1958
- 84 W 198 BION Charles - 14, rue Alexandre-Georges. 1941-1956
- 84 W 199 BLONDEAU Jeanne - 42, rue Emile-Lenglet. 1946-1957
- 84 W 200 BLONDEL-BRICE Fernande - 66, rue de Cambrai. 1942-1959
- 84 W 201 BLOQUEL (indivision) - 8, rue du Puits-Saint-Josse. 1946-1960
- 84 W 202 BONNAY Maurice - ancienne route de Bucquoy. 1954-1958
- 84 W 203 BOUBET Isidore - 19-23, rue de Bucquoy. 1944-1955
- 84 W 204 BOUCHEZ-ASPIRE Eléonore - 10, boulevard Carnot. 1954-1962
- 84 W 205 BOUCHEZ-DEVIENNE Marie - 130, rue de Cambrai. 1949-1956
- 84 W 206 BOULINGUEZ Adolphe - 20, rue des Agaches. 1941-1954
- 84 W 207 BOURY Gérard - 13, rue de Cambrai. 1941-1955
- 84 W 208 BOUTRY Henri - 30-32, avenue Fernand-Lobbedez. 1941-1962
- 84 W 209 BOUVET Henri - chemin de Wanquetin. 1947-1958
- 84 W 210 BRANDICOURT Gérard - 42, rue Baudimont. 1956
- 84 W 211 BRANDICOURT Pierre - 81, rue de Douai. 1944-1962
- 84 W 212 BRICHE Jean - 9, rue Jules-Ferry. 1946-1957
- 84 W 213 BRIFFAUT (Florentin) - 7, rue de Saint-Quentin. 1941-1958
- 84 W 214 BROCHART (indivision) - 31, rue Michelet. 1947-1951
- 84 W 215 BROCHERIOU-QUAREZ Hélène (veuve) - 14, rue Emile-Breton. 1946-1953 84
- W 216 BROCHERIOU-QUAREZ Hélène (veuve) - 48, rue de la République. 1950-1962
- 84 W 217 BRUHIER Gérard - 32, rue Michelet. 1942-1976
- 84 W 218 BRUNELLE Cléophas - 62, rue de Saint-Quentin. 1946-1958
- 84 W 219 BULTEZ Maurice - 46, rue des Hochettes. 1946-1957
- 84 W 220 CADAERT-DIVRY Madeleine - 9, rue Constant-Dutilleux. 1946- 1957

La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

---

- 84 W 221 CAMIER Jules - 19, rue Charcot, villa Carmen. 1944-1951
- 84 W 222 CANDELIER (indivision) - 29, rue Emile-Breton. 1952-1958
- 84 W 223 CANDELIER Auguste - 24, rue Emile-Lenglet. 1952
- 84 W 224 CANONNE Aimé - 8, rue Guynemer. 1945-1950
- 84 W 225 CARDON Henri - 10, rue Duployé. 1946-1957
- 84 W 226 CARON Albert - 1, rue Galiéni. 1956-1957
- 84 W 227 CARON René - 37, rue Saint-Michel. 1941-1952
- 84 W 228 CARRE Gaston - 16, rue du Puits-Saint-Josse. 1941-1961
- 84 W 229 CATILLION (indivision) - 66, rue de Saint-Quentin. 1922-1960
- 84 W 230 CAUDET Jean - 42, rue de la République. 1946-1956
- 84 W 231 CAUWET (indivision) - 22-24, rue de la République. 1946-1955
- 84 W 232 CHANU (indivision) - rue Gustave-Colin. 1950-1972
- 84 W 233 CHARPAUX-LEROY Andrée - 3, rue des Louez-Dieu. 1946-1958
- 84 W 234 CHARRIEZ Louis - 3, chemin des Augustines. 1950-1956
- 84 W 235 CHARTREL Eugénie - 21, rue Neuve-du-Rietz. 1942-1956
- 84 W 236 CHEVRE-LANDRU Simone - 5, rue du Puits-Saint-Josse. 1942- 1960
- 84 W 237 CHEVRON-DRANCOURT Marthe - 32, rue des Trois-Visages. 1944-1960 84W  
238 CHOQUET Robert - 12-18, rue Héronval. 1956
- 84 W 239 CLEMENT(indivision) - 1, boulevard de Strasbourg. 1946-1958
- 84 W 240 COIN Yvette - 56-58, rue de la République. 1947-1959
- 84 W 242 COLLERIE (indivision) - 40, rue Emile-Breton. 1941-1955
- 84 W 243 COQUELET Georges - 56, rue de Saint-Quentin. 1953
- 84 W 244 COQUELET Pauline - 50-52, rue de Saint-Quentin. 1940-1957
- 84 W 245 COQUELET Théophile - 54, rue de Saint-Quentin. 1942-1955
- 84 W 246 CORNETTE (indivision) - 15, rue de Cambrai. 1942-1954
- 84 W 247 CORNU (indivision) - 26, rue Alexandre-Georges. 1941-1952
- 84 W 248 COUSIN Marcel - 21, rue Ozanam. 1946-1958

- 84 W 249 COUTURIER Charles - 75 bis, rue Fernand-Lobbedez. 1946-1969
- 84 W 250 CREPEL (indivision) - 78, rue du Commandant-Dumetz. 1946- 1957
- 84 W 251 CREPIN Pierre- 27, rue Emile-Lenglet. 1953-1960
- 84 W 252 CRINON Albert - 16, rue du Bloc. 1943-1962
- 84 W 253 CRONFALT-THIEFFRY Guislaine - 57, rue de Cambrai. 1942-1961
- 84 W 254 CUVILLIER (indivision) - 9, rue Edouard-Branly. 1946-1958
- 84 W 255 CUVILLIER Ildephonse - 33, rue des Trois-Visages. 1946-1958
- 84 W 256 DAMADE Charles - 6, rue de la République. 1946-1954
- 84 W 257 DAMBRINE Edmond - 19, rue de Cambrai. 1942-1960
- 84 W 258 DAMBRINE Henri - 28, rue Edouard-Branly. 1946-1954
- 84 W 259 DAQUET Louis - 38, rue Gambetta. 1942-1958
- 84 W 260 DARD-BLONDEL Henriette (veuve) - 24, rue de Saint-Quentin. 1942-1957 84 W  
261 DARRAS (indivision) - 4, rue Emile-Loubet. 1942-1954
- 84 W 309 DERVILLERS André - 120, rue Frédéric-Degeorge. 1946-1960
- 84 W 330 DEVOS Jean - 36, rue Emile-Lenglet. 1945-1953
- 84 W 340 DREMIERE Jules - 17, rue Charcot. 1946-1955
- 84 W 344 DUCROCQ Raymond - 35, avenue de l'Hippodrome, cité des Blancs-Monts. 1957-  
1959
- 84 W 350 DUPONT Louis - 16, rue de la République. 1941-1958
- 84 W 371 GAUTHIER Jean - cité des Hauts-Blancs-Monts. 1959
- 84 W 463 LEVEL Gustave - 39, rue Emile-Lenglet. 1946-1954
- 84 W 495 MINART-LEFEBVRE Valentine - 100, rue d'Achicourt. 1940-1957
- 84 W 617 VENUAT Paul - 76, rue Frédéric-Dégeorge. 1944-1951
- 84 W 619 VILAIN Achille - 18, rue Ozanam. 1941-1952
- 84 W 623 WADOUX Charles - 28, rue des Agaches. 1924-1955
- 84 W 627 WAVELET Augustin - 6, rue du Puits-Saint-Josse. 1942-1961

La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

---

Dommmages agricoles

Personnes Physiques

84 W 633 DENIS Raymond - 56, rue Alexandre-Georges. 1943-1958

84 W 635 MOREL Léon - 67, rue de Cambrai. 1942-1954

84 W 637 PETIT Amable - 88, rue Emile-Zola. 1944-1953

La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

---

---

***I - BIBLIOGRAPHIE***

---

Ouvrages

Ouvrages généraux :

Dormard Serge, L'économie du Nord : Histoire et Bilan d'un demi-siècle de transformations, Lille Presses universitaires du Septentrion, 2001.

Prost Antoine, Petite Histoire de la France au XXème Siècle, Paris, Armand Colin, 2003.

Sous la direction de Jean-François Sirinelli, Robert Vandebussche et Jean Vavasseur-Desperriers La France de 1914 à nos jours, 3ème édition, Paris, Presses Universitaires de France, 1995.

Ouvrages spécialisés

Direction de Serge Berstein, Pierre Milza, L'année 1947, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

François Bloch Lainé, Jean Bouvier, La France restaurée 1944-1954 : Dialogue sur les choix d'une modernisation, Paris, Fayard, 1986.

Chélini Michel Pierre et Roger Philippe , LA RECONSTRUCTION DU NORD-PAS-DE-CALAIS après la Seconde Guerre mondiale, conférence non publiée qui s'est tenue à Arras.



## I - Bibliographie

---

Effosse Sabine, L'invention du logement aidé en France : L'immobilier au temps des Trente Glorieuses, Paris, Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, 2003. « Chapitre II : Le logement dans l'immédiat après-guerre : une priorité secondaire, 1945-1949 ».

Feiertag Olivier. Le nerf de l'après-guerre : le financement de la reconstruction entre l'Etat et le marché (1944-1947). In: Matériaux pour l'histoire de notre temps, n°39-40, 1995. Lendemain de libération Lendemain de guerre. pp. 46-51.

Vayssière Bertrand, « RELEVER LA FRANCE DANS LES APRÈS-GUERRES : RECONSTRUCTION OU RÉAMÉNAGEMENT ? », n°236,04/2009, pages 45 à 60

Voldman Danièle, La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954 : Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan, 1997.

Sites utilisés :

Outils en ligne

<https://www.cnrtl.fr/definition/>

<https://www.insee.fr/fr/information/2417794>

Articles en ligne

<http://arraslagrandereconstruction.fr/2019/04/les-architectes.html>

<https://www.universalis.fr/media/VI000006/#:~:text=Le%20quart%20du%20parc%20immobilier,s'emploie%20%C3%A0%20faire%20face>

<https://www.strategie.gouv.fr/actualites/premier-plan-de-modernisation-dequipement#:~:text=Le%2014%20janvier%201947%2C%20le,du%20plan%20Marshall%20en%20France..>

La reconstruction de la ville d'Arras à travers l'exemple des indemnités de guerre (1945-1958)

---

Vidéos visionnées :

<https://youtu.be/Edk14uF9JGo>

Un documentaire sur la reconstruction la France et de l'Allemagne à travers les cas de Dunkerque et de Munich de la chaîne Arte mais il n'est plus disponible en ligne.

LégiFrance :

JORF\_19401025\_273

JORF\_19441031\_113

JORF\_19450411\_85

